

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(103^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du mercredi 4 décembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 7121).

COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 7121)

MM. Francis Geng, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

DÉLOCALISATIONS (p. 7121)

M. Alain Griotteray, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

TRANSMISSION D'UN DOCUMENT DE POLICE À UNE PUISSANCE ÉTRANGÈRE (p. 7122)

MM. Hubert Falco, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

AMÉNAGEMENT RURAL (p. 7124)

M. Jean-Pierre Defontaine, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

SITUATION DANS LES PORTS (p. 7124)

MM. Michel Bérégovoy, Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer.

PLAN PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ (p. 7125)

MM. Jean Allouy, Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 7126)

MM. Pierre Goldberg, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

YOUGOSLAVIE (p. 7127)

Mmes Michèle Alliot-Marie, Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

POLYNÉSIE (p. 7128)

MM. Jean Besson, Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE (p. 7129)

MM. Claude Birraux, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

TOGO (p. 7130)

M. Jean Gatel, Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement.

SITUATION DES HARKIS (p. 7130)

MM. Gérard Bapt, Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

DIFFICULTÉS DES ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ (p. 7131)

MM. Jacques Rimbault, Marcel Debarge, secrétaire d'Etat au logement.

LISTE DES OPPOSANTS LIBANAIS (p. 7132)

MM. Dominique Perben, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 7133)

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

2. Loi de finances rectificative pour 1991. - Discussion d'un projet de loi (p. 7133).

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

M. Yves Dollo, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.

Discussion générale :

MM. Jean Tardito :

Yves Fréville, le ministre ;

Gilbert Gantier, le ministre, Henri Emmanuelli, président de la commission des finances ;

Philippe Auberger.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 7150).

4. Ordre du jour (p. 7150).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FARIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

COMPTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre - nous sommes très heureux qu'elle soit là - et à M. le ministre de la solidarité et des affaires sociales.

La France est malade de beaucoup de choses, notamment de sa protection sociale. Depuis novembre 1981, lorsque Mme Nicole Questiaux a instauré une cotisation de 1 p. 100 pour les chômeurs sur les salaires situés au-dessus du S.M.I.C., neuf plans de sauvetage, ou plutôt de replâtrage, de la Sécurité sociale se sont succédés, c'est-à-dire qu'il y en a presque eu un chaque année. Le dernier en date, élaboré au mois de juin 1991, prévoit une augmentation de 0,9 p. 100 des cotisations maladie des salariés et quelque 9 milliards de francs d'économies.

Bien que chaque plan ait été présenté comme définitif, jamais des mesures stables et durables assurant l'avenir et l'équilibre de la Sécurité sociale n'ont été prises et mises en œuvre; jamais une vision claire et précise de la situation réelle n'a été établie, à tel point que la commission des comptes de la Sécurité sociale avait, en 1985, refusé de siéger et émis des protestations solennelles.

Les experts, madame le Premier ministre, monsieur le ministre, annoncent un nouveau « trou » pour 1991-1992 de quelque 30 milliards de francs qu'il faudra combler pour la fin de 1992. Pourtant, en dépit de la réglementation qui l'impose, le Gouvernement a pris la décision de repousser la réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale, appliquant sans doute la vieille recette selon laquelle mieux vaut casser le thermomètre que guérir la fièvre.

Cette attitude, madame le Premier ministre, n'est pas acceptable. Il ne sert à rien d'occulter les problèmes. Il faut les résoudre et dire la vérité aux Français.

Pourquoi le Gouvernement a-t-il renoncé à convoquer la commission des comptes de la Sécurité sociale, comme cela lui incombait, avant la fin de l'année? Est-ce pour dissimuler l'accumulation des déficits? Est-ce pour ne pas avouer les importants emprunts qu'il faudra souscrire afin d'assurer les fins de mois de la Sécurité sociale, ce qui aboutira, en 1992, à de nouveaux prélèvements obligatoires?

Madame le Premier ministre, l'opposition attend vos réponses car les Français veulent vraiment savoir! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, s'agissant de l'équilibre de la Sécurité sociale, la commission des comptes s'est réunie pour la dernière fois au mois de juin de cette année. A la suite de cette réunion, le Gouvernement a arrêté plusieurs

mesures d'urgence qui s'exécutent conformément aux prévisions, c'est-à-dire que les recettes supplémentaires dégagées et les économies réalisées permettront bien de disposer des ressources prévues.

En revanche, la croissance économique, en France comme ailleurs, étant moins forte que nous ne l'avions envisagé, on enregistre un déficit supplémentaire qu'il n'est pas encore possible de chiffrer; il devrait se situer entre 7 et 10 milliards de francs.

Pour ce qui est de l'évolution de l'ensemble de l'assurance maladie, il faut distinguer très clairement les problèmes conjoncturels, comme ceux dus à une croissance moins élevée que prévu, et les problèmes structurels auxquels nous devons d'abord nous attaquer si nous voulons éviter les plans à répétition que nous avons connus depuis quinze ans.

A cet égard, la politique du Gouvernement consiste d'abord à essayer de maîtriser la démographie médicale. Des mesures en ce sens ont déjà été prises et d'autres le seront au cours des prochaines semaines et des prochains mois, en liaison avec les caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins.

Le Gouvernement agit également pour accélérer les restructurations hospitalières, lesquelles, contrairement à ce que certains prétendent, ont bien été engagées au cours des huit ou dix dernières années, mais à un rythme tout à fait insuffisant.

Enfin, nous voulons mettre en œuvre une politique de maîtrise négociée des dépenses non seulement dans les hôpitaux publics - ce qui est déjà fait - mais également dans les cliniques privées, dans les laboratoires d'analyses et, lorsque le Parlement aura voté ce texte, dans le secteur du médicament.

Une telle politique est indispensable pour combler l'écart existant entre la France et tous les autres pays, écart provoqué par une évolution des dépenses de santé, des dépenses d'assurance maladie, qui n'a d'équivalent nulle part ailleurs. Quant aux dates auxquelles il faudra faire le point, je vous rappelle que la commission des comptes a été réunie deux fois cette année, ce qui est tout à fait conforme aux textes en vigueur. Elle sera de nouveau réunie en janvier 1992, six mois après sa dernière réunion de cette année. Il n'est évidemment pas question de cacher quoi que ce soit aux Français. Ce n'est d'ailleurs pas parce que l'on dispose d'un mois de plus que l'on peut cacher ou montrer des choses.

Nous préférons attendre un peu, parce qu'il est nécessaire de prendre la mesure des évolutions dont je vous répète qu'elles sont actuellement conformes aux prévisions relatives aux dépenses, voire un peu inférieures, ce qui tendrait à prouver que la maîtrise médicalisée des dépenses commence à produire ses effets. Elles sont également conformes aux prévisions concernant les économies. Nous attendons, en revanche, un déficit supplémentaire de l'ordre de 7 à 10 milliards de francs pour les recettes à cause de la conjoncture.

Tel est l'état de la situation. Il convient de ne pas dramatiser et de ne pas affoler inutilement les gens. La commission des comptes fera le point au mois de janvier 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons au groupe Union pour la démocratie française.

DÉLOCALISATIONS

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Madame le Premier ministre, vous avez présidé deux comités de décentralisation, à l'issue desquels vous avez annoncé, avec votre fougue habituelle, que trente et une entreprises ou administrations publiques seraient déplacées et installées hors de Paris. Pour frapper l'opinion, vous avez précisé que l'E.N.A. irait à Strasbourg. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Loin de moi l'idée de m'immiscer dans la compétition entre Paris et la province, en mettant en parallèle les mérites comparés de la capitale et du reste du pays. Là n'est pas le problème. Du reste, ce n'est pas toujours le vôtre non plus puisque les déplacements, à l'intérieur du pays, de certaines administrations n'ont pas été fondés sur ces critères. Je pense notamment à la Poste et à F.R. 3.

Je vous interroge non pas sur le principe, auquel nous sommes tous favorables mais sur votre logique et votre méthode.

Pour ce qui est de la logique, je vous poserai une question simple : à quoi correspondent vos choix qui, compte tenu de la brutalité avec laquelle ils ont été annoncés, donnent l'impression d'être le résultat du hasard ? Les transferts n'entrent pas, semble-t-il, dans le cadre d'une politique concertée d'aménagement.

On proclame qu'il faut « desserrer » l'Île-de-France - et tout le monde est d'accord là-dessus - mais nul ne sait très bien pourquoi on octroie sept administrations à la Seine-Saint-Denis, où iront notamment la D.A.T.A.R. et le ministère de la ville. Tant mieux pour la Seine-Saint-Denis, qui a la faveur du prince... ou de la princesse ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Allons, c'est gentil !

On dit également qu'il faut installer des universités en banlieue. Il s'agit d'une bonne idée. C'est sans doute pourquoi on va retirer du Val-de-Marne, qui est donc puni, l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, une école de réputation mondiale !

Et pourquoi partage-t-on l'Agence du médicament dans deux villes éloignées de 1 000 kilomètres, Montpellier et Lille ?

Pour ce qui est de la méthode, je note que les villes de départ et les villes d'accueil ne sont pas associées à la décision. Les personnels qui sont déménagés ne sont pas informés. Les professeurs et les élèves, quand il s'agit d'une école, ne sont pas consultés. Quant aux délais accordés aux intéressés, ils laissent pantois. Ainsi la direction de l'E.N.A. a appris votre décision au début du mois de novembre, et l'École doit ouvrir le 1^{er} janvier 1992 à Strasbourg !

Avez-vous délibérément décidé, madame le Premier ministre, de ne pas prendre en compte les problèmes de vie quotidienne - logement, école, travail du conjoint... - que cela va poser aux personnels ?

Par ailleurs, madame le Premier ministre, j'ai lu, dans les comptes rendus des comités interministériels, que la vente des terrains et des immeubles libérés permettrait de faciliter le financement des opérations de délocalisation. Qu'est-ce à dire ? Un grand journal du soir aurait-il raison lorsqu'il soutient que les douze hectares du très beau parc qui entoure l'école de Maisons-Alfort, véritable poumon d'oxygène dans la petite couronne à l'est de Paris, auraient déjà trouvé preneur, ou que le terrain de l'E.N.A., dans Paris, serait déjà négocié ?

Madame le Premier ministre, vingt-neuf villes de la majorité présidentielle seront les bénéficiaires de vos décisions.

M. Charles Ehrmann. Eh oui !

M. Alain Griotteray. De quoi sont-elles récompensées ? On peut tout croire. Rassurez-nous, madame le Premier ministre, car nous ne sommes pas loin de penser : décentralisation, que d'erreurs, que de fautes on commet en ton nom ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

Mme Edith Crasson, Premier ministre. Monsieur le député, la décentralisation est une grande question (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République) que les gouvernements qui se sont succédés depuis 1981 ont eu à cœur de mener à bien. Comment jugerait-on un Etat qui prône la décentralisation, mais qui ne commencerait pas par décentraliser une partie de ses propres administrations ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Georges Chavanes. Très bien !

M. Jean-Luc Reitzer. Matignon à Strasbourg !

Mme le Premier ministre. Puisque vous m'avez interrogée sur la finalité de cette affaire, je vous indique que le but est de délocaliser, comme on dit, 30 000 postes de fonctionnaires d'ici à l'an 2000. En effet, des fonctionnaires peuvent vivre beaucoup mieux en province. Il en va de même pour certaines administrations dont on ne voit pas pourquoi elles sont à Paris.

M. Alain Griotteray. Tout à fait !

Mme le Premier ministre. Je pense à celles qui s'occupent de la pêche, de l'agronomie, de tel ou tel secteur de l'industrie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Tel est également le cas de grandes écoles qu'il est préférable d'installer en province - cela s'est déjà fait dans le passé pour certains centres de recherches, comme le C.N.E.T. en Bretagne - car elles peuvent contribuer à vivifier une région qui en a bien besoin. Autour de tels centres de recherches, en effet, viennent souvent se greffer de petites entreprises françaises ou étrangères qui créent des emplois.

Aujourd'hui - nous reparlerons sans doute de cette question - le quart de la population française vit sur 80 p. 100 du territoire. L'hypertrophie de Paris et de la région parisienne n'est plus à démontrer. Pourtant, bien que tout le monde soit d'accord sur le constat, les critiques pleuvent dès que l'on passe aux actes.

Monsieur le député, la meilleure façon de ne pas être critiqué est de ne rien faire. Cela ne correspond pas du tout à ma logique, ni à celle de ce Gouvernement ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Dire n'est pas faire !

M. Charles Ehrmann. Pourquoi ne délocaliser que vers des villes socialistes ?

Mme le Premier ministre. Monsieur Griotteray, vous m'avez posé des questions plus précises auxquelles je veux répondre.

Je constate d'abord que circulent des listes qui ne correspondent à aucune décision. Il convient de ne discuter que de ce qui a déjà été décidé, et ce en fonction d'une certaine logique.

Il est indéniable que la fonction publique française a intérêt à connaître de plus près ce qui se passe dans le cadre européen. C'est pourquoi la délocalisation de l'E.N.A. à Strasbourg commencera dans les délais les plus brefs.

Vous m'avez interrogée à propos de la délocalisation en Seine-Saint-Denis de la D.A.T.A.R. - vous auriez pu ajouter le commissariat au Plan - et du ministère de la ville. Cela démontre que l'administration, y compris au niveau ministériel, donne l'exemple. Je ne prétends nullement que ces mesures permettent de régler tous les problèmes posés par l'hypertrophie de la région parisienne, mais elles constituent le début d'un mouvement.

En ce qui concerne les terrains et les immeubles, il ne vous aura certainement pas échappé que des fonctionnaires modestes ne peuvent pas se loger à Paris, ni même dans la très proche banlieue. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Paul Bret. Ce n'est pas son problème !

Mme le Premier ministre. Des policiers, des infirmières et des enseignants qui travaillent à Paris ont des trajets extrêmement longs à accomplir tous les jours, car la politique de la ville de Paris en matière de logement social ne correspond pas aux besoins de ces personnels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il faut donc créer 30 000 logements au minimum pour les fonctionnaires qui travaillent dans la capitale et qui veulent habiter soit à Paris, soit en proche banlieue. Le produit des ventes nous permettra de les réaliser sur des terrains qui appartiennent déjà à l'Etat. Les travaux commenceront très rapidement.

Il s'agit d'un mouvement irréversible qu'il sera à l'honneur de ce gouvernement d'avoir enclenché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

TRANSMISSION D'UN DOCUMENT DE POLICE
À UNE PUISSANCE ÉTRANGÈRE

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Une liste de 85 opposants au régime d'occupation du Liban a été remise à un agent de l'ambassade libanaise.

Au-delà des raisons de ce geste, ce sont aujourd'hui autant de familles livrées à la police libano-syrienne et aux nombreuses milices qui la servent.

Vous vous êtes toujours présentés comme des défenseurs des droits de l'homme.

M. Jean Beaufils. C'est vrai !

M. Hubert Falco. Jamais, depuis que vous êtes au pouvoir, ils n'ont été autant bafoués ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Beaufils. C'est scandaleux !

M. Hubert Falco. Qu'il est loin le temps où la gauche se présentait comme le défenseur d'un certain degré d'exigence morale, ainsi que le déclarait l'un d'entre vous.

Il y a dans cette affaire, monsieur le ministre de l'intérieur, un double scandale.

Le premier est celui de l'existence même de cette liste. Il est difficile d'admettre qu'une simple manifestation ait donné lieu à la circulation d'une main courante dans les services de police.

Le deuxième scandale est la fuite inexplicable de cette liste vers le Liban. Pouvez-vous affirmer, monsieur le ministre, devant cette assemblée, qu'un simple brigadier-chef du commissariat du XVI^e arrondissement a pu livrer un document de cette importance sans couverture politique ? Beaucoup de Français n'en sont pas persuadés. Les services de la police, monsieur le ministre, échappent-ils totalement à votre contrôle ou l'Etat français est-il complice d'un gouvernement d'occupation ?

Les Français attendent des éclaircissements sur ce point. Je crains toutefois que vos explications ne dérogent pas à la règle que semblent s'être fixée une fois pour toutes les gouvernements socialistes, celle de l'absence permanente de responsabilités. Depuis les faux époux Turenge jusqu'à l'horrible affaire des transfusés contaminés en toute connaissance de cause, jamais personne n'est au courant de rien, ni responsable de quoi que ce soit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Enfin presque, puisque le Gouvernement trouve toujours un lampiste pour porter le chapeau !

Au-delà des explications que vous pourrez nous apporter, nous sommes désormais préoccupés par la sécurité des 85 personnes dénoncées et de leurs familles qui sont véritablement en danger de mort. Pouvons-nous accepter cela de la part du pays des droits de l'homme et de la liberté ?

La France fautive, monsieur le ministre, que vous représentez, est désormais responsable de la vie de ces personnes. Que comptez-vous faire ? Est-ce que l'enquête en cours se poursuivra ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le 21 octobre dernier, une manifestation qui n'était pas autorisée - elle était spontanée - a réuni place du Trocadéro des militants opposants au pouvoir actuellement en place au Liban. Cette manifestation n'ayant pas été autorisée, ...

M. Willy Diméglio. Elle était spontanée, avez-vous dit !

M. le ministre de l'intérieur. ... des personnes ont été, comme cela se fait toujours, interpellées.

Un rapport, comme cela se fait toujours, a été établi par les services de police mentionnant l'identité des personnes interpellées.

Vendredi dernier, il a été porté à ma connaissance que cette liste, comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, se trouvait entre les mains des autorités libanaises. Immédiatement, j'ai ordonné une enquête, laquelle a été confiée à l'inspection générale de la police nationale et à l'inspection générale des services de la préfecture de police.

M. Dominique Dupilet. Très bien !

M. Emmanuel Aubert. La liste était déjà partie !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai moi-même indiqué aux responsables de cette enquête qu'il fallait qu'elle soit diligentée avec le maximum de soin et avec le maximum de célérité.

M. Dominique Dupilet. Très bien !

M. Pierre Mauger. Quelle énergie !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous parlez à l'instant de responsabilité. J'ai immédiatement pris les miennes puisque, interrogé sur ce point, j'ai indiqué à l'opinion publique que cette affaire me paraissait extrêmement grave, et ce pour deux raisons essentiellement.

La première est qu'aucun ordre, bien sûr, aucune instruction n'avait été donnée pour que cette liste soit transmise aux autorités libanaises. (*Murmures sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Miossec. C'est heureux !

M. le ministre de l'intérieur. Par conséquent - deuxième raison - il ne pouvait s'agir que d'une fuite, émanant des services qui avaient cette note entre leurs mains.

M. Robert-André Vivien. Les plombiers !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je dois vous le dire, l'enquête a été menée nuit et jour.

Lundi soir, un brigadier-chef du commissariat du XVI^e arrondissement de Paris...

M. Pierre Mazeaud. Un lampiste !

M. le ministre de l'intérieur. ... avouait qu'il avait remis la photocopie de cette liste...

M. Willy Diméglio. A qui ?

M. le ministre de l'intérieur. ... qui se trouvait dans ce commissariat, lequel est proche du siège de l'ambassade du Liban. Il a avoué avoir remis ce document à un agent de l'ambassade du Liban du nom de Chami, qu'il connaissait depuis déjà un certain temps...

M. Willy Diméglio. Où est-il ?

M. le ministre de l'intérieur. ... et avec qui il entretenait des relations que je qualifierai de voisinage et d'amitié. Immédiatement, monsieur le député, j'ai bien sûr suspendu ce fonctionnaire de police qui pourtant jusqu'alors avait été bien noté.

M. Emmanuel Aubert. Vous êtes ridicule !

M. le ministre de l'intérieur. Il sera traduit devant le conseil de discipline et je demanderai sa révocation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Démission ! Démission !

M. le ministre de l'intérieur. En outre, monsieur le député, l'enquête administrative se poursuit - je réponds à votre question - et s'il y avait d'autres responsabilités, elles seraient sanctionnées sévèrement.

M. Pierre Mazeaud. C'est le ministre qu'il faut sanctionner ! C'est lui le responsable !

M. le ministre de l'intérieur. Lorsque l'enquête administrative sera terminée, le dossier sera transmis à la justice.

Monsieur le député, vous vous intéressez - c'est normal - aux 85 personnes qui figurent sur la liste. Certaines sont de nationalité libanaise, d'autres de nationalité française.

Ce matin même, l'agent libanais en cause - et il le sait - a vu son cas évoqué devant l'ambassadeur du Liban, convoqué une nouvelle fois au Quai d'Orsay, auquel a été signifiée la nécessité de voir cet agent quitter immédiatement notre sol. La procédure nécessaire est en cours. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'ajoute que le Quai d'Orsay a fait toutes les observations aux autorités libanaises pour que ces personnes de nationalité libanaise ne puissent être inquiétées sur le sol de leur propre patrie, même si certaines, c'est vrai, étaient déjà connues de ces autorités.

Enfin, monsieur le député, ce matin-même, mon directeur de cabinet a reçu les responsables de l'organisation, qui avaient manifesté le 21 octobre. ...

M. Jean-Louis Debré. Ils ne sont pas contents !

M. le ministre de l'intérieur. ... et leur a indiqué que les mesures nécessaires étaient prises pour assurer leur sécurité.

M. Jean-Louis Debré. Ça ne leur a pas suffi !

M. le ministre de l'intérieur. En outre, un service de liaison est mis immédiatement en place pour assurer cette sécurité. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Miossec. Et celle de leurs familles au Liban ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez parlé de responsabilité. Lundi dernier, des membres du Parlement ayant les uns et les autres occupé des postes très importants, y compris au sein de gouvernements antérieurs, m'ont sommé, en quelque sorte, de venir aujourd'hui m'expliquer devant le Parlement.

Mme Martine Daugreilh. C'était la moindre des choses !

M. le ministre de l'intérieur. Cette sommation, monsieur le député, n'était pas nécessaire. J'ai rempli mes responsabilités. Je continuerai à les remplir ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Démission ! Démission !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AMÉNAGEMENT RURAL

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Madame le Premier ministre, le comité interministériel d'aménagement du territoire, consacré à l'espace rural, s'est réuni le 28 novembre dernier sous votre présidence.

Pour la première fois depuis longtemps, une véritable politique d'aménagement du territoire prépare l'avenir en rétablissant l'équilibre entre les villes et les campagnes et à l'intérieur même de l'espace rural. Ce dernier est enfin envisagé dans sa globalité et non plus par des décisions sectorielles et séparées.

Après des mesures de délocalisation indispensables à un véritable aménagement du territoire, tous les services publics sont concernés, en particulier dans les vingt et un départements les plus touchés. De plus, des mesures spécifiques au monde agricole ont été prises : la mise en place d'un dispositif de préretraite, d'aide à l'installation, aux investissements, la détaxation des carburants verts. Ce sont toutes d'excellentes décisions qui amorcent une véritable prise en main des problèmes agricoles.

Madame le Premier ministre, pouvez-vous aujourd'hui nous expliquer l'implication réelle de ces mesures et développer devant notre assemblée ce qui pour vous est essentiel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Monsieur le député, il y a - vous avez bien voulu le souligner - une véritable politique d'aménagement du territoire qui est engagée par le Gouvernement.

Mme Martine Daugreilh. Où ? On ne l'a pas vue !

Mme le Premier ministre. Je ne dirais pas qu'elle commence aujourd'hui, mais elle est relancée par la prise en compte des évolutions du monde rural, qui sont conditionnées par plusieurs facteurs.

Le premier, je l'ai souligné tout à l'heure, est la disproportion qui existe entre la population vivant dans les zones rurales et la population concentrée dans les zones urbaines, en particulier dans la région parisienne.

Le deuxième facteur, dont les conséquences se feront sentir beaucoup plus vite qu'on ne le croit, tient à la politique agricole commune. Vous connaissez l'enjeu de ces discussions. Vous savez qu'on s'oriente vers une agriculture qui sera plus extensive, qui nécessitera donc davantage de terres alors que nos exploitations agricoles sont trop petites.

Enfin, la population agricole française est âgée.

Certains de ces critères nous ont conduits à entamer une réflexion globale, incluant bien sûr l'agriculture, mais aussi, plus généralement, la vie rurale, la vie des artisans, des commerçants, des petites entreprises dans les zones rurales. Cela forme un tout.

Il faut aussi savoir que les technologies modernes vont permettre de communiquer et de travailler dans des conditions différentes, y compris à domicile.

Il faut encore tenir compte de la nécessité de la formation et de l'éducation en milieu rural.

La réflexion globale, qu'a ainsi engagée le Gouvernement, s'est traduite, dans un premier temps, par le plan d'urgence pour l'agriculture d'un montant de 1,3 milliard de francs - vous en connaissez les dispositions - afin notamment de venir en aide aux éleveurs dans les zones plus particulièrement touchées par la crise du monde rural.

Dans un deuxième temps, le comité interministériel d'aménagement du territoire a pris plusieurs décisions dont la plus importante est incontestablement la retraite à cinquante-cinq ans pour les agriculteurs qui le souhaitent. Cette retraite leur permettra d'avoir un revenu compris entre 35 000 et 50 000 francs par an suivant la dimension de l'exploitation. Bien évidemment, nous ne voulons pas que leurs terres soient perdues. C'est pourquoi, nous demandons aux acteurs locaux, aux S.A.F.E.R., aux élus, à tous les responsables de chercher pour ces terres un réemploi agricole ou non-agricole, pourvu qu'il en assure l'utilisation. Il faudra que tout le monde se mobilise.

Parmi les autres propositions, il est prévu des aides à l'installation, des aides à l'investissement qui revêtent plusieurs formes : crédit d'impôt recherche, déductions fiscales pour l'autofinancement, aides exceptionnelles pour les jeunes agriculteurs spécialisés dans l'élevage et enfin détaxation des carburants verts puisque l'utilisation de produits agricoles non destinés à l'alimentation peut constituer une incitation dans ce sens.

J'ajoute que les assises du monde rural se tiendront au mois de mai. Elles doivent être préparées très soigneusement, dans les départements et dans les régions, avec tous les acteurs du monde rural. La consultation commencera en janvier ou février. Je souhaite vivement qu'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat sur ces problèmes extrêmement importants du monde rural ait lieu à la suite de ces assises.

La France est le seul pays de la Communauté à disposer d'un espace rural très important. Il peut être une faiblesse si nous ne nous en occupons pas, ou, au contraire, un atout majeur, si nous savons le valoriser. Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets : nous devons les aider à en définir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DANS LES PORTS

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, les ports français jouent un rôle stratégique et irremplaçable pour nos échanges internationaux.

Situés sur plusieurs façades maritimes, leur diversité est un atout, mais ne les empêche pas d'être fortement soumis à la concurrence. C'est le cas notamment des ports du Havre, de Rouen et de Dunkerque.

Au cours des dernières années, la situation s'est dégradée : près de 30 p. 100 de nos échanges transitent par des ports étrangers.

Pour répondre à cette situation et au malaise profond qui touche les ouvriers dockers, malaise provoqué par un taux d'inemploi souvent élevé dans certains ports, vous avez présenté récemment une réforme qui porte sur la modernisation

de la filière portuaire et qui propose, entre autres mesures, la mensualisation des dockers et une négociation dans chaque port.

Après les mouvements de grève que nous avons connus ces derniers jours et qui se poursuivent à Rouen, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, faire le point de la situation, nous indiquer quand et comment les négociations vont s'engager et nous préciser les propositions et les garanties que vous pouvez avancer concernant les ouvriers dockers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la question que vous posez concerne directement le port de Rouen, mais chacun est bien conscient qu'elle concerne les villes portuaires, et qu'au-delà elle concerne l'ensemble de notre activité économique et particulièrement la capacité de notre commerce extérieur. Elle est donc d'intérêt national.

A la demande de Mme le Premier ministre et en collaboration avec M. Paul Quilès, le Gouvernement a proposé un plan global de modernisation de la filière portuaire, et ce pour plusieurs raisons. La première tient à la situation économique des ports qui, comme vous l'avez dit, voient progressivement leur trafic fuir et leur fiabilité remise en cause au profit de ports étrangers. La deuxième raison est le taux d'inemploi croissant des dockers dans les différents ports. A Rouen, comme vous le savez, monsieur le député, ce taux dépasse aujourd'hui 40 p. 100.

Ce plan de modernisation porte sur l'ensemble de la filière portuaire. Il n'est pas uniquement consacré à la réforme de la manutention. Il concerne toutes les dessertes des ports - routières, terrestres, ferroviaires - et aussi leur réorganisation administrative et financière, même si l'opinion s'est plutôt attardée sur l'aspect manutention.

Le dispositif que nous proposons repose sur des principes simples. Il faut d'abord responsabiliser les acteurs économiques et les acteurs sociaux et donc faire en sorte que, au régime de la précarité qui est aujourd'hui celui des dockers qui ne savent pas, quand ils vont pointer à six heures, s'ils vont avoir du travail, succède le régime de la mensualisation. Le droit social français doit enfin s'appliquer dans nos ports. La mensualisation constitue un progrès social par rapport à la précarité actuelle !

La réforme portuaire de la manutention doit reposer également sur l'autonomie portuaire. Chaque port doit être totalement responsable de sa propre gestion, sans faire appel à une péréquation nationale avec les autres ports. La négociation doit donc se faire port par port, car il n'y a rien de commun entre le port de Concarneau, où l'on débarque du poisson, et celui du Havre, où l'on manipule des conteneurs. Ce ne sont ni les mêmes chargeurs, ni les mêmes activités, ni les mêmes trafics, ni les mêmes dockers. Il faut d'abord prendre en compte dans une négociation à la base la réalité économique concrète des ports.

Enfin, le Gouvernement propose un plan social d'une grande ampleur qui, on l'oublie dans certains discours, repose sur le volontariat et prévoit, par un système de prétraite, des dispositifs extrêmement avantageux pour les ouvriers dockers qui voudraient y souscrire.

L'application de ce plan social doit être le résultat de ces négociations port par port. C'est pourquoi le Gouvernement, par l'intermédiaire des directeurs de ports en particulier, invite les représentants des ouvriers dockers à la table des négociations et propose le dialogue, mais il n'est pas entendu. Je crois, monsieur le député, que c'est parce que le plan que nous avons proposé n'a pas été lu. Je connais des ports où la lettre que j'ai adressée personnellement à chacun des dockers français fait l'objet d'un ramassage collectif : l'on demande qu'elle soit renvoyée sans être décachetée au responsable syndical, sous peine de punition dans le travail.

M. Bernard Pons. C'est ça, l'action de la C.G.T. !

M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas acceptable.

Je suis convaincu que, si l'ensemble des ouvriers dockers lisaient le plan qui leur est proposé, ils seraient conscients de l'effort important que fait la collectivité nationale pour assurer la pérennité de leurs ports et donc de leur emploi pour demain.

La France a des ports bien placés, dans le nord et en Méditerranée en particulier, face aux enjeux européens de demain.

Le dispositif que propose le Gouvernement permet aux ports français de relever le défi de la modernisation. Il faut saisir cette chance. Elle s'adresse d'abord aux ouvriers dockers, dont on ne remet pas en cause le statut : ceux qui le souhaitent pourront prendre une prétraite digne, et la mensualisation garantira aux autres l'emploi, le salaire et donc l'avenir.

M. Bertrand Gallet. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat. Telle est la situation que le Gouvernement aborde aujourd'hui avec détermination, mais également avec fermeté, conscient de l'enjeu national que cela représente.

M. Bertrand Gallet. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat. J'ajoute que le Gouvernement a condamné fermement la manière dont ont été traités des journalistes qui faisaient leur travail dans certains ports français. Je leur ai moi-même rendu visite à Marseille samedi dernier. Je tenais, devant l'Assemblée nationale, à leur rendre l'hommage du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

PLAN PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

M. le président. La parole est à M. Jean Albouy.

M. Jean Albouy. Ma question, monsieur le président, s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'approche de la période hivernale, diverses associations, en particulier les associations caritatives, se préparent à répondre aux besoins de nos compatriotes les plus démunis ou en situation de détresse. Je pense plus particulièrement aux besoins de chauffage des familles défavorisées, aux secours ponctuels dont ces familles devraient bénéficier au nom de la solidarité nationale, aux aides alimentaires qui, seules, malheureusement, permettent à certaines d'entre elles de survivre. Je pense également à l'hébergement d'urgence pour celles et pour ceux qui n'ont pas de domicile fixe.

Quels moyens compte mettre en œuvre le Gouvernement pour faire face aux besoins qui ne manqueront pas de se manifester cet hiver ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration.

M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat. Faire en sorte, comme vous le souhaitez et comme le souhaite sans doute l'ensemble de cette assemblée, que personne ne reste en dehors du chemin, refuser la rupture sociale qui menace des dizaines de milliers de nos compatriotes, ...

M. Francis Delattre. Dix ans de socialisme !

M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat. ... faire face à l'urgence et répondre à l'appel désespéré de ceux qui souffrent dans la pauvreté et le dénuement, tels sont, monsieur le député, les objectifs des programmes annuels de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Mme Martine Daugrilh. A qui la faute ?

M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat. Mises en œuvre au début de 1984, ces actions se justifient encore aujourd'hui.

M. Jean-Louis Debré. Eh oui ! A cause de vous !

M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat. La misère, à la différence de l'opulence, dure et s'amplifie d'elle-même.

Sur le fond, il s'agit de prévenir les situations de détresse en travaillant à la satisfaction des besoins élémentaires des personnes en situation d'exclusion.

M. Charles Miossec. Du concret !

M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat. L'hébergement, la nourriture, la santé et le chauffage, tels sont les quatre domaines sur lesquels le Gouvernement fait porter ses efforts cet hiver encore, pour un total de 145 millions de francs : actions en faveur de l'accueil et de l'hébergement, pour

50 millions ; aide à la prise en charge des impayés d'énergie, pour éviter une interruption dans la fourniture du gaz et d'électricité à environ 50 000 familles, pour 26 millions ; versement d'aides et de secours d'urgence ; enfin, aide alimentaire.

Les premiers éléments connus à ce jour sur l'exécution du programme 1990-1991 font apparaître un bilan largement positif, même si nous ne pouvons nous satisfaire de la situation des personnes concernées.

La campagne de 1992, qui bénéficiera de moyens importants, 145 millions de francs environ, illustre la volonté du Gouvernement de lutter efficacement en faveur d'une plus grande solidarité sociale mais également de mobiliser davantage les partenaires pour construire une société plus juste, moins égoïste et plus fraternelle.

Voilà un objectif, monsieur le député, sur lequel l'ensemble de la représentation nationale peut être d'accord. Je n'en ai du reste pas le moindre doute ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe communiste.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

M. le président. La parole est à M. Pierre Colöberg.

M. Pierre Goldberg. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

Le 11 décembre prochain, les ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne vont se réunir pour entériner la réforme de la politique agricole commune.

Ce projet est extrêmement néfaste, d'abord pour les paysans eux-mêmes puisqu'il prévoit des baisses de prix à la production pouvant aller jusqu'à 35 p. 100. Il conduirait à l'élimination de trois agriculteurs sur quatre, à l'accélération de la désertification, avec des conséquences graves pour la vie de nos communes rurales.

Il est dangereux également pour notre pays. Les experts sont d'accord pour dire qu'il entraînerait un recul important de notre commerce extérieur. Pour les céréales, ce recul atteindrait 10 milliards de francs. L'emploi dans les industries agroalimentaires diminuerait.

Les besoins alimentaires en quantité et qualité ne sont pas satisfaits en France et dans le monde, et la famine frappe des centaines de millions de personnes : 40 000 enfants meurent de faim chaque jour.

Pour avoir de nouveaux débouchés, avec le développement des biotechnologies, et notamment des carburants, notre agriculture doit être développée et non sacrifiée.

Pour cela, il est urgent de revenir aux principes de base de la politique agricole commune. La préférence communautaire doit être respectée. Il faut cesser d'accorder des dérogations aux Etats-Unis, qui ne donnent rien en contrepartie puisqu'ils protègent de plus en plus leur marché. Pourquoi la France verse-t-elle au budget communautaire vingt milliards de plus qu'elle n'en reçoit quand la Grande-Bretagne perçoit, elle, un chèque de quinze milliards ? C'est une violation du principe de la solidarité financière.

Le projet de réforme, c'est la soumission aux Etats-Unis, qui veulent, dans le cadre des négociations internationales du G.A.T.T., atteindre leur objectif de dominer le monde avec l'arme agro-alimentaire et accroître leurs exportations en Europe.

L'importance de ces enjeux aurait voulu que, comme en 1957, lors de l'élaboration de la politique agricole commune, le Parlement national débattre de ce projet de réforme.

C'est la raison pour laquelle, comme l'a fait notre président, André Lajoinie, je vous demande, madame le Premier ministre, que notre assemblée débâte du mandat précis qui sera donné au ministre de l'agriculture pour la réunion du 11 décembre prochain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le plan d'adaptation qu'a présenté le Président de la République dans son interview du 24 octobre au *Journal du Centre...*

M. Jean-Pierre Brard. La volonté de Sa Majesté !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... ouvre des nouvelles perspectives à nos agriculteurs. Elle leur rend certainement un espoir, car c'est un plan qui doit se développer sur plusieurs années mais qui commencera à s'appliquer dès 1992.

Cela ne nous dispense pas, bien contraire, de réussir la réforme de la politique agricole commune. Ce plan en effet ne prendra tout son sens que s'il débouche sur une bonne politique agricole commune. C'est évident et je crois que nous sommes d'accord vous et moi sur ce point.

L'agriculture française s'ouvre sur un espace européen et sur un espace international. Notre agriculture a besoin de tels échanges. Nous exportons pour 180 milliards de francs de produits agricoles et de produits agroalimentaires et nous en importons pour 130 milliards. C'est dire que nous ne vivons pas et que nous ne saurions vivre en autarcie.

Vous avez parlé du budget communautaire. Je vous rappelle que, pour la partie relative à l'agriculture, la France reçoit un peu plus qu'elle ne verse. Nous sommes donc dans une situation positive sur ce plan.

La réforme de la politique agricole commune doit aller dans le même sens que le plan d'adaptation. Les propositions du commissaire Mac Sharry, je l'ai déjà dit, doivent donc être amendées très substantiellement, d'où les contre-propositions françaises qui en modifient la philosophie et les équilibres.

Il faudra, selon nous, continuer de soutenir les prix agricoles, qui constitueront encore l'essentiel du revenu de nos paysans. Dans les pays développés, en effet, l'argent investi en agriculture rapporte moins que celui qui est investi dans d'autres activités humaines.

Il faudra également organiser les marchés, mais, de plus en plus, en agriculture comme en industrie, nous devons fabriquer des produits pouvant trouver des clients, d'où l'importance de la qualification.

Il faudra aussi maîtriser de mieux en mieux les volumes car nous ne saurions fabriquer à jet continu des excédents qui ne trouveraient pas de clients, d'où les mesures envisagées, comme le gel de terres annuel, mais intégralement compensé et, ce qui est beaucoup mieux, la jachère industrielle, qui doit permettre à l'échelon de la France et à celui de la communauté de développer les biocarburants et tous les types de production à usage industriel. C'est un dossier que je défends depuis un an et je suis heureux de le voir aboutir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La réforme de la politique agricole commune devra également comporter des mesures compensatoires obligatoires et « budgétées » - aide aux personnes, aide aux exploitations, compensation des handicaps naturels, soutien aux zones défavorisées - si nous voulons vraiment éviter que la désertification ne se développe en Europe.

M. Charles Micsec. Des mots !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La réussite du plan d'adaptation français et de la réforme de la politique agricole commune dépendra de notre volonté de réussir la négociation du G.A.T.T. dans tous les domaines. De nombreux obstacles persistent.

Pour le seul dossier agricole, le rééquilibrage, c'est-à-dire la reconquête par les Européens d'une partie du marché aujourd'hui envahi par des produits extérieurs, notamment américains, qui servent à l'alimentation du bétail, est nécessaire si nous voulons pouvoir consommer en priorité nos propres céréales à l'intérieur de la Communauté. Celles-ci sont chassées par les exportations des pays tiers et nous devons financer nos exportations à coup de restitutions très coûteuses pour le budget communautaire, donc pour le budget français.

Il faudra aussi, vous l'avez dit, défendre l'unicité des prix et la préférence communautaire et, par-dessus tout, ne pas nous laisser étouffer, c'est-à-dire veiller à ne pas laisser réduire nos capacités d'exportation, à l'intérieur de la Communauté - cela va de soi - mais aussi sur l'ensemble du marché international.

C'est dans cet esprit que j'aborderai les travaux du conseil agricole des 11 et 12 décembre prochains. Ce ne sera qu'un maillon de plus à la chaîne de nos travaux, car ils ne se termineront pas ce jour-là ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

YOUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. A 800 kilomètres de nos frontières, des enfants, des vieillards, des femmes, meurent, souffrent ou fuient sous les obus. Nos journaux, nos télévisions, nous montrent, jour après jour, des spectacles dramatiques que nous pensions ne plus revoir en Europe.

A 800 kilomètres de nos frontières, un conflit fratricide est en train de gagner d'autres régions, peut-être bientôt d'autres pays; et de devenir une guerre au sens complet du terme.

A la frontière de la Communauté européenne, d'autres peuples observent ce qui se passe avec le conflit yougoslave pour, peut-être, le prendre en modèle. Aujourd'hui-même, les dirigeants de la Russie ont prophétisé de telles guerres à leurs frontières.

Face à une telle situation, l'Europe des Douze est dramatiquement, honteusement, timorée, divisée et, finalement, passive.

La France elle-même, en dépit d'une tentative humanitaire méritoire - et médiatique -, mais ponctuelle, semble également étrangement silencieuse. Une telle attitude attentiste du chef de l'Etat et de votre gouvernement, madame le Premier ministre, est inconvenante et intolérable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bertrand Galiet. C'est un peu facile !

M. Jean Beaufils. Vous aviez pourtant bien commencé !

Mme Michèle Alliot-Marie. Elle l'a été dès le début, lorsque, face à la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous avez fait le choix du *statu quo*. Aujourd'hui encore, je crains que vous ne fassiez le choix du fatalisme. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

L'envoi des bateaux et des convois humanitaires, très utiles certainement, ne saurait tenir lieu de politique étrangère ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'Europe a manqué l'occasion de mettre sur pied quand il en était encore temps une force d'interposition suffisamment dissuasive pour empêcher le conflit yougoslave de dégénérer. Allons-nous encore laisser passer le temps de sauver des vies d'enfants, des vies de femmes, des vies d'hommes ?

Certes, devant tant de haine, il est difficile de trouver une solution à ce conflit. L'on pourrait au moins avoir des réflexes de bon sens. Ne croyez-vous pas, madame le Premier ministre, que le premier acte de Maastricht devrait être d'instaurer, comme vient de le proposer Jacques Chirac...

M. François Hollande. Où est-il ?

Mme Michèle Alliot-Marie. ... un embargo pétrolier total ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Cette mesure ne réglerait pas tout, mais elle permettrait, au moins, de limiter le nombre des morts et de diminuer les souffrances d'un certain nombre de civils en arrêtant les bombardements navals ou aériens et la progression des chars.

Etes-vous prête, madame le Premier ministre, à demander aux dirigeants qui vont se réunir à Maastricht de se mettre d'accord pour condamner avec vigueur et de façon définitive ce conflit ?

Comment peut-on encore croire à l'Europe, si les Douze ne sont pas capables aujourd'hui de se mettre d'accord pour arrêter une guerre qui se déroule à leurs frontières et qui risque de dégénérer, s'ils ne sont pas capables de protéger la paix, pour eux et pour leurs enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre gouvernement, madame le Premier ministre, est-il prêt à lancer ou à appuyer, en France même et en Europe, une initiative...

M. François Hollande. Laquelle ?

Mme Michèle Alliot-Marie. ... de mobilisation pour la paix, qui rassurerait les Français et qui honorerait la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Madame le député, M. le ministre d'Etat m'a chargé de vous dire qu'il aurait aimé pouvoir être présent pour vous répondre personnellement.

M. Emmanuel Aubert. Mme le Premier ministre est là !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez décrit la guerre avec ses horreurs : des femmes et des enfants qui meurent, l'exode des réfugiés, la ville de Vukovar entièrement détruite, une des plus belles villes d'Europe saccagée par les obus, des villes sous le feu des combats. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Aubert. On le sait ! La réponse !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande d'écouter la réponse de Mme le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Miossec. Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. le président. Il n'y a rien à répondre à cela. La question a été écoutée dans le silence ; la réponse de Mme le ministre doit l'être aussi. Mme Guigou a la parole, et elle seule.

Veillez poursuivre madame le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Devant ce spectacle, nous sommes tous horrifiés, mais nous ne restons pas, comme vous semblez le dire, inertes.

Le problème, madame, c'est que, dans un conflit aussi complexe, il n'y a pas de solution miracle. Cela étant, nous avons mis en place une panoplie d'actions qui nous permettent peut-être d'arrêter cette guerre un jour. Je vais vous les rappeler.

D'abord - et vous y avez fait allusion -, une action humanitaire a été lancée à l'initiative de la France : des corridors humanitaires sont ouverts à Dubrovnik, à Vukovar, à Osijek et ils ont déjà permis de sauver de nombreuses vies et de soulager d'immenses souffrances.

Mme Marie-Françoise Stirbois. C'est scandaleux d'entendre ça !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Sur le plan politique, nous avons, dès le début de la crise et même avant que celle-ci n'éclate, accueilli à Paris les principaux responsables : M. Milosevic, le président serbe, et M. Tudjman, le président croate.

La Communauté a envoyé des observateurs qui ont réussi à mettre au point avec succès plusieurs cessez-le-feu locaux - je dis bien locaux.

Nous avons installé la conférence présidée par Lord Carrington et la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter, qui maintient jusqu'à ce jour les fils d'un dialogue, certes ténus, mais qui a le mérite d'exister.

La France a demandé dès le mois de juillet l'envoi d'une force de paix. Elle a pris l'initiative aux Nations Unies, de porter cette demande devant le Conseil de sécurité. C'est à son initiative qu'ont été votées les résolutions 713 et 721 et que les Nations Unies ont décidé de dépêcher un envoyé spécial, M. Cyrus Vance - il est en ce moment même sur place pour déterminer quelles sont les conditions du déploiement de cette force de paix.

M. Bernard Pons. L'Europe après les Etats-Unis !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. La question se pose de savoir où installer cette force. La réponse n'est pas facile à trouver, mais le principe du déploiement de cette force est déjà accepté par toutes les parties concernées.

Quant à l'embargo pétrolier, que vous présentez comme la solution qui permettrait de résoudre le problème, ...

M. Bernard Pons. Non ! Pas tout le problème !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... permettez-moi de vous rappeler, madame le député, que la Communauté en a recommencé la mise en œuvre. Toutefois, elle ne peut pas décider seule de cet embargo : elle a besoin d'une base juridique. De quoi aurions-nous l'air si nous nous engageons dans une initiative de ce genre en agissant nous-mêmes contre le droit ? Cette base juridique, nous la solliciterons des Nations Unies, qui, pour l'instant, n'ont pas pris la décision requise.

En conclusion, je dirai que la poursuite des efforts en faveur de la paix au sein de la conférence de La Haye et le déploiement d'une force de paix ont pour nous un caractère d'urgence absolue.

Dans ce cadre, la commission d'arbitrage que préside M. Badinter doit donner incessamment son avis sur la question essentielle de savoir si, en droit, les bases juridiques de l'Etat yougoslave existent encore, ...

M. Gérard Léonard. C'est trop tard !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... puisque quatre ou six républiques yougoslaves ont maintenant exprimé leur volonté d'accéder à l'indépendance. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Rossinot. C'est trop long !

M. Emmanuel Aubert. C'est mauvais !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. La France est prête à rechercher avec ses partenaires européens les critères qui permettront à ce processus de se réaliser dans le respect du droit international et des principes agréés par la charte de Paris, sans que les efforts actuels pour ramener la paix ne soient compromis.

M. Gérard Léonard. Ponce Pilate !

M. Patrick Balkany. Blablabla ! Quelle langue de bois !

M. André Rossinot. Elle lit son texte !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. S'agissant de la reconnaissance de l'indépendance des républiques, nous devons constamment nous poser la question de savoir si notre attitude facilitera, oui ou non, le retour à la paix.

Telle est, madame le député, la panoplie des initiatives prises par la France et par la Communauté. C'est un conflit complexe, c'est une situation complexe, et il est irresponsable de faire croire qu'il existe une solution miracle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Aubert. C'est pitoyable !

POLYNÉSIE

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

L'article 50 de la loi portant statut de la Polynésie française prévoit que l'assemblée territoriale tient chaque année deux sessions dont la seconde, dite session budgétaire, s'ouvre normalement entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre. La date d'ouverture de cette session peut être déterminée par la commission permanente si l'assemblée ne le fait pas d'elle-même.

Cette année, la commission permanente avait fixé l'ouverture de la session budgétaire au 31 octobre. Or depuis cette date, le président de l'assemblée territoriale refuse de convoquer celle-ci et la session budgétaire n'est toujours pas ouverte plus d'un mois après l'expiration du délai fixé par la loi.

Le tribunal administratif de Papeete, saisi de cette situation, a rendu un avis le 26 novembre dernier aux termes duquel il indique très clairement que, dès lors que le président n'a pas convoqué l'assemblée dans le délai légal, il appartient au haut-commissaire de se substituer à lui.

Or le représentant de l'Etat refuse, lui aussi, de procéder à cette convocation. Il en résulte que l'assemblée territoriale est actuellement paralysée et empêchée d'exercer les compétences qui lui sont dévolues par la loi, et ce à cause de la seule volonté de son président !

Cette situation, madame le Premier ministre, survient alors que la Polynésie rencontre de nombreuses difficultés économiques et sociales, qui rendent particulièrement nécessaire et urgent le bon fonctionnement - c'est-à-dire un fonctionnement régulier et démocratique - de ses institutions. C'est, bien entendu, le rôle de l'Etat et du Gouvernement d'y veiller et de contrôler la bonne application des lois, à commencer, bien sûr, par la loi statutaire.

C'est pourquoi je vous demande, madame le Premier ministre, si vous entendez, dans l'intérêt de la Polynésie, prendre en considération l'avis du juge administratif et donner à votre représentant sur place l'instruction d'appliquer la loi comme il en a normalement le devoir.

Il s'agit d'une affaire d'autant plus importante que, depuis quelques mois, beaucoup d'entre nous s'interrogent sur l'attitude ambiguë de l'Etat face aux difficultés qu'a connues la Polynésie.

Madame le Premier ministre, ma demande n'a rien d'exorbitant : êtes-vous décidée à faire appliquer la loi et, en quelque sorte, à gouverner ? Le ferez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, la question est précise, la réponse le sera tout autant.

M. Jean-Louis Debré. Pour une fois !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Les règles relatives aux sessions de l'assemblée territoriale de la Polynésie française sont fixées par la loi statutaire de 1984. Conformément aux dispositions de l'article 50, la commission permanente de l'assemblée territoriale a régulièrement fixé la date d'ouverture de la session budgétaire au 31 octobre de chaque année. Le même article 50 dispose que la durée de la session ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à trois mois.

Constatant, début novembre, l'absence de convocation de l'Assemblée territoriale par son président, le gouvernement du territoire de la Polynésie française a saisi le haut-commissaire pour lui demander de convoquer l'assemblée, en vertu du même article.

Le président du gouvernement de la Polynésie française a considéré que la période de la session budgétaire était comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

Le haut-commissaire a répondu immédiatement au président du gouvernement du territoire en soulignant que l'assemblée territoriale pouvait être régulièrement convoquée par son président à tout moment au cours d'une période de deux mois au minimum et trois mois au maximum, à compter du 31 octobre, et ce jusqu'au 31 janvier. Il a également précisé que si l'assemblée territoriale ne s'est pas réunie d'ici à cette date, il appliquera les dispositions prévues par le statut.

Cette réponse, monsieur le député, inspirée par l'interprétation constante qui a été donnée du statut de 1984, a été aussi motivée par le souci de respecter l'autonomie des institutions du territoire.

En outre, le projet de décision budgétaire soumis à la délibération n'a pas encore été transmis par le gouvernement du territoire à l'assemblée territoriale.

Toutefois, le représentant de l'Etat, soucieux de l'inquiétude exprimée par le président du gouvernement du territoire, a saisi, ainsi que vous l'avez indiqué, le tribunal administratif de Papeete sur le bien-fondé de cette interprétation. Et le président du gouvernement du territoire a entrepris une démarche identique. Le tribunal administratif de Papeete a rendu son avis le 26 novembre.

On peut observer que, depuis 1985, l'assemblée territoriale n'a jamais été réunie en session budgétaire avant la deuxième semaine de novembre, même si cette session avait été déclarée ouverte par une décision de l'assemblée territoriale ou de sa commission permanente à la date du 31 octobre, comme c'est le cas cette année. Cette pratique constante n'avait jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune remarque particulière, quelle que soit la majorité politique en place.

Soucieux de permettre le bon fonctionnement des institutions mais aussi d'assurer le respect des textes statutaires, j'ai aussitôt saisi le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur l'interprétation à donner aux dispositions de l'article 50 du statut de la Polynésie française. Son avis devrait être rendu sous quelques jours. Dans cette affaire, l'Etat entend lever les interprétations divergentes sur les dispositions statutaires en cause. Il suivra l'avis du Conseil d'Etat, ce qui lui permettra de mettre en œuvre, en toute connaissance de cause, les dispositions du statut de la Polynésie française qui fixent les pouvoirs respectifs des organes institutionnels et du représentant de l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union du centre.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Madame le Premier ministre, je viens de présenter au nom de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques mon deuxième rapport sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité nucléaire.

Ce domaine fut trop longtemps entouré du secret. Mon objectif est de comprendre le fonctionnement du système en observant ce qui se passe sur le terrain et en étant à l'écoute de tous les acteurs concernés. La transparence est ma philosophie et mon souci primordial ; l'information du Parlement et, au-delà, des populations est ma priorité.

Le Gouvernement a donné une suite favorable à la plupart de mes recommandations pour 1990. C'est pourquoi, j'aimerais connaître son avis sur mon dernier rapport.

Premièrement, quelle est l'opinion du Gouvernement sur l'urgence d'une assistance massive aux pays de l'Est ? Un Tchernobyl, c'est déjà trop ! Nous devons prendre la tête d'une véritable croisade d'assistance-sûreté aux pays de l'Est. Certes cela a un coût, mais cela n'a pas de prix !

Deuxièmement, que pense-t-il du suivi radiologique des travailleurs sous-traitants et de la nécessité d'effectuer des mesures de la radioactivité dans l'environnement ? Cela devrait permettre de clore les polémiques récentes, qui, en définitive, mettent en cause l'autorité de l'Etat ?

Troisièmement, le Gouvernement est-il décidé à mettre en œuvre les recommandations de l'Office parlementaire qui renforcent la transparence et la démocratie, en particulier en inscrivant à l'ordre du jour des assemblées la proposition de loi que j'ai présentée sur les commissions départementales d'information et de surveillance, proposition qui a été adoptée hier soir à l'unanimité des députés et sénateurs membres de l'Office ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie, et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, je voudrais saisir l'occasion que m'offre votre question pour saluer l'excellent travail que fait l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

La création de cet office a constitué une innovation dans notre fonctionnement institutionnel. Ses rapports sont largement réfléchis et leurs conclusions résultent d'un large débat entre des représentants des deux assemblées. Par ailleurs, cet office, présidé par M. Le Déaut, procède à de nombreuses auditions.

C'est à partir du rapport rédigé par M. le député Bataille qu'a été élaboré le texte sur les déchets nucléaires qui est actuellement examiné par les deux assemblées. Ce travail était d'ailleurs si bon qu'il n'a manqué que onze voix au Sénat et huit voix à l'Assemblée pour que ce texte soit adopté à l'unanimité.

Les différents rapports de cet office se suivent à un rythme assez soutenu, ce qui montre le cœur que tous ses membres mettent à l'ouvrage.

Votre rapport, monsieur Birraux, vient de sortir et je tiens à en souligner la qualité, qui est la même que celle qui a caractérisé les rapports précédents.

J'en viens aux trois questions précises que vous avez posées.

Votre première question concerne l'état des centrales nucléaires dans les pays de l'Est. L'inquiétude que vous manifestez est aussi ressentie par le Gouvernement. Ces centrales ne sont pas toujours en bon état, et depuis les difficultés et les évolutions politiques qu'ont connues ces pays, les contrôles de sûreté n'ont pas toujours été maintenus au niveau qui conviendrait.

Aussi, l'ensemble des pays qui s'intéressent à ces questions, regroupés autour d'une organisation internationale, ont dépêché des missions sur place afin de voir quels étaient les points de faiblesse. Je pense tout particulièrement à la centrale bulgare de Kozloduy qui est sans doute celle dont l'état est le plus critique.

La France a pris la tête de la croisade que vous évoquez tout à l'heure, monsieur le député, et l'un des premiers textes que j'ai eu à signer comme membre du Gouvernement a été un accord avec nos voisins allemands visant justement à mettre en commun nos moyens pour effectuer ces contrôles. Lorsque je me suis rendu au Japon, à la fin du mois d'août dernier, j'ai associé les Japonais à cette entente franco-allemande car ils ont eux aussi des compétences nucléaires et désiraient participer au travail que nous pouvons faire dans les pays de l'Est, d'autant qu'il ne suffira pas de réparer ces centrales et d'en améliorer la sûreté mais qu'il faudra sans doute les remplacer à terme. Des moyens considérables seront alors nécessaires et ces questions doivent donc être abordées d'un point de vue multilatéral.

La deuxième question que vous avez posée concerne le contrôle des doses de radiations ionisantes que les travailleurs, et tout particulièrement ceux des entreprises sous-traitantes, peuvent recevoir dans les centrales françaises. C'est un point qui me préoccupe beaucoup, comme vous, et j'ai demandé au Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires d'analyser très précisément les deux problèmes que vous avez évoqués : d'abord le suivi dosimétrique des radiations dont les travailleurs en question ont pu souffrir, ensuite la manière de les réduire au minimum et de « gérer » les doses reçues de la façon la plus rigoureuse possible. Je recevrai très prochainement un rapport de cet organisme, à partir duquel les mesures nécessaires seront prises, en liaison avec le ministère de la santé et celui du travail, qui cogèrent avec moi le conseil supérieur.

Quant aux exigences de transparence et d'information, si une ère nouvelle s'ouvre aujourd'hui en matière de sécurité nucléaire, c'est bien parce que la question est dorénavant beaucoup plus claire et transparente, grâce notamment au travail de l'Office, et qu'elle est débattue dans les assemblées parlementaires. Les comités locaux d'information travaillent sur place depuis dix ans ; tout le monde en est satisfait. Il faut sans doute renforcer leur action, ce que je suis prêt à faire dans deux directions : d'une part, en leur donnant un statut obligatoire, qu'ils ne possèdent pas, et, d'autre part, en les dotant de moyens de fonctionnement suffisants, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Vous proposez, monsieur le député, d'inscrire cela dans la loi. Je ne suis pas opposé à ce qu'une discussion ait lieu dans cette assemblée sur l'ensemble de notre politique nucléaire, afin que nous voyions, à l'issue de ce débat, ce qui nécessite un texte de loi et ce qui peut se faire par d'autres voies.

Mais je préfère que nous ayons d'abord un débat afin de savoir si une loi peut être utile, plutôt que de nous lancer dans une procédure législative comme celle que vous avez proposée, qui serait utile, certes, mais toutefois démesurée si la loi devait en fin de compte se limiter au rôle des comités locaux d'information.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, je vous propose, au nom du Gouvernement, qu'un débat ait lieu à votre initiative sur la politique du nucléaire civil dans notre pays. Ce serait une grande première car, au cours des trente dernières années, un tel débat n'a jamais eu lieu. A l'issue de la discussion, nous verrons ce qui peut faire la matière d'un texte de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

TOGO

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la coopération et du développement.

Madame le ministre, nous sommes tous préoccupés - ce sentiment est partagé sur tous les bancs - par la situation au Togo. D'autant plus préoccupés que les liens entre le Togo et la France sont des liens forts, sur les plans historique et culturel, et que nous ne pouvons donc pas rester indifférents devant ce qui se passe dans ce petit État d'Afrique francophone.

Le processus de démocratisation, qui semblait largement amorcé sous l'autorité du Premier ministre, M^e Koffigoh, semble avoir été brusquement interrompu par l'entrée des militaires togolais dans le jeu politique.

Alors que nous ne savons pas très bien ce qui se passe au Togo et que le Premier ministre est apparemment en résidence surveillée, quelle est votre analyse de la situation ? Quelle sera la position de la France dans les heures qui viennent ? Surtout, comment pensez-vous assurer la protection des très nombreux coopérateurs français qui se trouvent au Togo si, par malheur, leur sécurité était menacée ? Je vous remercie par avance de votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la coopération et du développement.

Mme Edwige Avicé, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, la question que vous avez posée est très importante. Vous avez raison de dire que le Togo est un pays ami de la France et de vous préoccuper de ce qui va se passer dans les heures qui viennent ainsi que de la situation de nos ressortissants. Nous avons tout cela présent à l'esprit. Je vous répondrai en ayant à cœur de vous donner des informations précises et de vous montrer que nous réagissons avec sang-froid à la situation.

Je reviendrai d'abord un peu en arrière.

La transition démocratique au Togo, engagée depuis quelques mois, a toujours été difficile car certains exigeaient tout tout de suite, tandis que d'autres se montraient hostiles au processus démocratique et inquiets de ses conséquences.

Comme vous le savez, la situation s'est brutalement dégradée la semaine dernière à la suite de la décision du Haut conseil de la République de dissoudre l'ex-parti unique, le Rassemblement du peuple togolais, décision regrettable et incompréhensible.

La réaction de militaires liés par leurs ethnies au Rassemblement du peuple togolais a été vive, brutale et condamnable. La violence s'est nourrie de la rupture du consensus.

Le Premier ministre, M^e Joseph Koffigoh, a manifesté un courage, un sens de l'État et une modération qui ont forcé l'admiration des Togolais dans ces moments très difficiles. A aucun moment son départ n'a été demandé par qui que ce soit, ce qui est significatif.

En plein accord avec lui, et dès le début de la crise, la France s'est montrée active et a multiplié les interventions pour obtenir un apaisement et la recherche de compromis raisonnables.

Le chef de l'État, le général Eyadema, a sans doute tenté d'apaiser le groupe de militaires qui s'étaient engagés dans cette action de force. Certains, y compris au Togo, où la France compte beaucoup d'amis, ont souhaité une intervention militaire de notre pays. Bien entendu, nous souhaitons aider sans réserve la démocratie.

Mais la France a jugé nécessaire de s'attacher par des démarches pressantes et actives à convaincre toutes les parties de chercher une solution pacifique à la crise. Je rends hommage à cet égard à l'action inlassable de notre ambassadeur, avec lequel nous sommes en contact permanent. Un affrontement dans les rues de Lomé, alors que l'armée togolaise était inconsciente de l'impasse dans laquelle son coup de force menait le pays, aurait provoqué de nombreuses pertes en vies humaines, y compris parmi ceux qui tentaient justement de faire renaitre le dialogue et parmi les plus hauts responsables d'un processus démocratique encore jeune et fragile.

Un compromis a peut-être été trouvé hier soir. Un gouvernement de transition devrait être mis en place sous la responsabilité de M^e Koffigoh, avec l'accord du président Eyadema. L'un et l'autre ont demandé aux militaires de regagner rapidement les casernes.

L'Afrique elle-même n'est, bien entendu, pas restée indifférente à cette situation.

Un certain nombre de chefs d'État africains ont marqué leur volonté d'aider le Togo à retrouver le chemin de la légalité. La France appuie leur initiative.

Ce qui est essentiel à nos yeux - et vous avez insisté sur ce point, monsieur le député - c'est que le mouvement engagé vers la démocratie reprenne rapidement et que ce pays se dirige vers les élections qui sont prévues l'an prochain. Il ne faut pas interrompre ce processus car se sont les élections qui permettront aux Togolais de se départager sans s'affronter.

C'est cela qui est nécessaire pour sortir de la crise. Notre pays reste très vigilant, d'abord pour assurer la sécurité de notre communauté au Togo et pour ne pas voir ce pays ami renoncer à la construction de la démocratie. Comme l'a réaffirmé le Président de la République, la France se tient sans réserve aux côtés des pays qui se sont engagés sur le chemin de la démocratie, chacun à son propre rythme et suivant les voies qu'il s'est tracées.

En tout état de cause - il faut le dire et le répéter - la démocratie ne peut se construire que dans la concorde, et donc par des compromis entre tous. Elle ne peut subsister sans consensus national. C'est là le message que notre pays souhaite donner à tous les peuples qui, au Togo comme ailleurs en Afrique, ont entrepris de suivre le même chemin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DES HARKIS

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

On a beaucoup parlé, cet été, des actions, trop souvent violentes, mais souvent aussi désespérées, de ceux que l'on appelle bien improprement les harkis et qui sont en vérité des Français musulmans, fils d'anciens harkis et supplétifs de l'armée française en Algérie.

Vous avez défini cet été, monsieur le secrétaire d'État, vingt-cinq mesures d'urgence en faveur de la communauté française musulmane rapatriée. Depuis, deux circulaires sont parues et 110 millions de francs ont été inscrits au budget du ministère des affaires sociales.

Récemment, pourtant, des incidents graves se sont produits à Amiens. Une marche nationale, pacifique celle-là, est en cours ; elle s'arrêtera demain à Toulouse.

Pourriez-vous nous indiquer quelles actions concrètes ont d'ores et déjà été engagées en faveur des familles et des enfants de ceux qui, pour certains, furent massacrés en 1962 sur des quais algériens où on les avait honteusement abandonnés, et qui, pour d'autres, furent trop souvent oubliés dans des cités d'urgence ou des villages forestiers où les jeunes n'ont plus aucune perspective d'avenir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

M. Laurent Cathala, secrétaire d'État. Monsieur le député, les mesures arrêtées par le Gouvernement au mois de juillet visent un double objectif : d'abord, affirmer la reconnaissance de la nation à l'égard de la communauté harkie ;...

M. Claude Wolff. Non ! Ce sont des Français ! Ils font partie de la communauté nationale !

M. Laurent Cathala, secrétaire d'État... ensuite, favoriser l'insertion de tous les jeunes en difficulté issus de cette communauté.

Sur le plan de la reconnaissance, le Gouvernement poursuit, en liaison avec la ville de Marseille, le projet d'érection d'un mémorial des rapatriés, au sein duquel une place importante devra être faite à la communauté harkie.

M. Daniel Colin. Ne parlez pas de communauté harkie ! Il n'y a qu'une communauté nationale !

Mme Martine Daugreilh. Les harkis sont des Français !

M. Claude Wolff. Absolument !

M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat. Des actions de promotion visant à réhabiliter l'histoire de cette communauté sont entreprises.

Mme Marie-France Stirbois. Les harkis sont des Français ! Pas les autres !

M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat. Agir efficacement sur le surendettement contracté par ces familles lors de leur installation dans notre pays est également un moyen d'affirmer cette reconnaissance.

En matière d'insertion, il convient tout d'abord de créer les conditions du dialogue et de la concertation. C'est ce qui a été fait au niveau départemental, à travers le groupe de suivi des vingt-cinq mesures mises en place par les préfets, ainsi que par la mise en place de coordinations interservices de l'Etat.

En matière de formation et d'emploi, le nombre d'éducateurs sur le terrain a été doublé. Les contrats d'action sociale, culturelle et éducative sont financés à hauteur de 150 000 francs par l'Etat. De plus, les bourses ont été étendues et les crédits abondés.

En ce qui concerne l'emploi, une subvention de l'Etat est accordée à toute collectivité locale, entreprise ou association embauchant un enfant de harki ; cette subvention s'élève à 50 000 francs.

Dans le cadre de la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat, et indépendamment des dispositions prises par le ministère de la ville, lesquelles s'appliquent bien entendu aux sites concernés, un certain nombre d'actions sont menées par mon secrétariat d'Etat : d'abord, la réservation de logements en secteurs diffus par le biais de conventions passées entre les préfetures et les organismes H.L.M. ou sociétés d'économie mixte, l'Etat allouant pour chaque réservation la somme de 50 000 francs ; ensuite, des primes à l'installation, d'un montant de 15 000 francs, visant à favoriser les déménagements ont été instaurées ; enfin, le relogement de tous les habitants du site de Jouques est engagé et sera poursuivi au cours des deux prochaines années.

Indépendamment de ces actions, il faut bien entendu favoriser l'accès au dispositif commun concernant la formation, l'emploi et le logement. Dans sa majorité, cette population est intégrée. Mais l'effort de l'Etat, des collectivités locales et de tous les intervenants doit viser, sans surenchère ni démagogie, à parfaire cette insertion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe communiste.

DIFFICULTÉS DES ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Je souhaite en effet appeler son attention sur la situation extrêmement difficile que rencontrent de très nombreux foyers, à Bourges et dans le pays environnant, après avoir signé un contrat d'accession avec la société H.L.M. Carpi, aujourd'hui reprise par le Crédit foncier de France.

A différentes reprises nous avons, avec mes amis du groupe communiste, attiré l'attention du Gouvernement sur ce dossier, notamment mon ami Alain Bocquet, député du Nord, qui a récemment proposé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de certains organismes effectuant des opérations de construction de logements en accession à la propriété.

Il serait d'ailleurs important que cette commission d'enquête voie le jour et puisse aborder les problèmes de fond posés par cette affaire, notamment le détournement de la législation sur le logement social et des fonds publics qui lui sont consacrés. Or, si diverses mesures ont été prises pour essayer d'amoindrir les conséquences des situations de surendettement, celles-ci ont montré leurs limites et ont même aggravé la situation dans certains cas.

C'est pourquoi, complètement excédés, 400 accédants venus de toute la France ont tenu, samedi dernier, à venir exprimer leur colère en manifestant devant le ministère du logement pour demander que soit mis fin à l'arnaque et exiger que des mesures radicales soient enfin prises d'urgence afin de leur permettre de mener à terme, dans des conditions normales et raisonnables, l'acquisition de leur logement.

Une mission d'expertise vient d'être nommée. Elle devrait se voir conférer de réels pouvoirs ainsi que des moyens d'investigation permettant d'appréhender ce dossier au niveau où il doit l'être et sous tous ses angles, si l'on ne veut pas qu'elle se révèle très vite un artifice supplémentaire tendant à détourner les accédants des vraies questions et à les conduire à une exaspération légitime et profonde.

En effet, de simples déclarations d'intention relatives à une volonté des pouvoirs publics d'aider à clore cette affaire au mieux des intérêts de tous, et notamment des accédants, ne sauraient suffire. Il convient d'afficher clairement les moyens qui seront mis en œuvre afin de permettre de régler définitivement, et dans un sens favorable pour les familles concernées, cette situation qui n'a que trop duré. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Marcel Debarge, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je me permettrai de faire un petit retour en arrière tout en essayant de ne pas être trop long.

Pour les accédants qui se trouvent en difficulté du fait de la forte progressivité des prêts d'accession à la propriété du début des années 80, avant que l'inflation ne soit jugulée dans notre pays, le Gouvernement a mis en place, à compter du 1^{er} octobre 1988, une mesure générale de réaménagement automatique de tous les prêts aidés à l'accession à la propriété concernant les 550 000 titulaires d'un PAP à taux fixe, contracté entre le 1^{er} janvier 1981 et le 31 janvier 1985 inclus.

Le montant des crédits budgétaires correspondants s'est établi tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement à 0,6 milliard de francs, 0,8 milliard de francs et 1,1 milliard de francs respectivement en 1989, en 1990 et en 1991.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la langue de bois !

M. Marcel Debarge, secrétaire d'Etat. Pour la langue de bois, il y a certainement plus expert que moi ! *(Sourires.)*

L'accession à la propriété est une aspiration forte des Français, mais elle ne doit pas pour autant s'effectuer dans n'importe quelles conditions de risque pour les familles. C'est pourquoi le Gouvernement a pris des mesures générales de prévention, au titre desquelles on peut citer l'obligation d'un apport personnel de 10 p. 100 pour les candidats à l'obtention d'un PAP.

Dans le projet de loi de finances pour 1992, le Gouvernement a reconduit un montant de 1,1 milliard de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, destiné à financer cette mesure générale.

Le Gouvernement a également prévu de reconduire dans la loi de finances initiale pour 1992 une dotation de 340 millions de francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, afin d'abonder le fonds de garantie des PAP au titre du financement des aides destinées aux accédants en difficulté. Cette dotation est destinée tout particulièrement à assurer la mise en place de règlements amiables au sein des commissions départementales de surendettement, comme le prévoit la loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

Dans ce cadre, les emprunteurs « PAP » peuvent bénéficier soit d'un prêt sans intérêt remboursable sur une durée maximale de cinq ans en cas d'impayés, soit d'un allègement temporaire des charges de remboursement de ce prêt de 50 p. 100 ou des mesures générales déjà citées.

Une possibilité de renégociation et de refinancement a, d'autre part, été prévue pour les prêts conventionnés. Cette possibilité est largement utilisée.

En ce qui concerne plus particulièrement la société d'H.L.M. Carpi, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes.

J'ai demandé aux services spécialisés d'effectuer un contrôle sur les prix de revient et les prix de vente des maisons pratiqués par la Carpi. Le contrôle a été opéré sur un échantillon de 400 logements. Il ressort des investigations que les prix de vente finaux réels ont été inférieurs de 0 à 15 p. 100 aux prix de vente maximaux autorisés et que la marge finale dégagée par la société était conforme aux maxima autorisés.

Toutefois, la société avait mis en place des mécanismes de financement destinés à alléger les premières mensualités au moyen de prêts complémentaires ou d'aides spécifiques, dont le remboursement était reporté plusieurs années plus tard. Ce n'est qu'ultérieurement que le cumul de remboursement des prêts principaux et des aides spécifiques a représenté une charge d'endettement souvent insupportable pour certains accédants dont le revenu ne permettait plus, du fait de la désinflation, de faire face à un endettement croissant.

Les pouvoirs publics ont immédiatement réagi à la gravité de la situation en développant des mesures générales pour tous les accédants à la propriété, comme le réaménagement des PAP ou la mise en place de fonds départementaux d'aide, et en mobilisant, en particulier pour la société Carpi, des moyens exceptionnels.

Dans le cadre d'un plan de redressement de cet organisme, approuvé par la Caisse de garantie du logement social, l'Etat a accordé un soutien financier important à la société Carpi, en l'autorisant par ailleurs à utiliser les ressources du 1^{er} p. 100 logement provenant de la participation des employeurs afin d'abaisser sensiblement le niveau d'endettement des familles en difficulté.

Sous le contrôle des services départementaux et de son commissaire du gouvernement, la société anonyme d'H.L.M. met en œuvre l'ensemble de ces mesures et en rend régulièrement compte.

Il dépend également d'une attitude de concertation de l'ensemble des associations qui se proposent de représenter les accédants en difficulté que ce plan de soutien aboutisse dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'une réunion a eu lieu samedi dernier au secrétariat d'Etat au logement avec un conseiller technique de mon cabinet.

Compte tenu des poursuites judiciaires en cours sur les faits motivant le dépôt de la proposition de constituer une commission d'enquête, cette proposition ne peut, selon l'article 141 du règlement de l'Assemblée nationale, recevoir dans l'immédiat de suite favorable.

Nous venons de nommer en la personne de M. Vorms, directeur de l'A.N.I.L., un expert chargé d'apprécier la situation d'ensemble des accédants et d'examiner les problèmes qui subsistent.

Il appartiendra à la société d'H.L.M. Carpi, sous le contrôle des pouvoirs publics, d'utiliser pleinement les dispositions générales déjà prévues par le Gouvernement et d'appliquer les mesures décidées dans le cadre de son plan de redressement en tenant compte, en particulier, des conclusions de M. Vorms. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

LISTE DES OPPOSANTS LIBANAIS

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez répondu tout à l'heure à mon collègue Hubert Falco à propos du scandale du fichier libanais. Vous vous êtes situé, dans votre réponse, au seul niveau de la faute individuelle. C'était un peu court.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Dominique Perben. Il n'était ni nécessaire ni suffisant de nous résumer la presse de ce matin.

Mme Martine Daugreilh. Absolument !

M. Hubert Falco. En effet !

M. Dominique Perben. Cette affaire pose deux graves problèmes.

Dans quelles conditions la France peut-elle garantir le respect des droits de l'homme à l'égard de ceux qui ont choisi de vivre et de se protéger sur notre territoire et, accessoirement, à l'égard des citoyens français ? L'Etat français est-il garant des droits et des libertés et est-il encore crédible dans l'accomplissement de cette tâche, autrement dit le Gouvernement est-il encore capable d'assumer cette responsabilité ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. Philippe Auberger. Très bonne question !

M. Dominique Perben. Il me paraît donc nécessaire, pour avoir des éléments de réponse à ces deux questions de fond, de vous poser une série de questions précises en espérant que vos réponses le seront également.

Il s'agissait d'une manifestation particulière - vous le saviez et nous le savions - puisqu'elle impliquait un Etat étranger qui est dans une situation spéciale. Comment se fait-il qu'une liste de noms ait été établie ? Pourquoi les personnes qui participaient à cette manifestation bien particulière ont-elles été arrêtées par la police alors que le trouble de l'ordre public ne présentait aucune gravité ? Pourquoi leur a-t-il été appliqué un régime différent de celui d'autres manifestations du même type ? Pourquoi cette manifestation avait-elle été interdite ? Y a-t-il ou non une limitation du droit à manifester contre les autorités libanaises sur le territoire français ? *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Hubert Falco. Voilà la question essentielle !

M. Dominique Perben. Qui a donné l'ordre d'établir la liste des manifestants ? Vous devez répondre à cette interrogation.

Peut-on connaître par ailleurs le détail précis de ses destinataires officiels ? Est-il exact, comme la presse s'en est fait l'écho ce matin, qu'une centaine d'exemplaires ont été diffusés dans des différents ministères ?

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux !

M. Dominique Perben. Si tel était le cas, ce serait la preuve d'une immense légèreté de la part du Gouvernement...

M. Hubert Falco. Eh oui !

M. Dominique Perben. ... et, pour tout dire, la preuve de son irresponsabilité.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Dominique Perben. Comment un simple brigadier de police a-t-il pu avoir connaissance de la liste ? Comment fonctionne le commissariat du XVI^e arrondissement ? Que pense l'inspection générale de la police du fonctionnement de cet établissement ? Qu'en est-il de ses dirigeants actuels ?

Je poserai d'autres questions qui concernent un autre problème, celui du droit de manifester.

Le Gouvernement a-t-il établi des listes du même type pour d'autres manifestations, par exemple pour celles des agriculteurs et des professions de santé ? *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. La question est bonne !

M. Dominique Perben. Si tel est le cas, peut-on savoir de quelles manifestations il s'est agi et pourquoi ?

Le Gouvernement doit savoir que l'opposition n'acceptera pas que la liberté de manifester, sous toutes ses formes et sur toutes les sujets - liberté qui fait partie de nos libertés publiques fondamentales - soit remise en cause par des mesures de police cachées, sournoises et que l'on ne découvre qu'à l'occasion d'un scandale comme celui que nous évoquons aujourd'hui.

M. René Drouin. Et le scandale Pasqua ?

M. Dominique Perben. Il n'est pas possible que le Gouvernement, comme vous-même l'avez fait tout à l'heure, monsieur le ministre, se réfugie derrière un brigadier de police !

Mme Martine Daugreilh. C'est vrai !

M. Arthur Dehaine et M. Charles Ehmann. Derrière un lampiste !

M. Dominique Perben. Par ces pratiques, monsieur le ministre, qui s'ajoutent, hélas ! à d'autres affaires récentes, vous portez atteinte à la confiance que les Français veulent avoir en l'Etat.

Vous devez donc répondre clairement sur les responsabilités administratives et gouvernementales dans cette affaire.

Je me permettrai pour finir de vous rappeler, monsieur le ministre, que vous êtes, selon la loi, responsable du fonctionnement de votre administration. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous venez de poser un certain nombre de questions.

M. Jean Ueberschlag. Pertinentes !

M. le ministre de l'intérieur. Cela me permettra de compléter la réponse que j'ai faite à l'un de vos collègues.

La manifestation du 21 octobre, qui réunissait les partisans qui s'opposent...

M. Robert-André Vivien. Ne bottez pas en touche ! Répondez ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'intérieur. ... au gouvernement actuellement en place au Liban, n'avait pas été autorisée pour la bonne raison que ses organisateurs n'avaient pas, comme c'est l'usage et comme ce fut le cas pour d'autres manifestations auxquelles vous avez fait allusion tout à l'heure et sur lesquelles je reviendrai, demandé l'autorisation de ce rassemblement.

M. Hubert Falco. Vous m'avez dit que vous l'aviez refusée !

M. le ministre de l'intérieur. Non ! *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Depuis fort longtemps, lorsqu'une manifestation n'est pas autorisée et que les services de la police estiment qu'un certain trouble est porté à l'ordre public, un rapport - je parle ici sous le contrôle de mes différents prédécesseurs au ministère de l'intérieur -...

M. Emmanuel Aubert. Non !

M. le ministre de l'intérieur. ... est établi par les services en question. Ce rapport mentionne effectivement, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, l'identité des personnes interpellées.

Ce n'était donc pas la première fois que l'identité de personnes interpellées était mentionnée dans un rapport.

Vous me dites, reprenant des affirmations de la presse, que la liste de ces personnes aurait été distribuée à une certaine d'exemplaires dans plusieurs ministères. Non, monsieur le député ! L'enquête qui a été diligentée par l'inspection générale de la police nationale a démontré que cette liste avait été adressée par ceux qui avaient établi le rapport là où elle devait l'être, c'est-à-dire au commissariat du XVI^e arrondissement et à la direction de la sécurité publique de la préfecture de police.

Pourquoi un brigadier-chef a-t-il pu communiquer cette liste ? Tout simplement parce qu'il avait, au commissariat du XVI^e arrondissement, des responsabilités : il était l'adjoint au responsable de la gestion et il avait donc la possibilité d'accéder à un rapport archivé dans son commissariat.

M. Emmanuel Aubert. Il avait aussi accès à la photocopieuse !

M. le ministre de l'intérieur. Précisant mes déclarations de tout à l'heure, j'ajouterai que l'enquête a démontré qu'il avait depuis longtemps des contacts, qu'il a qualifiés lui-même d'amicaux, avec ses voisins du service de la sécurité de l'ambassade du Liban. Il a avoué que c'était à la suite d'une rencontre avec ceux-ci - après avoir passé avec eux un moment que je qualifierai de convivial - qu'il avait accepté de photocopier la liste.

M. Jean Ueberschlag. C'est la nouvelle Mata-Hari !

M. le ministre de l'intérieur. Il s'agit plus que d'une légèreté, d'une faute lourde. L'intéressé est suspendu et je vais demander sa révocation.

Une faute d'une telle gravité mérite une sanction. J'irai plus loin : je transmettrai le dossier à la justice !

L'enquête est en cours.

Je répète que, si d'autres responsabilités venaient à être établies, il faudrait dans cette affaire montrer la plus grande fermeté.

Vous m'avez demandé si une liste avait été établie pour la manifestation des agriculteurs du 29 septembre. Aucune liste n'a été établie !

M. Arthur Dehaine. Ils étaient trop nombreux !

M. le ministre de l'intérieur. Cette manifestation, autorisée, a été préparée, pour ce qui concerne le maintien de l'ordre, par les services de mon ministère et par les organisateurs, tout le monde le sait. Il en a été de même pour la manifestation des professionnels de la santé.

Monsieur le député, ce qui a peut-être surpris, c'est que cette enquête ait été rapidement menée, et j'en ai félicité les responsables de l'inspection générale de la police nationale. Quelque vingt-cinq fonctionnaires de police qui auraient pu avoir connaissance de la liste ont été interrogés. Mes services sont parvenus dans un bref délai à découvrir la responsabilité du brigadier-chef...

Mme Martine Daugreilh. Cela mérite d'être souligné !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui a rapidement décrit la façon dont les choses s'étaient passées.

Tout cela est inadmissible, comme je l'ai reconnu avant même de connaître les détails de l'affaire : j'ai dit qu'il s'agissait d'une faute grave et qu'il fallait déterminer les responsabilités.

Quoi qu'il en soit, il était normal que les parlementaires de la majorité et de l'opposition posent des questions. Un certain nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, ont exprimé le désir que, ce mercredi, les premiers éléments de l'enquête soient portés à la connaissance de l'Assemblée nationale. Cela a d'ailleurs été l'objet d'une question posée par M. Pandraud.

Aujourd'hui, grâce au travail de l'inspection générale de la police nationale, j'arrive avec des précisions que je vous fournis, monsieur le député. Si d'autres précisions me sont communiquées, je les exposerai à la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. Cela a été plus vite qu'à Carpentras !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Georges Hage.)

PRESIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1991

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991 (nos 2379, 2382).

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, nous allons engager une discussion qui va être assez concrète et pragmatique. Bien entendu, nous ne pourrions pas nous abstraire du contexte économique général, sur lequel je dirai quelques mots en conclusion.

Les lois de finances rectificatives telles qu'elles sont préparées depuis quelques années selon la méthode de Pierre Bérégovoy et de Michel Charasse sont essentiellement des exercices d'ajustement, de perfectionnement de l'équilibre des finances publiques dans le cadre d'options politiques qui ont été suivies avec continuité et qui sont réaffirmées lors de chaque loi de finances initiale. Quand la situation politique

et les orientations d'actions gouvernementales sont raisonnablement stables, les collectifs ne sont pas le lieu d'une inflexion ou d'une remise en cause des politiques économiques, mais plutôt le moment d'une confirmation. Je me bornerai donc à une présentation synthétique des modifications apportées aux grandes masses du budget de 1991 que nous avons adopté il y a bientôt un an et qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier. Cette évolution est, bien sûr, marquée par les conséquences du ralentissement de la croissance de l'économie française, qui n'avait pas été prévu dans son ampleur au moment de notre débat budgétaire de l'année dernière, qui s'est révélé entre l'hiver et le printemps derniers et dont nous connaissons maintenant les suites.

Je voudrais insister d'entrée sur le fait que l'aggravation du déficit de 19,1 milliards de francs ne résulte pas des mouvements de dépenses publiques, qui restent globalement équilibrées. La maîtrise de l'évolution des dépenses, malgré les facteurs d'imprévu et les facteurs d'alourdissement qui ont pu se révéler, a été complète. Par conséquent, la dégradation du déficit ne s'explique que par la baisse des recettes fiscales répercutant mécaniquement le ralentissement de la croissance. Encore cette baisse est-elle en partie ralentie par les mesures de redressement ou de gestion adoptées par le Gouvernement en cours d'année.

Le contexte économique peut se résumer en peu de mots. Chacun l'a en mémoire.

Le taux de croissance attendu pour 1991, peu controversé il y a un an, était de 2,7 p. 100. Cette prévision s'est révélée trop optimiste à la fin de 1990. A ce jour, on s'attend à une croissance pour l'année civile 1991 de l'ordre de 1,4 à 1,5 p. 100. C'est le pourcentage retenu depuis mai-juin et, en dépit des incertitudes, en dépit de l'incrédulité qui s'exprime parfois, il se confirme de jour en jour. Les chiffres de l'I.N.S.E.E. l'attestent de façon assez certaine. Le Gouvernement estime à 50,7 milliards la perte spontanée de recettes fiscales qui en découle. J'en dirai un mot quand nous passerons à l'examen impôt par impôt.

En ce qui concerne les ressources, je voudrais rappeler brièvement l'incidence des diverses mesures qui ont limité cette dégradation spontanée des recettes. La loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier du 26 juillet 1991, que nous avons débattue en juin, et les mesures réglementaires qui y ont été associées ont accru les ressources de près de 12 milliards de francs - 9 milliards résultant de cette loi et 2,5 à 3 milliards de dispositions réglementaires.

Depuis l'adoption de cette loi, d'autres ressources ont été mobilisées, représentant environ 20 milliards de francs, en particulier 10,5 milliards de francs représentant les contributions de nos alliés aux dépenses de la guerre du Golfe et quelque 7 milliards prélevés sur la trésorerie du fonds de réserve de l'épargne logement, fonds devenu sans objet, toutes sommes qui ont évidemment amélioré de façon sensible l'équilibre du budget.

Au total, donc, 31 milliards de francs de compensations de pertes, d'améliorations de ressources. Le collectif n'y ajoute presque plus de ressources supplémentaires, puisque nous sommes en fin d'année : environ 1 milliard de francs que je détaillerai.

En face, nous devons évaluer les pertes de ressources attendues. Les moins-values de recettes fiscales nettes, compte tenu de l'effet sur les compensations et sur les dégrèvements, seraient de l'ordre de 30,5 milliards de francs, soit 2,4 p. 100 des évaluations initiales, alors que le ralentissement de la croissance nationale est de 1,3 p. 100.

La moitié environ des impôts étant en correspondance avec les situations économiques de 1990, puisque l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont calculés sur les résultats de l'année antérieure, on pouvait s'attendre à un ralentissement des recettes fiscales moins fort que la baisse de croissance. En réalité, il atteint presque le double. Cela montre que nous avons des impôts, en particulier la T.I.P.P. et la T.V.A., qui surréagissent aux mouvements de la conjoncture, aussi bien à la baisse qu'à la hausse.

Pour prendre la mesure de cette évolution, il faut se rappeler que les précédents collectifs de la législature avaient eu, au contraire, des plus-values à prendre en compte : pour 31 milliards de francs en 1988, pour 23,5 milliards en 1989 et pour 12 milliards en 1990. Cela confirme l'appréciation que j'ai souvent portée à cette tribune, à savoir que les évalua-

tions des recettes et du cadre économique des lois de finances précédentes avaient été faites avec prudence puisqu'elles avaient permis de dégager des plus-values. Mais je continue à penser que l'évaluation de l'année dernière n'était pas fautive. Elle était, certes, insuffisamment informée, mais elle n'avait pas péché par excès d'optimisme car l'inflexion de conjoncture s'est vraiment révélée après l'adoption des positions politiques du budget de 1991.

Les principales recettes fiscales affectées par la baisse se regroupent sur trois impôts : T.V.A., T.I.P.P., impôt sur les sociétés.

Le produit net de la T.V.A. sera inférieur de 19,5 milliards de francs à la prévision, malgré les mesures du D.D.O.E.F. - dont nous nous souvenons que certaines avaient été sérieusement discutées - qui ont apporté, sur l'exercice 1991, 2,5 milliards de francs. Si l'on raisonne à législation constante, le ralentissement de 1,3 p. 100 de la croissance en 1991 se traduit donc par une baisse de 22 milliards du produit de la T.V.A., c'est-à-dire près de 4 p. 100. Cette baisse tient pour l'essentiel au ralentissement de la consommation des ménages, puisque les autres variables de l'activité économique produisent beaucoup moins d'effets sur la T.V.A.

La T.I.P.P. baisse de 2,2 milliards de francs par rapport au produit attendu en raison du ralentissement de l'activité économique, un peu accentué par un ralentissement particulier de la consommation de carburants consécutif à la crise du Golfe, qui s'explique par des mesures de précaution.

Enfin, et c'est un point nouveau, on constate une baisse de 13,5 milliards de francs sur le produit de l'impôt sur les sociétés par rapport aux prévisions, bien que cet impôt réagisse à la situation économique de 1990. En effet, comme le souligne à nouveau le dernier rapport du C.E.R.C., l'année 1990 avait déjà été marquée par une inversion des ordres de progression, la progression des revenus des salariés ayant été plus forte que celle des résultats des entreprises. On peut considérer cette inversion comme un rééquilibrage ou un rattrapage qui avait ses justifications sur le plan social et sur le plan de la motivation des collaborateurs des entreprises, mais il est indéniable qu'il y a eu une compression des résultats nets des entreprises et qu'elle s'est répercutée sur le produit de l'impôt sur les sociétés, qui a baissé de 8 p. 100 par rapport à la prévision initiale.

En revanche ce mouvement de rééquilibrage de l'année 1990 s'est traduit par une progression des revenus des ménages assez satisfaisante. Aussi la rentrée de l'impôt sur le revenu est-elle supérieure de 8 milliards au résultat attendu, qui était déjà élevé. Le produit de l'impôt sur le revenu devrait ainsi progresser de 10 p. 100 en 1991 par rapport à 1990.

La chute des recettes fiscales serait en grande partie compensée par les 27 milliards de francs de ressources non fiscales excédant la prévision, mais - nous nous en sommes expliqués au moment du D.D.O.E.F. - il est clair qu'une partie importante de ces recettes non fiscales proviennent de la compression de trésoreries inertes et de la récupération de fonds divers. Il s'agit donc de beaux tirs de fusil à un coup, et il faut en tenir compte dans l'analyse des prévisions pour 1992, qui ne répercuteront pas ces recettes d'aubaine.

Les évaluations révisées des recettes de 1991 nous sont d'ailleurs connues depuis deux mois puisque les résultats transmis par le Gouvernement à l'appui de ce collectif sont très voisins de ceux qui nous avaient été communiqués au moment de la présentation du projet de loi de finances pour 1992 dans le fascicule « Voies et moyens ».

La mobilisation de ressources fiscales n'a rien de choquant, puisqu'il s'agit de réagir à un ralentissement brusque de l'activité économique dont tout nous porte à croire qu'il est sans lendemain. Bien entendu, il y a débat sur l'ampleur et sur le rythme de la reprise, mais l'on sait que, par rapport aux données économiques actuelles, on ne peut aller que vers un redressement, une amélioration de la situation. Donc, il est assez vraisemblable qu'il n'y a pas d'accident conjoncturel à craindre sur l'exécution de la loi de finances pour 1992, et il me paraît finalement se justifier que le Gouvernement ait écarté la solution d'un impôt exceptionnel ou d'un alourdissement de prélèvements à caractère durable pour équilibrer 1991.

Ce débat a eu lieu et des opinions également respectables se sont exprimées sur le sujet. Je note que nos principaux partenaires, qui ont la même vulnérabilité budgétaire à la conjoncture, ont pris l'option d'augmenter les impôts. C'est le

cas des Etats-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. C'est aussi le cas de la République fédérale, mais évidemment avec d'autres motifs et d'autres prolongements structurels. Pour notre part, nous en sommes restés à une logique de recherche d'allègements fiscaux. Bien entendu, ces allègements marquent une pause, enregistrent une stabilisation, mais le Gouvernement a tenu à rester sur sa ligne politique en décidant de ne pas recourir à l'impôt pour améliorer l'équilibre de la loi de finances.

Les plus-values de recettes non fiscales comprennent d'abord les 10,5 milliards de francs de contributions étrangères à la charge des opérations militaires françaises dans le Golfe, dont celle de la République fédérale, mais principalement celle du Koweït. Il faudra, bien entendu, et je crois que mon ami Yves Dollo y fera allusion dans son rapport pour avis, examiner les contreparties en dépenses de cette part du financement supportée par nos alliés. Dans ces contreparties figurent évidemment les dépenses opérationnelles directes correspondant aux actions militaires sur le terrain, mais aussi les dépenses induites pour les structures de l'appareil de défense, contrepartie logique qui, je crois, peut être discutée loyalement avec nos alliés.

Sont également attendus, sur l'exercice 1991, les 14 milliards provenant des mesures de redressement auxquelles j'ai déjà fait allusion. Le Gouvernement nous propose d'y ajouter 1 milliard de francs en prélèvements de trésorerie répartis entre l'Institut national de la protection industrielle et la Caisse nationale des télécommunications, qui, l'un et l'autre, disposaient de réserves encore relativement consistantes.

Enfin, en analysant les états comptables, vous relèverez 4 milliards de francs de recettes non fiscales qui compensent des dépenses identiques. Il s'agit de ressources non fiscales liées, d'une part, aux recettes sur coupons courus lors d'admission de titres de la dette et, d'autre part, à l'écrêtement des recettes des départements surfiscalisés dont le montant est reversé au système des compensations aux collectivités locales.

Malgré un ralentissement des recettes fiscales instantanées de l'année 1991, des effets de report se traduisent par une aggravation des prélèvements sur les recettes de l'Etat qui atteint près de 12 milliards de francs. Sur cette somme, 7 milliards vont aux collectivités locales, au titre d'une régularisation de la D.G.F. de 1990 et d'une nouvelle augmentation du fonds de compensation de la T.V.A., dont la montée rapide est un sujet régulièrement évoqué par les financiers de la maison. Les 5 milliards restants correspondent à une régularisation opérée au profit des Communautés européennes, à la suite d'une série de mouvements d'alourdissement des dépenses de la Communauté. Ce phénomène nous a déterminés les uns et les autres, que ce soit la délégation pour les Communautés, la commission des finances ou l'Assemblée tout entière, à exercer à l'avenir notre mission d'information et de contrôle de façon plus intensive à l'égard des engagements de dépenses de la Communauté européenne, qui se répercutent naturellement sur nos propres charges budgétaires.

Au total, si l'on exclut du décompte les mouvements d'ordre que j'ai évoqués - ces 4 milliards de recettes nouvelles étant compensées en dépenses - la perte de recettes nettes s'élève à 19,2 milliards de francs. Elle correspond exactement à la dégradation du déficit budgétaire puisque les mouvements en dépenses - second volet de cet exposé - sont globalement équilibrés.

Il n'y a eu qu'un décret d'avance pour l'année 1991, celui du mois d'août, qui avait inscrit 1,5 milliard de francs pour le règlement immédiat des dépenses directes nécessitées par la guerre du Golfe. Après régularisation de ce mouvement, les crédits supplémentaires inscrits au collectif représentent un peu moins de 23 milliards de francs pour les charges définitives et sont compensés entièrement par des annulations de dépenses d'un montant équivalent.

La principale ouverture de crédits est celle relative au R.M.I., avec un surcroît de dépenses de plus de 5 milliards de francs. Mais il s'agit d'un mouvement cumulé sur deux années. Du fait de la montée en charge relativement lente de cette prestation qui posait des problèmes de méthode assez nouveaux, cette somme comprend en effet 2 milliards de francs de régularisation au titre de l'exercice 1990, correspondant à des versements opérés tardivement par l'Etat. Les dépenses supplémentaires portant sur l'exercice 1991 s'élèvent donc à 3 milliards.

Ces chiffres traduisent indéniablement un dérapage, une montée plus rapide que prévu des charges du R.M.I., mais qui n'est pas brusque ou verticale sur l'année 1991 et s'est au contraire étalée dans le temps depuis la fin de 1989. On peut donc espérer que l'inscription de 13 milliards de francs dans la loi de finances pour 1992, somme qui équivaut à un doublement de l'inscription initiale dans la loi de finances pour 1989, sera suffisante, que le R.M.I. est entré maintenant dans une phase « plateau » et qu'il ne nous causera plus de surprise.

Le collectif prévoit également une rallonge de 3 milliards sur les intérêts nets de la dette publique, ce qui est comparativement peu et ce qui, après coup, valide de façon satisfaisante les hypothèses de coût moyen de la dette qui avaient été présentées par le Gouvernement en loi de finances initiale. C'était un pari difficile parce qu'on est en perpétuelle incertitude sur le niveau des taux et donc sur les répercussions de la charge des intérêts sur le coût global de la dette. Le Gouvernement avait visé presque juste puisque, sur les 134 milliards de francs de charge nette pour l'ensemble de l'année 1991, collectif compris, l'ajustement est de 2,3 p. 100. Nous avons donc, me semble-t-il, bien assuré la crédibilité financière de l'Etat pendant l'année 1991, et j'y reviendrai dans ma conclusion. C'est là une des attestations de la consolidation globale de la situation internationale de la France.

Je résumerai les autres compléments de dotation, puisque nous en reparlerons lors de l'examen des articles.

La dotation générale de décentralisation est relevée de 2 milliards de francs, principalement au bénéfice des départements.

Les dépenses militaires sont accrues de 1,9 milliard en sus des crédits inscrits dans le décret d'avance.

Un milliard a dû être ajouté à la dotation ouverte en 1990 pour la rénovation des lycées. Il faut reconnaître que, sur la partie 1990, la consommation des crédits aura été très faible.

Enfin, plusieurs ajustements sont prévus en faveur des transports, en particulier au titre de la contribution de l'Etat à la S.N.C.F. dont les données ne sont souvent connues qu'en fin d'année.

La seule inflexion significative correspondant à des choix politiques nouveaux par rapport à l'année dernière se traduit par l'inscription de 600 millions de francs au budget de l'agriculture, pour abonder les aides aux agriculteurs victimes de la sécheresse et pour commencer à gager le plan de soutien aux éleveurs.

En regard de ces charges supplémentaires, le collectif constate 19 milliards de francs d'annulations de crédits, dont 1,9 milliard de crédits militaires. Ce chiffre atteste que la défense et les finances ont accompli en commun un effort de maîtrise des dépenses courantes des armées, qui a permis d'éponger le choc du coût des opérations dans le Golfe.

Enfin, le solde net se ramène à 19,1 milliards d'augmentation du déficit budgétaire. Fixé à 80,7 milliards à l'issue de nos délibérations sur la loi de finances initiale, le déficit est donc arrêté aujourd'hui à 99,8 milliards.

Cette dégradation du solde m'apparaît somme toute très mesurée, si l'on tient compte du fort ralentissement de la croissance qui a surpris presque tous les partenaires économiques. Ce résultat n'a été rendu possible que par un effort de rationalisation et de maîtrise des dépenses particulièrement vigoureux, grâce auquel nous pouvons repartir pour l'année 1992 sur des bases que je crois saines et qui font contraste avec la situation budgétaire de beaucoup de nos partenaires étrangers.

Je ne mentionne que pour mémoire les principaux articles rattachés à ce collectif, car - j'en rends hommage au Gouvernement - ils ne comportent pas d'innovations ou de surprises de nature à tromper la vigilance de la représentation nationale.

Il s'agit de mesures d'adaptation du dispositif fiscal sur le plan de la gestion. On y trouve, en particulier, comme presque chaque année, plusieurs modifications relatives à la fiscalité d'entreprise qui correspondent à la maturation de dossiers très techniques dont l'examen a été mené, le plus souvent, en concertation avec les secteurs économiques intéressés.

Ce collectif comporte deux innovations qui avaient été annoncées par le Gouvernement et avaient fait l'objet d'une concertation au cours des mois précédents, mais qui n'avaient

pas pu être inscrites dans le projet de loi de finances pour 1992 : d'une part, et c'est une mesure dont nous débattons sans doute assez longuement, l'avantage fiscal accordé pour l'emploi de salariés à domicile ; d'autre part, le train de mesures agricoles que le Gouvernement nous proposera par voie d'amendement et dont nous avons discuté ce matin en commission. Dans leur ensemble, ces mesures sont de bon aloi même si, pour certaines, le ciblage en faveur des petits agriculteurs en difficulté n'est pas toujours assez précis et peut prêter à des interprétations variées.

Je consacrerai ma conclusion aux perspectives économiques. Nous sommes en attente d'une reprise plus marquée, mais le début d'une reprise est déjà perceptible dans la situation économique quotidienne de notre pays.

M. Gilbert Gantier. Vous n'avez pas lu *Le Monde* de ce soir !

M. Philippe Auberger. On n'y trouve pas la même analyse !

M. Alain Richard, rapporteur général. L'à-coup conjoncturel que nous avons subi en 1991 s'est accompagné, il faut le souligner, d'un redressement de la compétitivité de la France. Nous avons maintenant la quasi-certitude que les soldes de la balance industrielle aussi bien que des comptes courants extérieurs seront en amélioration par rapport à 1990.

Je me rappelle avoir pris de l'avance en indiquant à plusieurs reprises à l'Assemblée qu'un ensemble de variables mais aussi le couronnement d'efforts internes laissaient présager, pour l'année 1991, un redressement de notre compétitivité. Ce propos a parfois été accueilli par des sourires ou par des doutes. Mais nous pourrions constater ensemble en fin d'année que la France, malgré des difficultés et des inquiétudes, malgré parfois la remise en cause des efforts dans lesquels nous sommes engagés depuis des années et qui, pourtant, portent leurs fruits, est en train de recueillir les résultats d'une politique sage, d'une politique appuyée sur la consolidation et l'assainissement de ses bases économiques. En raison de la situation particulière que connaissent nos amis allemands, sans doute, mais aussi grâce à une préparation de l'avenir qui a été plus soignée, plus attentive que chez beaucoup de nos partenaires de la Communauté ou d'ailleurs, nous sommes aujourd'hui dans une phase de redressement et les bases de notre développement futur ont rarement été meilleures.

Par conséquent, la reprise, même modeste, que nous voyons se profiler, se traduira certainement, en 1992, par une amélioration des parts de la France sur le marché mondial et par des performances de croissance qui seront parmi les plus élevées des pays développés. Nous pouvons nous féliciter ensemble de ces résultats et avoir l'assurance que leur emploi sera socialement et économiquement le meilleur possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Dollo, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Yves Dollo, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport sur le projet de loi de finances rectificative fournit chaque année au rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées l'occasion de dresser le bilan des interventions extérieures de nos forces armées.

Il convient toutefois de rappeler que, pour l'essentiel, les crédits ouverts par le collectif sont destinés au financement d'actions à caractère prolongé, non budgétées en début d'année. Il en va ainsi notamment du financement de la présence française au Tchad - 1100 personnes -, de notre participation à la Force intérimaire des Nations Unies pour le Liban, la F.I.N.U.L. - 630 personnes - et des renforts affectés en Nouvelle-Calédonie et en Guyane : 1300 personnes.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1991 comporte, au titre du ministère de la défense, des demandes d'ouverture de crédits pour un montant de près de 1 881 millions de francs. Les crédits demandés par le ministère de la coopération et du développement au titre de la coopération militaire sont d'un montant plus modeste : 225 millions de francs.

Il convient cependant, pour prendre l'exacte mesure de l'effort accompli en faveur des ministères de la défense, d'une part, et de la coopération et du développement, d'autre

part, d'intégrer dans notre étude l'ensemble des mouvements financiers ayant affecté les crédits votés par le Parlement lors de la loi de finances initiale.

Pour le ministère de la défense, ces crédits résultent du décret d'avance du 23 août 1991 et d'un arrêté d'annulation du 21 novembre 1991. Pour le ministère de la coopération et du développement, ils résultent des arrêtés d'annulation des 9 mars, 23 août et 21 novembre 1991.

Les demandes d'ouverture de crédits inscrites, au titre du ministère de la défense, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1991, s'élèvent donc à environ 1 881 millions de francs.

Les annulations de crédits opérées sur les crédits militaires par l'arrêté du 21 novembre annexé au projet de loi s'élèvent à 1 913 millions de francs dont 821 millions de francs au titre III et 1 091 millions de francs au titre V.

Il convient toutefois de souligner que le décret d'avance du 23 août a ouvert, comme l'a indiqué mon collègue Alain Richard, au titre du ministère de la défense, un crédit de 1 500 millions de francs. Devant l'ampleur des besoins financiers occasionnés par le conflit du Golfe, il n'était pas envisageable d'attendre le vote du Parlement sur le projet de loi de finances rectificative pour abonder les crédits du ministère de la défense.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, le volume des crédits au budget de la défense, au titre de l'année 1991, augmente de près de 1,5 milliard de francs après collectif et décret d'avance.

Quelle est l'origine des demandes d'ouverture de crédits ?

Il s'agit uniquement des opérations menées hors métropole et les différents surcoûts constatés sont estimés à partir de la différence entre le coût de l'unité déplacée et son coût en France métropolitaine.

L'étude du bilan des interventions françaises au cours de l'année écoulée fait apparaître la grande diversité de celles-ci : interventions dans le cadre de l'application de résolutions des Nations Unies, mise en œuvre du principe d'ingérence humanitaire, protection de nos ressortissants à l'étranger, protection sanitaire. Le surcoût total lié à ces opérations sera donc de l'ordre de 1 881 millions de francs.

Le ministère de la défense a évalué ses besoins à près de 6 milliards de francs. Ils seront financés par les 1 881 millions de francs de ce collectif, le milliard et demi de francs du décret d'avance, le solde étant assuré par des reports du titre V.

Ce financement par voie de report traduit clairement une décision politique de stabilisation des dépenses militaires sans qu'il soit porté atteinte aux capacités opérationnelles des armées.

Rappelons pour mémoire les opérations en cause, en premier lieu, la guerre du Golfe.

L'opération Salamandre, qui consistait à assurer le transport logistique des premiers éléments français prépositionnés dans le Golfe, s'est déroulée du 13 août au 5 octobre et concernait le porte-avions *Clemenceau* et son escorte, le *Colbert* et le *Var*.

L'opération Artimon a consisté à participer au contrôle de l'application des sanctions instituant un embargo maritime contre l'Irak, décidées par l'O.N.U. Les forces navales françaises ont, entre le 26 août 1990 et le mois de juillet 1991, procédé à 8 530 reconnaissances ; 305 visites ont été effectuées depuis le déploiement du dispositif français et 9 déroulements ont été imposés. Cette opération se poursuit encore aujourd'hui.

L'opération Daguet a été décidée à la suite de la violation de la résidence de l'ambassadeur de France au Koweït. L'ensemble des forces terrestres de la division Daguet a représenté plus de 9 000 hommes, celles de l'armée de l'air, atteignant 1 500 hommes.

Les opérations de déminage au Koweït ont commencé après le 12 février 1991. Le détachement français a neutralisé 530 tonnes de munitions, soit près de 15 000 mines. Dans le cadre de cette opération, baptisée Merrein, plusieurs militaires français ont été victimes d'explosions. Grâce aux chasseurs de mines tripartites, la France, la Belgique et les Pays-Bas ont détruit la moitié des mines détectées.

À la demande des Emirats arabes unis, la France a déclenché l'opération Busiris, se traduisant notamment par la mise en place dans les Emirats d'un escadron de reconnaissance et de moyens de défense aérienne.

A la demande du gouvernement légitime du Koweït, la remise en condition opérationnelle des appareils koweïtisés réfugiés en Arabie Saoudite a été entreprise par les armées et les industriels français.

Enfin huit avions de défense aérienne ont été, dans le cadre de l'opération Méteil, mis en place au Qatar.

Le surcoût imputable à l'ensemble de ces opérations dans le Golfe s'élève à 4,5 milliards de francs. Cette somme ne représente pas le coût réel du dispositif déployé dans la mesure où les frais de fonctionnement correspondants ont été pris partiellement en charge par les pays hôtes, notamment en ce qui concerne ceux liés à l'alimentation et à l'activité des troupes sur place, plus particulièrement les dépenses de carburant. Les versements financiers d'Etats étrangers à l'occasion du conflit du Golfe se sont élevés quant à eux à 10,5 milliards de francs dont un milliard de dollars par le seul Koweït.

On ne peut manquer de comparer cette somme aux crédits ouverts par le décret d'avance d'août dernier, c'est-à-dire 1,5 milliard de francs. D'aucuns ont indiqué qu'il eût été juridiquement possible que ces versements fussent, par voie de fonds de concours, directement affectés aux besoins des armées. Cela est vrai, mais il convient de souligner qu'une telle décision n'aurait pas pris en considération les conséquences économiques et financières de ce conflit, qui peuvent justifier qu'il n'ait pas été porté atteinte, sur ce point précis, au principe de l'universalité budgétaire.

La guerre du Golfe n'a pas été seulement génératrice de surcoûts militaires ; elle est également à l'origine de préjudices économiques et financiers difficiles à évaluer, mais réels.

M. Arthur Dehaine. Elle permettra de dégager des excédents !

M. Yves Dollo, rapporteur pour avis. C'est une justification du versement au budget général des contributions étrangères, le budget de la défense étant abondé autant que de besoin. Si l'addition se monte aujourd'hui à 4,5 milliards pour la défense, elle ne représente que le coût direct. Certains coûts induits n'ont pas encore été estimés, par exemple l'usure accélérée des matériels dans des conditions d'utilisation difficiles. Il serait donc abusif de parler de bonus ou d'excédent dû à la guerre du Golfe.

M. Arthur Dehaine. Le mot est prononcé !

M. Yves Dollo, rapporteur pour avis. L'étalement de ses conséquences mettra à mal une telle interprétation.

J'en viens aux autres opérations.

Les opérations liées au soulèvement des populations kurdes contre le régime de Bagdad sont évoquées parmi les conséquences de la guerre du Golfe. Ce soulèvement kurde, les violentes réactions qu'il a entraînées de la part des armées irakiennes, la cruauté des combats qu'il a provoqués, notamment autour des villes de Kirkouk, Erbil, Mossoul et Zakho, a jeté sur les routes du nord irakien près de deux millions de personnes.

Le 2 avril 1991, la France saisissait le conseil de sécurité des Nations Unies au nom du « devoir d'ingérence humanitaire ». Dès le 8 avril 1991, six jours après, le Conseil de sécurité des Nations Unies décidait la création d'une zone démilitarisée en Irak et protégée par les éléments de l'O.N.U. pour accueillir les réfugiés kurdes.

L'opération *Provide Comfort* va, dès lors, pouvoir se déployer dans un premier temps dans cette zone démilitarisée du nord de l'Irak. Les militaires français y prendront toute leur part - c'est l'opération *Libage* - grâce notamment à la mise en place d'un hôpital militaire de campagne à Zakho. En septembre 1991, les 250 hommes du détachement terrestre français étaient rapatriés en France, alors que le détachement aérien, d'une centaine d'hommes, est appelé à demeurer quelques mois sur place.

Ajoutons que la France a effectué en avril 1991 des livraisons de matériel humanitaire aux réfugiés kurdes en Iran. C'est l'opération *Ramure*.

Les conflits de la crête de l'Afrique ont conduit à une opération d'évacuation des ressortissants étrangers de Somalie dans le cadre de l'opération *Bérénice*.

Plus graves encore furent les conséquences de la longue guerre civile éthiopienne. En effet, l'arrivée progressive du Front populaire de libération de l'Erythrée aux abords de la

capitale éthiopienne a rendu nécessaire la protection des ressortissants français se trouvant à Addis-Abeba et la mise en œuvre de mesures pour aider les autorités djiboutiennes. Les opérations Totem et Godoria ont concerné dans ce secteur environ 1 200 hommes.

A la suite d'émeutes graves au Zaïre et de combats armés opposant les forces loyalistes à des militaires insurgés, une compagnie de militaires français a été dépêchée le 24 septembre 1991 à Kinshasa afin d'assurer la sécurité des 4 000 ressortissants français se trouvant dans ce pays. Le positionnement des forces françaises au Tchad et en République centrafricaine a permis à plus de 1 070 soldats d'intervenir très rapidement.

Ajoutons enfin qu'à la demande du gouvernement du Rwanda, la France a envoyé, au début du mois d'octobre 1990, 300 soldats à Kigali, afin d'assurer la sécurité de nos ressortissants et la protection de notre ambassade. Le surcoût imputable à ce théâtre d'opérations est d'un faible montant, les soldats français ayant été eux aussi déplacés de République centrafricaine.

Un nouveau théâtre extérieur apparaît dans ce collectif : l'Asie.

Ainsi, près de 100 militaires français sont déjà sur place dans le cadre de la mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge. A terme, cette mission devra se fondre dans une seconde structure, dénommée Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, qui sera chargée par le Conseil de sécurité de préparer les élections libres prévues pour 1993. La France envisage d'envoyer jusqu'à 600 militaires. Ils seront chargés d'effectuer des opérations de recensement et de désarmement des belligérants.

Pour mémoire, le ministère de la défense a envoyé une mission dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de choléra au Pérou.

Voilà un rapide survol des opérations concernées par ce budget. Vous aurez noté le caractère humanitaire et préventif des engagements de la France.

Que peut-on dire des ouvertures de crédit ?

Elles se répartissent comme suit, par section, en crédits de paiement : 288 millions de francs, pour la section Air ; 1 381 millions de francs, pour la section Forces terrestres ; 56 millions de francs, pour la section Marine ; 155 millions de francs, pour la section Gendarmerie ; soit au total : 1 881 millions de francs en chiffres ronds.

Les autorisations de programme ne concernent que 16 millions de francs pour la marine, laquelle n'est traditionnellement que peu concernée par les collectifs budgétaires dans la mesure où les frais occasionnés par les opérations extérieures sont, du moins partiellement, compensés par la diminution de ses activités d'entraînement qui avaient été initialement programmées. Il est en effet dans la nature des activités de la marine d'intervenir sur des théâtres extérieurs.

Les annulations de crédits s'élèvent à 1 913 millions de francs en crédits de paiement et 1 091 millions de francs, en autorisations de programme.

Une part de ces annulations concerne les dépenses ordinaires. Ainsi 821 millions de francs sont annulés au chapitre 31-94 de la section commune. Il s'agit de provisions pour mesures générales intéressant le personnel.

L'absence d'utilisation de ces crédits résulte tant des évolutions spécifiques concernant notamment l'effectif des personnels militaires ou la pyramide des âges de ces personnels, que l'application aux personnels militaires des mesures générales intéressant le personnel de la fonction publique.

Les annulations portant sur le titre V s'élèvent, pour leur part, à 1 091,450 millions de francs tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme.

La section Gendarmerie n'est pas concernée par ces annulations.

Les crédits de la section commune subissent de fortes amputations qui se répartissent de la manière suivante : pour l'atome stratégique et pré-stratégique les crédits de paiement diminuent de 350 millions de francs et les autorisations de programme de 360 millions de francs. Ces annulations traduisent les décisions prises pendant l'année sur le S45, et le programme Hadès.

Il en va de même pour les engins stratégiques et pré-stratégiques. Les crédits de paiement diminuent de 100 millions de francs, les autorisations de programme de 640 millions de francs, en raison de l'abandon du programme S45.

Les crédits accordés à la D.G.A. au titre des recherches et développements et des investissements techniques et industriels diminuent de 58 millions de francs en crédits de paiement et 243 millions de francs de crédits de paiement sont supprimés aux chapitres Matériels et Infrastructure des organismes interarmées, et pour la participation aux travaux d'équipements civils.

Les autorisations de programme relatives aux fabrications de la section Marine diminuent d'un montant de 58 millions de francs ; en revanche, l'annulation des crédits de paiement porte sur un montant de 200 millions de francs correspondant, notamment, à l'abandon du programme B.A.M.O.

J'en terminerai par les dispositions concernant la coopération et le développement.

Le ministère de la coopération et du développement a vu ses crédits amputés de 342 millions de francs par l'arrêté du 9 mars 1991 contribuant ainsi aux efforts budgétaires demandés à l'ensemble des ministères dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement.

Pendant, le collectif qui nous est présenté au titre de ce ministère est équilibré par des ouvertures de crédits, les dotations supplémentaires correspondant essentiellement à l'abondement des lignes affectées à l'assistance militaire technique qui s'avéraient insuffisantes en raison de la situation en Afrique et au financement de l'agence de l'enseignement du français à hauteur de 65 millions de francs.

Cette dernière opération est la traduction financière de la réforme de Beaucé et la conséquence de l'ouverture des nouveaux établissements scolaires à la fin de l'année 1990 dont le financement n'avait pu être inscrit dans la loi de finances pour 1991.

L'ouverture totale des crédits pour le ministère de la coopération et du développement porte ainsi sur près de 225 millions de francs, correspondant essentiellement à des opérations d'ajustement.

Telles sont les remarques et informations qui ont conduit la commission de la défense nationale à émettre un vote favorable au collectif qui lui était présenté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Francis Delattre. Elle a eu tort !

M. le président. La parole est à monsieur ministre délégué au budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à féliciter votre rapporteur général et le rapporteur de votre commission de la défense pour la clarté et la précision avec lesquelles ils ont, l'un et l'autre, analysé le projet de loi de finances rectificative pour 1991.

M. Francis Delattre. Ils ont fait surtout preuve de beaucoup d'indulgence !

M. le ministre délégué au budget. Ils savent que vous y remédiez ! *(Sourires.)*

M. Philippe Auberger. Vous ne perdez rien pour attendre !

M. le ministre délégué au budget. Et, en confiance, je le suis moi aussi !

M. Gilbert Gantier. Vous avez tout deviné !

M. le ministre délégué au budget. Ce collectif traduit en effet - chacun des deux rapporteurs l'a bien mis en évidence - l'adaptation de notre politique budgétaire à un contexte économique très différent de celui des années antérieures.

M. Francis Delattre. Eh oui !

M. le ministre délégué au budget. Je ne m'en réjouis pas ! Vous non plus, je suppose !

M. Francis Delattre. Ah non !

M. Philippe Auberger. On constate !

M. le ministre délégué au budget. Ce « Eh oui ! » était donc un regret pour la France !

M. Francis Delattre. Tout à fait, monsieur le ministre, mais il y a des solutions !

M. le ministre délégué au budget. La vigueur du retournement conjoncturel se traduit par des pertes de recettes importantes, sans que soit remise en cause la nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.

La loi de finances initiale pour 1991 avait retenu, vous vous en souvenez, une hypothèse de croissance de 2,7 p. 100, laquelle était déjà en net repli par rapport aux résultats des années antérieures. Néanmoins nous avons, je le reconnais, assez largement sous-estimé l'ampleur du ralentissement économique mondial.

M. Francis Delattre. Il continue !

M. le ministre délégué au budget. Les pays anglosaxons, en particulier la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis, qui furent les premiers touchés par la crise, ont pesé sur l'ensemble de l'activité mondiale. Quelles furent donc les causes de ce retournement ?

Selon les experts, la première a très certainement été l'excès d'endettement des agents économiques et le redémarrage, fin 1989 - début 1990, des tensions inflationnistes. Voilà qui doit nous inciter à la réflexion.

L'Allemagne, sous l'effet de la réunification, devrait connaître cette année une croissance de 3,5 p. 100 environ, dont nous tirons parti puisque, comme vous le savez, notre traditionnel déséquilibre commercial avec ce pays se redresse fortement : moins de 10 milliards de francs de déficit probable en 1991, contre 42 milliards l'an dernier. Le Japon devrait également, sous l'effet de la vigueur de ses exportations, connaître une croissance encore forte cette année.

Notre pays, avec une croissance estimée à 1,5 p. 100 environ cette année, se trouve donc dans une situation intermédiaire. Parce qu'il est ouvert sur l'extérieur, il n'a pu résier à l'écart des facteurs dépressifs internationaux. Mais parce qu'il a mieux maîtrisé que d'autres ses grands équilibres - c'est un acquis essentiel de notre politique économique - il a échappé à la récession.

Je suis, à cet égard, assez surpris de l'écart entre la morosité ambiante, une certaine sinistrose qui semble s'être emparée de nos concitoyens et la réalité de notre situation économique.

L'inflation est, depuis quelques années, stabilisée autour de 3 p. 100. Nous sommes vraiment loin des hausses de prix à deux chiffres de la fin des années 70 ! Que de réformes et de transformations il a fallu depuis dix ans introduire dans les rouages de notre économie pour arriver à ce résultat ! Surtout, nous avons, depuis le mois de juin, une inflation inférieure à celle de notre principal concurrent, l'Allemagne, pour la première fois depuis près de vingt ans. Le différentiel en notre faveur est de l'ordre d'un point, la hausse des prix étant de 2,5 p. 100 sur les douze derniers mois.

Ce résultat est remarquable et, à mon avis, on ne le dit pas assez : il signifie que nous gagnons régulièrement en compétitivité sur les marchés internationaux sans sacrifier notre monnaie. C'est une révolution culturelle pour notre pays, si l'on compare la situation présente à celle des années 1945-1980.

Nous devons conforter cet acquis, car les premiers résultats sont là : notre balance commerciale connaît un déficit sensiblement inférieur aux 50 milliards de francs de l'an dernier, notre déficit industriel civil régresse fortement pour la première fois depuis 1985 et nous gagnons des parts de marché dans les pays solvables.

En particulier, sur les dix premiers mois de l'année, notre situation est excédentaire de 1,4 milliard de francs par rapport au reste de la Communauté, alors qu'il y avait un déficit de 34,3 milliards de francs sur les dix premiers mois de l'année dernière. Notre situation commerciale s'est améliorée à l'égard de l'Allemagne, bien sûr, mais aussi de l'ensemble des autres pays, de la Communauté. Là encore, c'est une sorte de « révolution culturelle ».

En ce qui concerne l'emploi, certes la dégradation de la conjoncture a malheureusement provoqué une nette augmentation du nombre de chômeurs : entre 210 000 et 250 000 selon les statistiques. Cependant, trois observations s'imposent :

Le chômage a augmenté beaucoup plus dans de nombreux pays : au Canada, plus 3,3 points, aux Etats-Unis, plus 1,5 point, au Royaume-Uni, plus 3,1 points, soit 870 000 chômeurs de plus.

Notre taux de chômage - deuxième observation - est très inférieur au maximum de 10,7 qu'il a atteint, en mars 1987, c'est-à-dire à l'époque de nos prédécesseurs. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Il est tout de même curieux que vous réagissiez ainsi chaque fois que je rappelle les chiffres de cette période ! Je suppose que vous avez les meilleures explications du monde ! Je vous dis simplement qu'à l'époque c'était comme ça ; il n'y a pas de quoi en faire une maladie.

M. Gilbert Gantier. Nous avons créé des emplois !

M. Yves Fréville. C'est en 1987 que le taux de chômage a commencé à baisser !

M. le ministre délégué au budget. Vous avez créé tout ce que vous voulez, mais, en mars 1987, le taux de chômage était de 10,7 p. 100. Si ça ne vous plaît pas, vous allez à la buvette et vous revenez dans un moment. Un point c'est tout ! (*Sourires.*)

Je suis d'ailleurs très surpris...

M. Francis Delattre. Vous êtes surtout énervé !

M. le ministre délégué au budget. ... de voir certains d'entre vous peindre en rose la période 1986-1988, alors que c'est à cette époque que notre pays a battu deux records : le taux de chômage le plus élevé de son histoire et les prélèvements obligatoires les plus élevés. Je n'y peux rien, c'est comme cela ! Je suppose que vous aviez de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi ; je fais confiance à M. Gilbert Gantier et à quelques autres pour nous les donner tout à l'heure.

M. Gilbert Gantier. Certainement !

M. Patrick Devédjian. C'était surtout après sept ans de gestion socialiste !

M. le ministre délégué au budget. Enfin, notre économie a continué, depuis la mi-1990, à créer des emplois, même si la situation de chômage n'est pas bonne - 40 000 de plus -, à un rythme certes ralenti par rapport à la période 1988-1990, mais nous sommes loin des suppressions d'emplois importantes consécutives au choc pétrolier.

M. Francis Delattre. Tout va bien !

M. le ministre délégué au budget. Le pouvoir d'achat ? La progression du taux de salaire horaire - plus 4,6 p. 100 sur douze mois - fait apparaître la poursuite de gains de pouvoir d'achat significatifs, grâce à la désinflation, y compris pour les salaires nets.

Je ne peux évidemment pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, mais je crois que nous commençons à engranger les effets des mutations structurelles considérables qu'a connus notre économie depuis dix ans. Je vois donc, dans la situation présente de l'économie française, des motifs sérieux d'optimisme pour l'avenir, que je voudrais faire partager objectivement à la représentation nationale.

Quelle est notre politique budgétaire dans le contexte actuel ?

Pierre Bérégovoy et moi-même l'avons dit tout au long de la discussion du projet de loi de finances pour 1992 et, à plusieurs reprises, votre rapporteur général a bien voulu le relever, nous poursuivons deux objectifs : d'abord, faire face aux pertes de recettes résultant de la crise économique sans avoir à relever les impôts des Français, ensuite, éviter un dérapage majeur du déficit budgétaire.

Nous sommes parvenus à respecter ces deux objectifs et le collectif budgétaire que vous propose le Gouvernement en est l'illustration.

La croissance moindre que prévu a provoqué environ 50 milliards de francs de pertes de recettes spontanées par rapport aux estimations de la loi de finances initiale, principalement sur la T.V.A. nette, 22 milliards, et sur l'impôt sur les sociétés, 13,5 milliards.

Ces 50 milliards de francs se décomposent en 38 milliards sur les recettes de l'Etat, chiffre qui représente les conséquences directes de la conjoncture sur les rentrées fiscales

spontanées, et en 12 milliards de francs de prélèvements supplémentaires sur recettes. Il s'agit là des suppléments à prévoir pour le budget européen, environ 5 milliards, et au profit des collectivités locales, soit 7 milliards, imputables pour 3,3 milliards à la régularisation de la D.G.F. et pour le reste au dérapage du fonds de compensation de la T.V.A.

Nous sommes parvenus à compenser ces pertes de recettes à hauteur de 35 milliards ramenant ainsi les pertes réelles à 15 milliards, comme l'indique le collectif.

Je ferai deux observations.

Premièrement, c'est la première fois depuis 1984 qu'un collectif vous est présenté avec des pertes de recettes par rapport aux estimations initiales. La croissance économique avait fait apparaître des plus-values de 1986 à 1990. Cette fois-ci, il y a moins-values.

Deuxièmement, les mesures de redressement que nous avons mises en œuvre consistent essentiellement en suppressions d'organismes désuets et en prélèvements sur des trésoreries inemployées, sans impact macroéconomique. Nous vous proposons, du reste, deux nouveaux prélèvements de ce type dans le présent collectif : l'un sur l'Institut national de la propriété industrielle pour 550 millions de francs, l'autre sur la Caisse nationale des télécommunications, pour 1 milliard de francs, reversés sur plusieurs exercices.

Dans ce paquet total de 35 milliards de francs de ressources mobilisées, il n'y a que 1,6 milliard qui correspond à un relèvement fiscal. Encore s'agit-il des mesures d'harmonisation de la T.V.A., décidées dans le cadre du D.D.O.E.F. - sigle barbare pour diverses dispositions d'ordre économique et financier -, mesures qui nous étaient imposées par les contraintes européennes et qui, en rythme de croisière, se traduiront par des allègements fiscaux supplémentaires, en particulier grâce à la suppression du taux majoré de T.V.A. au 1^{er} janvier 1993.

Le Gouvernement a donc tenu son engagement de ne pas relever les impôts des Français. Cela suppose, de leur part, une certaine sagesse. Il est clair que les revendications de certaines catégories ne peuvent, à la longue, être satisfaites sans que les Français en voient un jour la traduction sur leurs feuilles d'impôts. Par exemple, un effort considérable a été fait par le Gouvernement depuis 1990 en faveur des agriculteurs : 1,5 milliard de francs pour la sécheresse 1990, 2 milliards à l'automne 1990 pour les éleveurs, 1,5 milliard en 1991 de dégrèvements fiscaux pour pertes de récoltes, 1,1 milliard pour le plan d'aide au revenu des éleveurs, 1,5 milliard pour le plan Mermaz de cet automne pour les éleveurs, encore 1 milliard pour le plan d'adaptation agricole qui vient de voir le jour, soit au total 8,6 milliards, et même 10 milliards de francs en deux ans si je prends en compte le fonds de désendettement du Crédit agricole pour 1,4 milliard. Alors, quand j'entends certains dire que le Gouvernement n'a rien fait face aux difficultés, qui sont réelles, des agriculteurs, je me dis que peut-être nous aurions mieux fait, comme nos prédécesseurs en 1976, de lever un « impôt sécheresse », si c'est le seul moyen pour que l'on reconnaisse que la solidarité nationale s'exprime bien pour nos agriculteurs.

M. Philippe Auberger et M. Arthur Dehaine. Il a été remboursé !

M. le ministre délégué au budget. De même, quand j'entends certains, y compris dans cette assemblée, critiquer le niveau élevé de nos prélèvements obligatoires, j'ai tendance à leur dire : « Allez donc expliquer cela aux professions de santé ! Expliquez-leur, au lieu de défilier en tête de leurs cortèges, les économies que vous proposez sur la Sécurité sociale pour faire baisser les prélèvements obligatoires. »

M. Guy Bêche. Très bonne réflexion !

M. le ministre délégué au budget. Même observation, en passant, pour ceux qui ont soutenu, déraisonnablement, les revendications des infirmières en oubliant qu'elles sont payées par les cotisations sociales !

Qu'ainsi le débat politique gagne en clarté et perde en démagogie ne serait pas, je vous l'avoue, pour me déplaire.

Avons-nous tenu notre second objectif : maîtriser le déficit budgétaire ? Le présent collectif vous est proposé avec un niveau de déficit de 99,8 milliards de francs...

M. Francis Delattre. Ah !

M. Philippe Auberger. Très beau chiffre !

M. le ministre délégué du budget. ... très proche, par conséquent, des 100 milliards que j'avais indiqués lors de mes précédentes interventions, et supérieur de 19 milliards environ au déficit prévu en loi de finances initiale, 80,7 milliards de francs. Est-ce mauvais pour notre économie ?

M. Philippe Auberger. Oui !

M. le ministre délégué au budget. Ce niveau de déficit se situe à 1,47 p. 100 du P.I.B., c'est-à-dire à un niveau proche de celui de 1,45 p. 100 observé en exécution pour 1990. C'est un des taux les plus faibles d'Europe.

Tous les pays occidentaux connaissent, du reste, une croissance des déficits publics, et notre situation de ce point de vue n'est pas exceptionnelle. Si je regarde les critères budgétaires retenus à ce stade pour la mise en œuvre de l'union économique et monétaire, dont il sera beaucoup question la semaine prochaine à Maastricht, je constate que la France est l'un des rares pays de la Communauté à remplir dès à présent les conditions posées pour accéder à la troisième phase. Est-ce pour autant satisfaisant ? La conjoncture économique explique, en totalité, le creusement du déficit. Notre objectif reste de revenir, dès que la conjoncture le permettra, au niveau de déficit qui stabilise le poids de la dette. L'étroitesse de nos capacités internes d'épargne, par rapport à certains de nos partenaires, nous oblige à limiter le prélèvement qu'opère l'Etat sur l'épargne interne, pour éviter qu'elle ne se détourne du secteur productif.

Le Gouvernement a couvert l'intégralité des besoins de crédits nouveaux par des économies. C'est ce qui me permet de dire que le déficit reste sous contrôle puisque le creusement de 19 milliards de francs du déficit correspond exactement aux recettes perdues, hors recettes d'ordre, ayant leur contrepartie en dépenses. Il ne doit rien à l'évolution des dépenses ou à l'insuffisante rigueur du Gouvernement. Bien au contraire, ce collectif est le point d'orgue de la recherche permanente d'économies qui est, pour le ministre d'Etat Pierre Bérégovoy et pour moi-même, notre ligne de conduite depuis l'été 1990.

L'an dernier, en 1990, nous vous avons présenté un collectif comportant environ 30 milliards de francs d'ouvertures de crédits et 10,5 milliards d'annulations, elles-mêmes supérieures aux 3,2 milliards d'annulations du collectif de 1989. Cette année, nous vous proposons, hors mouvements d'ordre, 17,5 milliards de francs d'ouvertures de crédits, auxquels il faut ajouter 1,5 milliard correspondant aux crédits ouverts cet été au ministère de la défense par décret d'avances, soit au total 19 milliards de francs.

Ces annulations de crédits atteignent également près de 19 milliards de francs. Comme vous vous le rappelez, j'ai annulé, par arrêté en date du 9 mars 1991, 10,2 milliards de crédits sur divers budgets.

Par la suite, dès le début du mois de mai, en accord avec le Premier ministre, j'ai mis en place un dispositif de régulation de la dépense, qui avait pour but de freiner le rythme de consommation des crédits, en limitant à 70 p. 100 le taux d'engagement au 30 septembre et en réduisant l'importance des reports de crédits de l'exercice 1990 sur 1991.

C'est ce dispositif de régulation qui a permis, d'une part, une amélioration sensible de la trésorerie de l'Etat, comme vous le montrent les dernières situations, et, d'autre part, une seconde série d'annulations de crédits de 8,7 milliards à l'occasion du présent collectif. Au total, l'ensemble des crédits annulés sur la présente gestion, compte tenu également d'annulations ponctuelles intervenues par ailleurs, atteint bien 19 milliards de francs.

Ainsi, la croissance comptable des charges par rapport à la loi de finances initiale est-elle de 4 milliards, correspondant strictement aux opérations d'ordre, ce qui porte de 1 290,2 à 1 294,2 milliards de francs le total des charges de l'exercice, à comparer à 1 239,5 milliards en collectif 1990, soit 4,4 p. 100 de plus.

Si je m'en tiens aux seules charges du budget général, le présent collectif les porte à 1 284,4 milliards de francs au lieu de 1 242,9 milliards l'an dernier, soit une croissance plus faible encore de 3,3 p. 100. Ces pourcentages se comparent respectivement à 5,7 p. 100 et 4,9 p. 100 pour la loi de finances initiale, y compris les rebudgétisations au titre des P.T.T. et de l'espace.

Tel est le résultat le plus clair de la détermination du Gouvernement à maîtriser l'évolution des dépenses pour éviter un dérapage incontrôlé du déficit budgétaire.

Nous avons donc strictement limité les ouvertures de crédits aux ajustements inéluctables de gestion. La commission des finances, monsieur le rapporteur général, l'a relevé et je l'en remercie.

Je les regrouperai en trois catégories.

Premièrement, les dépenses au titre de la solidarité nationale.

Le revenu minimum d'insertion sera abordé de 5,2 milliards de francs, dont 2 milliards au titre des dépenses définitives de 1990 et 3,2 milliards afin de couvrir les suppléments de dépenses prévisibles en 1991. Cet ajustement porte à 12,3 milliards de francs le niveau des dépenses au titre de l'exercice 1991.

Les agriculteurs bénéficient, cette année encore, des efforts de la solidarité nationale. Il s'agit tout d'abord de compléter les disponibilités du Fonds national de garantie des calamités agricoles, qui a dû supporter deux sécheresses consécutives et devra faire face aux conséquences du gel de ce printemps sur les vignobles. L'avance de l'Etat par rapport à la profession, alors même que le financement du fonds est en principe paritaire, atteindra ainsi 1 milliard de francs. Certaines des mesures annoncées par M. Mermaz, le mois dernier, trouvent également leur traduction dans ce collectif, en particulier le relèvement de la prime à la vache allaitante et celui du taux de dégrèvement des parts régionale et départementale de la taxe sur le foncier non bâti, porté de 45 p. 100 à 70 p. 100 pour les éleveurs dès cette année. Comme vous le savez, un amendement a été voté à cet effet dans le projet de loi de finances en 1992.

Les mesures du plan d'adaptation de l'agriculture figurent, pour certaines d'entre elles, dans le volet fiscal de ce collectif - le Gouvernement a déposé des amendements en ce sens - et, pour le reste, dans la loi sur les cotisations sociales en ce qui concerne le dispositif de préretraites. Les conséquences financières de ce plan seront, par coordination, traduites dans le projet de budget pour 1992 sans que soit modifié le niveau du déficit, fixé, vous le savez, à 90 milliards de francs, traductions qui interviendront - et je le dis en particulier pour votre rapporteur général et pour la commission des finances - en nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1992.

Deuxièmement, les ajustements traditionnels portent sur divers budgets.

Pour les plus significatifs, je citerai les crédits complémentaires prévus, à hauteur de 3,5 milliards de francs sur le budget de l'intérieur, dont 2,1 milliards correspondent à l'actualisation de la dotation générale de décentralisation financée partiellement par la recette provenant de l'écrêtement des départements surfiscalisés.

De même, le budget des transports bénéficie de 700 millions de crédits nouveaux correspondant, d'une part, à l'actualisation des concours versés à la S.N.C.F. conformément au contrat de plan, d'autre part, à la subvention de l'Etat aux transports parisiens.

Enfin, je souhaite insister sur trois ajustements importants.

Le présent collectif ouvre, sur le budget de l'intérieur, près de 1 milliard de francs de crédits au profit du plan d'urgence pour les lycées, correspondant à la deuxième tranche du fonds de rénovation des lycées mis en place, vous vous en souvenez, dans le collectif de l'an dernier. Les engagements pris par le Gouvernement à ce moment-là, pour améliorer la qualité de vie des lycéens, sont donc tenus.

Au titre de la dette, nous vous proposons d'abonder la dotation de la loi de finances initiale de 5,6 milliards de francs. En réalité, l'alourdissement net de la dette, provenant de la situation de trésorerie dans les premiers mois de l'année, de l'évolution des taux d'intérêt et du creusement du déficit budgétaire, est de l'ordre de 3 milliards, puisque le collectif intègre 2,6 milliards de francs de recettes de coupons courus supplémentaires.

Au titre des opérations extérieures, la défense bénéficie de 1,9 milliard de francs environ d'ouvertures de crédits, principalement au profit des rémunérations et des dépenses de fonctionnement - transports, entretien des matériels - résultant du conflit du Golfe, complétant ainsi le crédit de 1,5 milliard de francs ouvert cet été par décret d'avances. Je rappelle que le ministère de la défense a été, au titre de sa participation au conflit du Golfe, exonéré des exercices d'économies de l'été 1990 et de mars 1991 et qu'il a déjà bénéficié de 1,4 milliard de francs en collectif 1990 à ce titre.

Je sais que votre commission de la défense nationale et son rapporteur se sont interrogés sur la manière dont la crise du Golfe avait été prise en compte, sur son coût compte tenu des contributions extérieures. Je voudrais apporter à ce sujet quelques précisions à l'Assemblée.

A ce jour, la France a reçu, au titre de la crise du Golfe, 9 à 10 milliards de francs de contributions extérieures en provenance de divers Etats : 10 milliards est le chiffre que nous avons cité à plusieurs reprises avec le ministre d'Etat depuis plusieurs mois.

Face à ces contributions, la crise du Golfe a provoqué pour le budget de l'Etat les dépenses suivantes.

Le ministère de la défense a bénéficié de 1,4 milliard de francs en collectif 1990, de 1,5 milliard de francs par décret d'avance à l'été 1991, et de 1,9 milliard de francs en collectif 1991. Au titre de sa participation à la guerre du Golfe, comme je l'ai indiqué, il a été exonéré de tous les exercices d'économies décidés sur l'ensemble des budgets de l'été 1990 et en mars 1991, ce qui représente 1,7 milliard de francs environ, que nous aurions dû reprendre et que nous n'avons pas repris.

En ce qui concerne les dépenses que j'appellerai économiques, au titre de la COFACE, le coût des sinistres irakiens a représenté une charge de 1,1 milliard de francs sur l'exercice 1990, qui a dû être financée par des crédits supplémentaires dans le collectif 1990, et 2,2 milliards de francs sur l'exercice 1991.

Au titre des aides diverses, la France a accordé des aides aux pays de la ligne du front, victimes de la crise du Golfe pour les montants suivants : 250 millions de francs pour l'Egypte, 100 millions de francs pour la Jordanie, 150 millions de francs pour le Maroc, 150 millions de francs pour la Turquie, soit au total 650 millions de francs.

Elle a, en outre, financé pour la part du budget communautaire qui est à sa charge les dépenses de même type distribuées par la Communauté économique européenne, soit un coût de 960 millions de francs.

Au total, nous avons donc enregistré les coûts suivants : au titre de la défense proprement dite : 6,5 milliards, de la COFACE : 3,3 milliards, et d'aides à divers Etats : 1,6 milliard, soit un total de 11,4 milliards qui ne comprend pas les conséquences des sinistres irakiens pesant sur la COFACE au titre des prochains exercices budgétaires et qui, bien entendu, ne comprend pas non plus - mais chacun des parlementaires présents dans cet hémicycle pourrait, je suppose, citer des exemples - le coût économique pour les entreprises privées de la défection d'un certain nombre d'Etats, en particulier de l'Irak qui a rompu des contrats ou qui n'a pas renouvelé certains contrats même s'ils ne sont pas « cofacés ». Le coût économique, il faudra donc le chiffrer un jour ! En ce qui concerne le coût budgétaire lui-même, nous en sommes déjà à plus de 11,4 milliards, contre, à ce jour, pas tout à fait 10 milliards de versements extérieurs.

Enfin, toujours parmi les charges budgétaires de l'année prochaine, nous avons eu quelques bonnes surprises en ce qui concerne la COFACE. L'Egypte a respecté son accord de réduction de dette. Le Brésil a réglé une part de ses arriérés et mis en place le solde de l'accord de refinancement de 1989. Certains pays ont payé leurs arriérés, comme l'Inde ou le Nigéria. De la sorte, nous avons pu respecter la dotation initiale de 8 milliards de francs prévue pour la COFACE et nous n'avons donc pas à vous demander des crédits supplémentaires au titre du Golfe, comme ce fut le cas dans le collectif de l'an dernier pour 1 milliard de francs. Cependant, les coûts des sinistres irakiens - je viens de le dire et je le confirme - pèseront sur les prochains exercices budgétaires sans que je puisse vous dire encore à quel rythme et pour quel montant.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principales caractéristiques du présent projet de loi de finances rectificative que je sou mets à votre approbation.

Il est le signe que donne le Gouvernement de sa détermination à continuer à gérer avec rigueur les finances de l'Etat. Il ne s'agit pas d'austérité passive et supportée ; il s'agit d'une rigueur volontaire et positive, instrument d'une politique économique au service du pays. Il n'est pas d'autre voie si nous voulons, demain, tenir notre rang dans l'Europe unie dont le prochain sommet de Maastricht tracera les contours. Je souhaite que mon appel soit entendu par tous ceux dont l'unique objet est de servir le pays et que l'Assem-

blée nationale adopte, en conséquence, le présent projet de loi de finances rectificative pour 1991. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative pour 1991 porte la marque des contradictions dans lesquelles la politique budgétaire du Gouvernement entraîne la France.

M. Francis Delattre. Votez contre !

M. Jean Tardito. Ce projet, décevant, ne peut qu'accroître l'enfoncement de la France dans la crise.

M. Francis Delattre. Ecoutez, monsieur le ministre !

M. Jean Tardito. Le déficit budgétaire est présenté comme un prix de grande surface : 99,9 milliards de francs ! Est-ce pour mieux le vendre, monsieur le ministre ?

En novembre, ont été publiées des statistiques qui nous donnent le véritable bilan des conséquences du budget de 1991 : une augmentation de 0,9 p. 100 du nombre de chômeurs pour le mois d'octobre, après l'augmentation de 1 p. 100 déjà constatée en septembre !

Est-il utile de rappeler que le ministre de l'économie, lors du débat de l'an dernier, affirmait sa volonté de tout faire pour réduire le chômage par l'aide à l'investissement et le renforcement des fonds propres des entreprises ?

Le groupe communiste avait mis en garde le Gouvernement sur les conséquences des choix économiques et sociaux retenus. Ils ne pourront qu'aggraver un peu plus la situation de l'emploi et les difficultés des salariés, disions-nous il y a un an.

Aujourd'hui, nous pouvons faire les comptes, et les mécomptes !

Au cours des douze derniers mois, le chômage aura progressé de 11,1 p. 100, et rien n'indique une quelconque éclaircie nous éloignant de la sombre perspective des trois millions de chômeurs. En dépit des exonérations de charges sociales et fiscales accordées, le grand patronat ne donne aucune réponse aux besoins de formation, de qualification, d'emplois stables qui s'expriment à travers le pays. La vague des licenciements économiques n'a pas été freinée.

M. Francis Delattre. Voyez la S.N.C.F. !

M. Jean Tardito. Le collectif est présenté en trompe-l'œil quand le Gouvernement annonce que les ouvertures de crédits sont financées par des économies. En réalité, vous instiguez une démarche de réduction systématique des dépenses utiles, que le gouvernement de M. Rocard avait déjà largement entamée : 19 milliards de francs de crédits votés en 1990 par l'Assemblée nationale ont été annulés.

L'an dernier, le Gouvernement affirmait que l'éducation nationale serait sa priorité. La courbe des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification ne s'infléchit pas. Cette année encore, 200 000 jeunes connaîtront ce handicap.

Le Gouvernement ne peut pas imputer non plus le déficit annoncé à des dépenses en faveur de différentes catégories de fonctionnaires ou des agriculteurs car un examen détaillé montre que ce déficit est, en partie, à mettre au compte d'un surplus de dépenses entraîné par la guerre du Golfe. Je tiens d'ailleurs à noter ici la pudeur du rédacteur de l'analyse du projet de loi qui parle du « coût des opérations extérieures conduites au cours du présent exercice ». Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites !

M. le ministre délégué au budget. Il n'y a pas que le Golfe ! Vous avez tout le détail dans le rapport de M. Dollo !

M. Jean Tardito. En fait, le poids de la dette, notre contribution à l'Europe, la montée de la précarité sociale et les dépenses liées au R.M.I., qui ont progressé de 5,2 milliards de francs de plus que prévu, expliquent largement l'aggravation du déficit que vous annoncez.

Certes, les recettes fiscales baissent. Encore faut-il remarquer que l'impôt sur le revenu rapporte 7 milliards de plus que prévu alors que celui sur les sociétés diminue de la même somme. Cuneux équilibre !

La taxe sur la valeur ajoutée connaît la plus forte diminution par rapport aux prévisions. Cette perte traduit la dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Vous justifiez vos

limites par l'accroissement de la dette qui provient de la diminution des recettes. Or cette baisse est déterminée par l'austérité salariale imposée par l'austérité budgétaire. La boucle est bouclée : la crise nourrit la crise !

Les forces qui entretiennent ce cercle vicieux sont à rechercher du côté de la Bourse. En effet, 1 800 milliards de dette publique sont détenus pour un bon tiers par des capitaux étrangers. Ils obligent l'État français à concentrer sa politique budgétaire sur le soutien aux marchés boursiers dont il a impérativement besoin pour se refinancer.

La conjoncture américaine et mondiale est l'argument avancé pour justifier les problèmes que rencontre la France, et notamment l'accroissement du déficit public de 80 à 100 milliards de francs.

En avançant cet argument, n'avoue-t-on pas implicitement que c'est l'indépendance de la France qui est en cause, que la politique de la France ne se décide pas en France ? On recourait ainsi au fatalisme au cours des années passées pour expliquer les faiblesses structurelles de notre économie.

La France n'aurait-elle plus qu'à se raccrocher à la reprise américaine, allemande, ou japonaise pour assurer son propre avenir ? Et, puisque la France est profondément insérée dans le commerce international, n'est-il pas temps de revoir la nature de nos relations extérieures dans un souci d'indépendance et de coopération ?

Les communistes ne sont pas seuls à exprimer de telles critiques. Que dit, par exemple, le rapport de la chambre de commerce et d'industrie de Paris pour 1991 et 1992 ?

M. le ministre délégué au budget. Quelle lecture !

M. Jean Tardito. « La politique économique ne devrait pas apporter de soutien notable à l'activité. Malgré une inflation parmi les plus faibles des pays occidentaux, la France ne semble toujours pas en mesure d'assouplir les orientations de sa politique économique pour accompagner le mouvement de reprise. [...] Le poids de l'Allemagne et de sa monnaie reste aujourd'hui trop fort pour qu'il soit possible d'envisager une autonomie accrue de la politique monétaire française ou espérer influencer sur les orientations de la politique allemande. »

Je cite encore : « Le maintien des taux d'intérêt réels à des niveaux très élevés, non justifiés par la situation interne, pèserait d'autant plus sur les décisions d'investissements que les perspectives de rentabilité se sont dégradées avec le ralentissement conjoncturel. [...] La marche vers l'union monétaire en Europe tendra, en tout état de cause, à limiter fortement à l'avenir la marge de manœuvre des autorités françaises. »

C'est ce que dit notre groupe depuis des années, n'est-ce pas ?

Lors des récents débats, ici même, sur le proche sommet de Maastricht, nous avons condamné les dispositifs européens mettant notamment en tutelle les politiques budgétaires de chacun des pays membres, y compris le nôtre.

Le rapport poursuit ainsi : « Les gains de pouvoir d'achat des salaires se réduiraient en 1992 pour redevenir inférieurs aux gains de productivité. L'impact sur la masse salariale serait toutefois compensé par une reprise des créations d'emplois. Mais celles-ci resteraient insuffisantes pour empêcher une hausse du chômage en moyenne annuelle. »

« Le recours à des intérimaires serait privilégié par rapport à l'embauche de personnel permanent. ... » « La réduction prévue des effectifs de l'État, après trois années de hausse, pèserait sur la croissance de l'emploi dans le secteur non marchand, qui devrait nettement se ralentir en 1992. »

Ce rapport, d'une organisation patronale, souligne les faiblesses structurelles de l'économie nationale que nous avons maintes fois relevées et qui appellent une nouvelle politique économique et sociale.

Derrière les dogmes du « franc fort » et de la « désinflation compétitive » se cache la soumission aux intérêts des marchés financiers.

Pourtant, vous pourriez lutter efficacement contre le poids de la dette. L'État devrait créer un emprunt obligatoire assis sur les bénéfices des banques et des compagnies d'assurances, dont le taux d'intérêt serait celui du livret A.

Contrairement aux apparences - couleur fatalité - notre pays n'est pas démuné face au chômage. Plutôt que d'accompagner les suppressions d'emplois décidées par les groupes publics et privés, le Gouvernement peut s'y opposer. Le réta-

blissement de l'autorisation administrative de licencier, l'obligation pour les groupes de reclasser les travailleurs licenciés permettraient d'établir un premier barrage.

Vous devriez mettre en œuvre une autre utilisation des ressources et de l'argent. Il n'est pas acceptable qu'une entreprise exporte des capitaux et licencie en France. J'en ai un exemple dans la ville dont je suis le maire, Aubagne, où une entreprise agro-alimentaire, La Proma, appartenant au groupe Duroi-Jacquet, va être fermée.

Les fonds, notamment publics, doivent aller prioritairement à l'investissement productif, à la création d'emplois et à la formation en vue d'emplois stables et qualifiés. Autant de pistes que le projet de loi de finances rectificative ignore totalement, à la suite d'ailleurs, et croyez bien que nous le regrettons, de la loi de finances initiale.

L'augmentation des sommes consacrées au R.M.I. ne nous réjouit pas. Elle est le signe inquiétant de l'approfondissement de la pauvreté.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jean Tardito. Le Gouvernement précédent, en réintroduisant l'impôt sur la fortune - peut-être ne m'approuverez-vous pas sur ce point, monsieur Delattre -, avait marqué sa volonté de financer le R.M.I. par cet impôt. Aujourd'hui, le R.M.I. nécessite 12 milliards de francs de crédits, mais l'impôt sur la fortune n'en rapporte que 8 ! La pauvreté augmente mais, cette année, le rendement de l'impôt diminue. Pour respecter ses engagements, le Gouvernement devrait augmenter le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune de façon à couvrir les besoins du R.M.I., comme c'était prévu à l'origine.

M. Fabien Thiéomé. Très bien !

M. Jean Tardito. Les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, le budget de 1991 et sa gestion à vue tout au long de l'année sont de mauvais augure pour le budget de 1992, puisqu'il est déjà question de geler des engagements de dépenses dès le début de l'année prochaine. Ce serait encore une fois choisir l'austérité contre la satisfaction des besoins sociaux et la priorité à l'investissement et à l'emploi.

Il est temps d'arrêter cette politique sinueuse du coup par coup qui prend prétexte des contraintes internationales.

La droite, en versant quelques larmes de crocodile, ...

M. Francis Delattre. Oh !

M. Fabien Thiéomé. Absolument !

M. Jean Tardito. ...s'indigne du glissement du déficit, mais elle voudrait plus d'austérité salariale et moins de crédits pour les dépenses utiles de l'État.

M. Francis Delattre. Non ! Nous voulons augmenter les salaires directs !

M. Jean Tardito. Dans une France forte de ses salariés et de ses potentialités industrielles, les moyens d'une autre politique existent. Le budget pourrait y contribuer puissamment, par la réforme démocratique de la fiscalité, la taxation de la spéculation financière et des moyens nouveaux pour les entreprises publiques.

Ce collectif ne dessine aucune perspective pour ce pays. Notre groupe ne pourra donc pas le voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce collectif donne une impression de redite, de déjà vu. Il n'est rien d'autre que la transcription de celui qui se dissimulait derrière les diverses dispositions d'ordre économique et financier votées en juin.

La détérioration de notre situation budgétaire pour 1991 était déjà évidente. Elle reflétait l'erreur de prévision commise à la fin de 1990 sur la croissance, ainsi que vous l'avez reconnu, monsieur le ministre. Vous aviez bâti votre budget sur un taux de croissance de 2,7 p. 100. Le taux réalisé sera inférieur de près de moitié. De ce fait, le collectif enregistre une augmentation du déficit de 20 milliards, soit de 25 p. 100.

Sans doute espériez-vous encore en juin un certain redressement des comptes. Vous attendiez la reprise comme on attend Godot. Quelques frémissements ont certes parcouru au début de l'été les comptes trimestriels de la nation, mais la

molle reprise dans les pays anglo-saxons voit ses effets compensées par le ralentissement observé en Allemagne. Et vous continuez d'attendre !

Ou, plutôt, face à la destruction de 120 000 emplois industriels, face à la montée du chômage, vous ajoutez à ce collectif une disposition fiscale favorable à l'emploi salarié dans les services domestiques dont vous n'avez pas, si je ne m'abuse, parlé tout à l'heure, monsieur le ministre. Ce n'est pas rien ! Si vous employez une femme de ménage dix heures par semaine, votre impôt sur le revenu sera réduit de 12 500 francs !

M. Francis Delattre. C'est ça, les socialistes !

M. Yves Fréville. Cette mesure sera, je l'espère, fortement incitative, mais ce n'est pas ce type de mesure qui compensera la faiblesse de l'investissement productif dans notre pays. Il a diminué de 0,8 p. 100 depuis le début de l'année. Les retards accumulés en ce domaine entre 1981 et 1985 ne sont pas hélas ! comblés. Votre politique de désinflation n'est pas suffisamment compétitive, car la véritable force concurrentielle naît de l'investissement.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. Yves Fréville. Vous nous avez dit qu'une politique budgétaire au fil de l'eau aurait conduit à une aggravation du déficit de 60 à 70 milliards de francs.

M. Francis Delattre. C'est pour l'année prochaine !

M. Yves Fréville. Mais si vous avez pris un certain nombre de mesures rigoureuses, c'est aussi grâce à un certain bricolage budgétaire et à un grand art dans la technique de déplacement des trous que vous êtes parvenu à limiter la hausse de ce déficit à 20 milliard de francs.

M. Francis Delattre. C'est un affichage !

M. Yves Fréville. Et je me demande si un tel déficit est véritablement sincère !

M. Philippe Auberger. Personne ne le croit !

M. Yves Fréville. De la même façon, vous êtes arrivé miraculeusement à stabiliser le déficit à 99,9 milliards de francs...

M. Francis Delattre. ... et des poussières !

M. Yves Fréville. ... qui vous semble véritablement significatif en la matière.

M. Patrick Devedjian. C'est un hasard !

M. Yves Fréville. Il y a des hasards parfois heureux !

M. le ministre délégué au budget. Cela veut dire que j'ai refusé des dépenses supplémentaires !

M. Yves Fréville. Les produits divers, les recettes accidentelles font un grand bond en avant : 27 milliards de francs. Déduisons-en les recettes d'ordre, glissons sur la contribution extérieure dont d'autres pays ont bénéficié. Vous avez encore débusqué 12 milliards de recettes en riant la trésorerie ou les profits d'une liste hétéroclite d'organismes qualifiés tout à l'heure de « désuets ».

C'est un véritable inventaire à la Prévert : 0,5 milliard de prélèvements sur l'établissement public de la Défense, la C.N.I. et la C.N.B. ; 0,4 milliard sur les gains impayés du P.M.U. ; les produits de liquidation de la CACOM pour 3 milliards, un prélèvement exceptionnel d'un milliard sur les comptes de l'ORGANIC.

Pour faire bonne mesure, vous ajoutez 0,5 milliard sur la trésorerie de l'Institut de la propriété industrielle et autant sur les réserves de la Caisse nationale des Télécom.

M. le ministre délégué au budget. Il aurait mieux valu augmenter les impôts ?

M. Yves Fréville. Enfin, le fonds de réserve de l'épargne logement était une véritable caverne d'Ali Baba puisque vous y trouvez cette année 7 milliards de francs, qui y dormaient, semble-t-il, depuis 1983.

Lesquels de ces organismes, monsieur le ministre, sont-ils directement ou indirectement des correspondants du Trésor, obligés comme tels de placer leurs liquidités auprès du Trésor ? Prélever leur trésorerie pour les besoins du budget général, n'est-ce pas assécher d'autant les dépôts des correspondants du Trésor ? De ce fait, ne serez-vous pas obligé d'accroître d'un montant égal votre recours à l'emprunt ?

M. Philippe Auberger. Il y aura un déficit de trésorerie !

M. Yves Fréville. Vous remplacez tout simplement le déficit budgétaire par un déficit de trésorerie !

M. le ministre délégué au budget. Vous confondez la trésorerie et les recettes. Je préfère l'argent qu'on me donne à celui qu'on me prête !

M. Yves Fréville. Je confond très souvent trésorerie et recettes, monsieur le ministre, mais ça aboutit toujours au même résultat : l'endettement de l'Etat.

M. le ministre délégué au budget. Vous préférez les impôts ?

M. Yves Fréville. Cela revient exactement au même puisque vous allez devoir payer les intérêts de ces emprunts.

M. Philippe Auberger. il faut faire des économies !

M. le ministre délégué au budget. Reconnaissez que si je n'avais pas récupéré cet argent, j'aurais dû lever des impôts.

M. Gilbert Gantier. Parce que vous dépensez trop !

M. le ministre délégué au budget. J'aurai aimé vous entendre me dire que j'avais un bon flair, que je savais « fouiner », que j'étais très fort et très malin ! (*Scuirres.*) J'ai dispensé les Français de payer plus d'impôts ! Je ne peux pas arriver à croire, vous connaissant, que vous auriez pris une autre voie ! Et je vais vous faire un aveu, monsieur Fréville, à propos de cet argent : si j'en trouvais d'autre, je le prendrais !

M. le président. Poursuivez monsieur Fréville.

M. Yves Fréville. La dégradation des évaluations corrigées des recettes fiscales, sans tenir compte des prélèvements sur ressources fiscales, atteint 38 milliards, monsieur le ministre. Essentiellement concentrées sur la T.V.A., 21 milliards, et l'impôt sur les sociétés, 16 milliards, ces moins-values montrent combien le recul de l'activité économique avait été mal apprécié par le Gouvernement à la fin de 1990.

M. le ministre délégué au budget. Par les experts !

M. Yves Fréville. Vous avez d'excellents experts, monsieur le ministre.

Elles traduisent pour la T.V.A. la quasi-stagnation de la consommation des ménages, avec une hausse de 0,5 p. 100 seulement au cours des trois premiers trimestres de l'année 1991.

Voilà encore une fois démontrée la très forte sensibilité conjoncturelle de notre système fiscal pris dans son ensemble. Les variations de rendement de l'impôt amplifient dans les deux sens les fluctuations des revenus des Français. Les regains de croissance engendrent d'impressionnantes plus-values qui vous ont fait céder à la tentation en 1988 et 1989 alors qu'il aurait mieux valu diminuer la dette.

Comme le dit toujours mon collègue et ami Edmond Alphandéry, nous avons un système fiscal qui est trop assis sur le revenu ou la valeur ajoutée - ce ne sont que les deux faces du même Janus - et nous aurions tout intérêt à ne pas développer ce type d'indexation au niveau des collectivités locales par le biais de la taxe départementale sur le revenu.

Vous nous demandez enfin de confirmer les mesures de « redressement » pour 7,3 milliards.

Mais, pour vous, redressement signifie aggravation de la pression fiscale. Vous avez appliqué immédiatement les mesures d'harmonisation de la T.V.A. lorsqu'elles alourdissaient les impôts, vous avez réduit les délais de paiement de nombre d'impôts et vous proposez encore une accélération du paiement de la T.V.A. Toutes ces mesures vous rapportent 7 milliard de francs, mais reconnaissez qu'elles accroissent le taux de la pression fiscale.

Le déficit est sous contrôle, dites-vous. Les ouvertures de crédits ont été cette année compensées par des annulations, soit ! En 1990, l'excédent des ouvertures était encore proche de 20 milliards. Mais cette compensation entre annulations et ouvertures aboutit à une modification des priorités de la loi de finances initiale.

Vous avez dû accroître, en deux temps, le montant des annulations qui ont atteint près de 19 milliards, soit 1,35 p. 100 des crédits ouverts en loi de finances initiale.

M. le ministre délégué au budget. Un jour, je dépense trop : un autre jour j'économise trop !

M. Yves Fréville. Il s'agirait de « crédits devenus sans objet » !

M. le ministre délégué au budget. Oui !

M. Yves Fréville. S'il en est ainsi - et ce dès le début de l'année, puisque la régulation budgétaire a démarré le 12 janvier, et il en sera sans doute de même en 1992 - quelle est la signification du débat budgétaire ?

M. le ministre délégué au budget. J'économise tous les jours !

M. Yves Fréville. Quelle est surtout, monsieur le ministre, la signification des services votés, si ceux-ci intègrent des crédits annulés et devenus sans objet l'année précédente ?

Il conviendrait, me semble-t-il, en bonne politique, de considérer que les mesures que vous avez prises en annulation devraient se traduire l'année suivante par des annulations de crédits votés ! Un simple arrêté du ministre des finances ne doit pas mettre en jeu la notion de services votés.

M. Gilbert Gantier. Excellente démonstration !

M. le ministre délégué au budget. C'est ce que je compte faire pour 1993 !

M. Yves Fréville. En second lieu, il y a quelque paradoxe à annuler des crédits dans des secteurs jugés prioritaires lors de l'adoption de la loi de finances. Je parle évidemment des crédits de recherche, qui ont été la cible privilégiée de votre première tranche d'annulations. Il s'agit non seulement des crédits du ministère de la recherche mais aussi de toutes les autorisations de programme du B.C.R.D.

M. le ministre délégué au budget. Un milliard d'annulations décidées en mars 1986 par M. Chirac !

M. Yves Fréville. Justement, je constate que M. Curien n'a pas été mieux traité que M. Devaquet ne l'avait été à l'époque !

M. le ministre délégué au budget. Vous n'aviez rien dit à M. Chirac !

M. Yves Fréville. M. Devaquet a dit clairement que c'était une faute. Acceptez que je dise que c'en est une de votre part.

M. le ministre délégué au budget. Que ne l'avez-vous pas dit à l'époque !

M. Yves Fréville. M. Curien a été obligé, pour rendre crédible son budget pour 1992, de le comparer à celui de 1991, déduction faite des annulations de crédits !

M. le ministre délégué au budget. C'est logique !

M. Yves Fréville. En matière d'ouverture de crédits, vous remplissez, c'est exact, les obligations de l'Etat envers les collectivités locales. Mais vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait eu un dérapage du F.C.T.V.A. Cela m'étonne, monsieur le ministre. Cela voudrait-il dire que, en termes de croissance, l'investissement des collectivités locales ne soutient pas l'activité économique ?

Si vous aviez, conformément à ce qu'a proposé notre collègue de Gauche, réduit d'un an le décalage entre la réalisation des investissements et le paiement, vous auriez eu nettement moins de difficultés pour financer en 1990 ces 2,2 milliards de crédits supplémentaires en faveur du F.C.T.V.A.

En matière d'ouverture des crédits, nous enregistrons avec satisfaction les mesures de justice qui ont enfin été prises en faveur des éleveurs de bovins : 600 millions de francs dans le collectif, auxquels s'ajoutent 170 millions de dégrèvements au titre de la taxe sur le foncier non-bâti, dont je persiste à déplorer le mode de répartition qui se fait au profit de la seule catégorie des prés et des prairies naturelles.

Toutefois, ces ouvertures de crédits sont plus que compensées par des annulations au budget de l'agriculture, pour plus d'un milliard. De telle sorte que, dans ce collectif budgétaire, vous prélevez plus sur l'agriculture que vous ne lui donnez.

M. Gilbert Gantier. Absolument !

M. le ministre délégué au budget. J'aurais dû créer un impôt « agriculture » !

M. Yves Fréville. Je m'étonne, en revanche, de ne pas trouver dans le collectif le crédit usuel couvrant le dépassement du déficit dû aux activités de la COFACE pour le compte de l'Etat. Certes, vous nous avez donné quelques explications, mais je me permettrai de faire remarquer que, l'année dernière, le dépassement, qui avait été de 3,2 milliards, avait été comblé pour un milliard par le collectif budgétaire, et pour 2,2 milliards par un emprunt de la COFACE auprès de la B.F.C.E.

Pouvez-vous nous garantir que, cette année, ce subterfuge consistant à débudgétiser une partie de la charge de la COFACE par des emprunts passés auprès de la B.F.C.E. n'a pas été utilisé ?

Autre étonnement : la charge nette de la dette ne s'accroît par rapport aux prévisions initiales que de 3 milliards, déduction faite des intérêts courus. Mais je constate que lorsque les intérêts courus viennent en recettes, vous n'hésitez pas à les inscrire dans votre budget alors que vous ne le faites pas lorsqu'ils viennent en dépenses. A cet égard, nous avons d'ailleurs eu un contentieux qui a été tranché par le Conseil constitutionnel.

M. le ministre délégué au budget. Les intérêts courus sont inscrits depuis le décret de 1990 !

M. Yves Fréville. C'est une excellente mesure.

Mais, en fait, la charge des intérêts de la dette, a augmenté de 10 p. 100 au cours de l'année 1991.

Je m'interroge enfin sur ce que deviendra le déficit annoncé de 100 milliards. La situation serait telle qu'il aurait été demandé aux différents ministres de réduire la consommation de leurs crédits d'équipement et de veiller à ce que les reports de crédits non consommés à la fin de l'année 1991 demeurent au moins égaux à ceux constatés à la fin de l'année précédente.

Les constructions universitaires, les crédits routiers, les crédits de sauvegarde du patrimoine sont-ils touchés par une telle mesure ?

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous informer de la portée de cette régulation budgétaire qui réduit l'investissement public ?

Monsieur le ministre, vous plaidez non coupable en imputant vos erreurs de prévision à la détérioration de la conjoncture mondiale, dont vous avez essayé de limiter les conséquences. Mais M. Edmond Alphandéry vous a dit combien vous avez été imprévoyant au cours des années de vaches grasses. Cette imprévoyance d'hier a provoqué votre désarroi d'aujourd'hui, désarroi que ne camouflent pas les multiples subterfuges utilisés pour limiter le déficit apparent. C'est cette imprévoyance, que nous sanctionnerons en votant contre ce collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Francis Delattre. Quel procureur !

M. Philippe Auberger. Excellent réquisitoire !

M. le ministre délégué au budget. La droite est donc contre les économies !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier...

M. le ministre délégué au budget. A nous deux !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, le projet de loi de finances rectificative, que vous nous présentez en cette fin d'après-midi de décembre, nous l'attendions au mois de mai. En effet, le ralentissement de l'économie mondiale, la guerre du Golfe, le changement de gouvernement rendaient fort difficile l'exécution de la loi de finances initiale dans les termes dans lesquels elle avait été adoptée.

Afin d'éviter un débat douloureux sur les finances publiques, vous avez préféré recourir, lors de la session de printemps, à une loi « passe-partout », le D.D.O.E.F.

Depuis le début de l'année, vous espérez le retour de la croissance pour limiter la dérive du déficit budgétaire. Faute de croissance - je le signale avec tristesse -, pour la première fois depuis 1985, le déficit budgétaire augmentera : fixé initialement à 80,6 milliards de francs, il s'établirait, selon votre projet de loi, à 99,8 milliards de francs. Mais au mois d'avril 1992 à combien s'élèvera-t-il ? A 110 ou plutôt à 120 milliards de francs ? Nous verrons !

En réalité, lors de l'élaboration de la loi de finances de 1991, vous avez commis une double erreur. D'abord, vous avez, malgré le ralentissement économique déjà sensible depuis le milieu de l'année 1990, retenu un taux de croissance de 2,7 p. 100, qui a été jugé par de nombreux experts comme surévalué. En dépit de vos incantations, la croissance ne dépassera pas 1,5 p. 100, ce que je regrette par ailleurs autant que vous.

Mais l'imprudence la plus grave que vous ayez commise concerne les finances publiques. L'augmentation des dépenses avait été fixée à 4 p. 100, ce qui était certes moins qu'en 1990, année où les charges ont augmenté de près de 6 p. 100 - chiffre extravagant - mais ce qui était beaucoup trop élevé compte tenu de la conjoncture. D'ailleurs, dans son dernier rapport sur la France, l'O.C.D.E. a vivement critiqué le manque de maîtrise des finances publiques alors que la situation économique permettait un assainissement durable.

M. le ministre délégué au budget. L'O.C.D.E. n'a pas vraiment dit cela ! Elle a critiqué la gestion des collectivités locales et de la Sécurité sociale, pas celle de l'Etat !

Je transmettrai, monsieur Gantier, avec une joie que vous n'imaginez pas !

M. Gilbert Gantier. Je vais parler des collectivités locales, et vous ne perdez rien pour attendre !

M. le ministre délégué au budget. Vous non plus !

M. Gilbert Gantier. Les analystes économiques dresseront, dans quelques mois, un sombre bilan pour l'année 1991, qui est marqué par l'accélération du chômage, l'arrêt de l'investissement, la détérioration de la balance des paiements.

En étudiant ce bilan, je ne peux que me dire que l'époque où M. François Mitterrand déclamaient que « sous son septennat, la France ne compterait pas deux millions de chômeurs » est bien lointaine. Le seuil des trois millions de chômeurs sera malheureusement franchi dans le courant de la prochaine année, on peut le craindre. En un an, le chômage a progressé de plus de 11 p. 100. Au mois d'octobre, la France comptait 2,8 millions de demandeurs d'emploi. Avant le ralentissement de l'activité, notre pays était caractérisé par le taux de chômage le plus élevé au sein de la Communauté, à l'exception de l'Italie. La dégradation de la conjoncture a accentué ce problème structurel.

En France, le chômage mène à l'exclusion ; 800 000 chômeurs sont inscrits à l'A.N.P.E. depuis au moins un an, 260 000 depuis trois ans. Un quart des chômeurs de longue durée ont moins de vingt-cinq ans !

En ce mois de décembre, vous célébrez le troisième anniversaire de l'instauration du R.M.I., qui devait constituer un instrument de lutte contre l'exclusion. Or, selon les derniers rapports, il marginalise au contraire les allocataires. Comment peut-on ne pas être révolté lorsque l'on apprend qu'un million de personnes dans notre pays vivent directement ou indirectement du R.M.I.

Votre politique fonctionne comme une machine à créer des inégalités. Selon le Centre des études des revenus et des coûts, le nombre de familles au-dessous du seuil de pauvreté est passé de 1982 à 1988 de 8 p. 100 à 15 p. 100. Cet échec apparaît d'autant plus frappant que la France est, parmi les grands pays industrialisés, celui qui dépense le plus en parts de P.I.B. au profit de l'emploi et de la formation professionnelle. L'explication ne réside-t-elle pas dans le fait que vous dépensez mal les crédits que nous votons ?

Les entreprises ont, de 1986 à 1990, contribué à limiter la progression du chômage ; or leurs structures demeurent fragiles. Leurs résultats se dégradent non seulement du fait du ralentissement économique, mais aussi du fait de l'environnement spécifique dans lequel elles évoluent.

L'investissement productif, qui témoigne de l'état de santé d'une économie, reculera encore de deux points cette année. En ce qui concerne l'investissement industriel, la baisse atteindra neuf points ; en deux ans, la baisse s'élève à vingt points. Le retard avec nos partenaires continue ainsi à s'accroître et l'écart avec l'Allemagne dépasse douze points sur dix ans.

Cette faiblesse de l'investissement dans notre pays se traduit par un déficit commercial chronique. Entre 1977 et 1987, nos parts de marché sont passées de près de 18 p. 100 à moins de 15 p. 100 dans la C.E.E., et de 12 p. 100 à 11 p. 100 dans l'ensemble du monde.

Le solde industriel s'est dégradé de plus de 150 milliards de francs en moins de dix ans. Or l'industrie fournit 80 p. 100 de nos exportations. La France ne dispose pas de réels points forts. Ainsi, l'automobile a perdu cinq points de parts de marché de 1980 à 1990 et nous enregistrons nos plus importants déficits dans les secteurs les plus porteurs : l'électronique, l'informatique, les biens d'équipement.

Tout à l'heure, notre rapporteur général a dit : « Nous attendons la reprise. » Or, on peut lire en première page d'un journal du soir, le titre suivant : « Services, automobile, bâtiment, immobilier... La récession touche de nouveaux secteurs. » Alors, où est la reprise ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Il ne faut pas trop légiférer avec les journaux !

M. Gilbert Gantier. Le bon résultat de la balance commerciale du mois d'octobre ne modifie en rien mon analyse ; cet excédent provient pour une bonne part des échanges avec les D.O.M., qui, pour des raisons pratiques, sont considérés comme des exportations.

La balance des paiements courants constitue l'indicateur le plus fin pour mesurer la compétitivité d'un pays.

M. Alain Richard, rapporteur général. Oui !

M. Gilbert Gantier. Depuis 1989, une dégradation est constatée. Le déficit passera, en effet, de 29 milliards à 60 milliards de francs en 1991. Le besoin de financement de la nation passe ainsi de 0,5 p. 100 à 1 p. 100 du P.I.B. Ce déficit vous oblige, pour attirer l'épargne étrangère, à élever les taux d'intérêt, à rendre l'argent cher, ce qui pénalise nos entreprises.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est inexact !

M. Gilbert Gantier. Une des explications de l'accroissement de ce déficit provient du déséquilibre entre les investissements français à l'étranger - en forte progression - et les investissements étrangers en France qui sont, eux, en nette régression. Cette évolution traduit, me semble-t-il, le manque de confiance des investisseurs étrangers vis-à-vis, d'une part, de notre économie et, d'autre part, de votre politique.

Compte tenu de ces données, j'aurais aimé, monsieur le ministre, que vous meniez une politique plus dynamique. Or vous « jouez la montre » en attendant l'hypothétique retour d'une croissance maintes fois annoncée.

Ce collectif de fin d'année aurait dû apporter des réponses concrètes aux problèmes économiques qui se posent à la France. Hormis le dispositif modeste d'incitation fiscale en faveur des emplois de proximité, que le groupe U.D.F. réclame depuis plusieurs mois, ce projet de loi ne contient aucune mesure de première importance. Les thèmes de réforme ne manquent pourtant pas : la fiscalité, la Sécurité sociale, les retraites, l'épargne, le système éducatif, j'en passe et de plus importants encore !

La France est paralysée par le poids des prélèvements obligatoires qui se situent à un niveau nettement supérieur à celui de nos principaux partenaires. En dix ans, de 1981 à 1991, la part des recettes des administrations publiques aura augmenté de plus de 2 points en France tandis qu'elle baissait de 0,1 point dans l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne. Dans le même temps, l'écart avec l'Allemagne s'est accru de quatre points.

Le Gouvernement accuse de plus en plus fréquemment les collectivités locales d'être responsables de cette progression. Or il oublie d'indiquer que les transferts de charges n'ont pas été compensés par des transferts financiers, en particulier dans les domaines routier et éducatif. Il oublie également de mentionner que l'Etat demande aux collectivités locales de cofinancer des opérations qui ne relèvent pas vraiment de leur sphère de compétence.

Notre système fiscal pénalise les entreprises et les salariés. Au sein de la C.E.E., nos entreprises supportent les prélèvements obligatoires les plus élevés : 17 p. 100 du P.I.B. chez nous contre 10 p. 100 au Royaume-Uni et en Allemagne.

Ainsi que je le dis depuis plusieurs mois, pour maintenir leur compétitivité, nos entreprises doivent verser des salaires plus faibles que ceux versés par leurs concurrentes étrangères. Une diminution des charges sociales constitue une nécessité pour moderniser notre économie et accroître les salaires. La budgétisation des allocations familiales est, à mon sens, une des solutions à étudier.

Paralysée par le poids de ses impôts, la France souffre également de la trop grande étatisation de son économie.

Le secteur public industriel et financier représente 19 p. 100 de l'activité économique en France contre 12 p. 100 dans l'ex-Allemagne de l'Ouest et moins de 8 p. 100 au Royaume-Uni. Il occupe un million et demi de salariés répartis dans près de 2 000 entreprises parmi les plus grandes du pays.

Pour financer le budget général, vous inventez deux pratiques fort singulières : les fausses privatisations, qui permettent de conserver tous les pouvoirs sans avoir les devoirs de l'actionnaire, et le Monopoly public.

Pour pallier la défaillance de l'Etat actionnaire, vous demandez aux banques et aux compagnies d'assurances publiques d'entrer dans le capital de groupes publics en difficulté. La B.N.P. est ainsi entrée dans le capital d'Air France, le Crédit lyonnais dans celui d'Usinor-Sacilor - jamais une entreprise privée n'aurait pris une participation aussi importante dans une société dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle comporte des risques.

Ces participations sont réalisées au détriment des entreprises privées, et en premier lieu au détriment des P.M.E., qui devraient bénéficier en priorité des disponibilités de nos grandes banques.

En Allemagne, les P.M.E., qui sont d'ailleurs deux fois plus nombreuses qu'en France, sont soutenues par les banques dont les actifs ne sont pas immobilisés par des entreprises publiques au-dessus des lois.

M. Raymond Douyère. Vous venez de dire le contraire !

M. Gilbert Gantier. Ces transferts de capital et les cessions d'actifs se réalisent en dehors de tout contrôle parlementaire.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Je me rappelle qu'en 1986 le Président de la République avait refusé de signer les ordonnances sur les privatisations afin que le Parlement puisse directement en décider. Mais que n'applique-t-il aujourd'hui la même doctrine au sujet des privatisations partielles auxquelles vous procédez ?

M. le ministre délégué au budget. C'est la mise en œuvre d'une loi votée par le Parlement !

M. Gilbert Gantier. Or, à la différence de 1986, où les privatisations s'inscrivaient dans le cadre cohérent d'une analyse de l'économie française, ces opérations ne constituent aujourd'hui qu'un moyen de masquer le dérapage des dépenses publiques et du déficit bradé la C.G.E.

M. le ministre délégué au budget. A chacun ses méthodes !

M. Gilbert Gantier. En effet, et je n'approuve pas les vôtres !

M. le ministre délégué au budget. Et réciproquement !

M. Gilbert Gantier. De la sorte, en effet, 1,4 milliard de francs ont pu être annulés sur les crédits destinés aux dotations en capital des entreprises publiques. Pourtant, les résultats de ces entreprises sont en baisse continue.

Cet expédient, chacun le voit bien, ne préservera pas le découvert budgétaire.

Après l'avoir fixé à 80,6 milliards de francs dans la loi de finances initiale, vous nous annoncez, fin novembre, que le déficit s'établirait à 99,8 milliards de francs.

Monsieur le ministre, j'aimerais vous donner rendez-vous au jour où l'Assemblée nationale débattrait du projet de loi de règlement du budget de 1991.

M. Philippe Auberger. Il ne sera plus là !

M. Gilbert Gantier. Mais ce débat interviendra au plus tôt au printemps 1993, par conséquent après les prochaines élections législatives. Comment être sûr que nous occuperons alors, l'un et l'autre, les mêmes places dans l'hémicycle ! Il serait donc sage de prendre un rendez-vous plus proche !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. En général, lorsque vous êtes au pouvoir, vous n'y restez pas longtemps !

M. Gilbert Gantier. Nous verrons, monsieur le président de la commission des finances !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Nous avons vu !

M. le ministre délégué au budget. Monsieur Gantier, vous avez peut-être une chance de me succéder au banc du Gouvernement, mais je pense n'avoir aucune chance de vous succéder dans le XV^e arrondissement ! (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. Je ne sais pas si vous y seriez accepté, malgré toutes les qualités que vous possédez par ailleurs !

M. le ministre délégué au budget. C'est la raison pour laquelle je préfère m'en tenir à mes monts d'Auvergne ! (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. Il serait sage, disais-je, de prendre un rendez-vous plus proche, par exemple, au cours de la prochaine session de printemps, lorsque les résultats financiers de 1991 seront connus dans leurs grandes lignes. Je suis prêt à parier avec vous que le découvert sera bien supérieur à 99,8 milliards de francs. Ce montant rappelle d'ailleurs de façon troublante les prix d'affichage dans certains supermarchés...

En vérité, ces décimales paraîtront dérisoires lorsque les résultats de recettes seront connus et j'avoue, pour ne prendre qu'un seul exemple, mais il est important, avoir du mal à comprendre votre calcul des recettes de T.V.A.

L'exposé des motifs du projet de collectif indique que la baisse de la consommation implique en 1990 une baisse de 11 milliards de francs de ces recettes et que l'effet de base, sur 1991, est de 8,7 milliards de francs. Le ralentissement propre à la conjoncture de 1991 n'explique donc que 10,7 milliards de moins-values nettes de T.V.A., soit à peine 2 p. 100 du total. Je vous trouve bien optimiste, alors que, selon les termes du point conjoncturel d'octobre de l'I.N.S.E.E., « en 1991, la consommation freine nettement et davantage que le revenu ». La croissance de la consommation serait de l'ordre de 4,4 p. 100 en 1991 au lieu de 5,4 p. 100 selon les prévisions initiales et 4,8 p. 100 d'après les prévisions révisées. Ce n'est pas l'investissement des branches non marchandes qui redressera les recettes de T.V.A. Dans ces conditions, l'infime érosion des recettes que vous prenez en compte me paraît totalement irréaliste.

Si j'insiste sur ce point, c'est parce que la T.V.A. nette représente entre le tiers et la moitié des recettes nettes de l'Etat. Une sous-évaluation ferait donc voler en éclat les fragiles équilibres budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui. On pourrait d'ailleurs examiner avec la même suspicion d'autres prévisions de ressources.

Une nouvelle dérive du déficit est donc probable, bien au-delà des 19 ou 20 milliards que vous affichez pudiquement.

Il me faut rappeler une fois de plus à cette tribune que ce déficit n'existe aujourd'hui qu'en raison du poids écrasant du service de la dette, qui représenterait 145,7 milliards de francs en 1991. Le budget serait excédentaire de quelques dizaines de milliards de francs si l'on excluait la charge de la dette. Par conséquent, les emprunts actuellement émis pour financer le déficit ne correspondent en fait qu'au refinancement des emprunts à rembourser.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gantier ?

M. Gilbert Gantier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Monsieur Gantier, il ne faudrait tout de même pas que les membres de la commission des finances induisent l'Assemblée en erreur.

J'ai sous les yeux un rapport rédigé par M. Alphandéry, membre lui aussi de notre commission, rapport qui a été adopté ce matin. On peut y lire, à la page 16 : « Dette publique brute des pays de la Communauté, en pourcentage du P.I.B. : Belgique, 127,4 ; Italie, 105,8 ; Irlande, 96,6 ; Grèce, 82,9 ; Pays-Bas, 80,1 ; Portugal, 60,9 ; Danemark, 61,4 ; Allemagne, 47,2 ; Espagne, 43,7 ; Royaume-Uni, 45 ; France, 36,5 ». Le pourcentage du Luxembourg est de 5,2, mais ce n'est pas très significatif, et la moyenne européenne est de 60,6 p. 100 du P.I.B.

Comment pouvez-vous, dans ces conditions, continuer à parler de la « dette écrasante » de la France. Ce n'est pas convenable !

M. le ministre délégué au budget. Tout à fait !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gantier !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président de la commission des finances, vous nous avez infligé une avalanche de chiffres.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Ce sont ceux de M. Alphandéry !

M. Gilbert Gantier. Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance du rapport de notre collègue.

M. Raymond Douyère. Ces chiffres sont connus de tous ! Ils sont publiés partout depuis des années !

M. Gilbert Gantier. Je me suis quant à moi fondé sur les chiffres publiés par l'O.C.D.E.. J'ai constaté que c'est chez nous que le service de la dette est le plus élevé, exception faite de l'Italie, et qu'il est en forte progression.

M. Philippe Aubergier. Ce n'est pas contradictoire, monsieur Emmanuelli ! Vous confondez situation de la dette et service de la dette ! Le service de la dette est beaucoup plus élevé !

M. Georges Durand. Sans compter la garantie pour les emprunts des entreprises publiques !

M. Gilbert Gantier. Et si la progression est forte, c'est parce que le Gouvernement dont vous faisiez partie, monsieur Emmanuelli, nous a très fortement endettés.

La dette est une véritable machine infernale ! Niez-vous, que le service de la dette représente 145,7 milliards de francs en 1991 et constitue donc le deuxième poste des dépenses de l'Etat, ce qui est la conséquence du déficit budgétaire inconsidéré de l'année 1981 et des suivantes ?

M. Philippe Aubergier. Le président de la commission des finances ne comprend pas la différence entre les stocks et les flux !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Le pourcentage du P.I.B. a tout de même une signification !

M. Gilbert Gantier. Monsieur Michel Charasse, vous aimez parler de ce qui a été fait pendant la période de la cohabitation mais je rappelle que, pendant cette période, la dette de l'Etat a été diminuée grâce aux privatisations. Je vous souhaite de pouvoir en faire autant ! Malheureusement, je ne vois rien venir !

M. Georges Durand. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. La France est un des rares pays à pouvoir passer tout de suite à la troisième phase de l'U.E.M. ! Nous ne sommes donc pas si mauvais que ça ! C'est incroyable ! Vous abaissez la France !

M. Gilbert Gantier. Pour éviter un dérapage budgétaire, vous avez également eu recours à des expédients.

Le 21 novembre, vous avez annulé 19 milliards de francs de crédits.

M. le ministre délégué au budget. Je regrette de ne pas en avoir annulé plus !

M. Gilbert Gantier. Vous l'avez fait par des arrêtés...

M. le ministre délégué au budget. Comme mes prédécesseurs !

M. Gilbert Gantier. ... que vous n'avez pas osé soumettre au Parlement lors de l'examen du projet de collectif car nous aurions pu repousser vos évaluations.

M. le ministre délégué au budget. Cela figure dans l'article 3, qui est l'article d'équilibre du collectif !

M. Gilbert Gantier. Compte tenu des dépenses incompressibles, vous avez annulé ainsi des dépenses d'investissement. Et je note que, depuis dix ans, les dépenses d'investissement ont diminué de deux points dans le total des dépenses, alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Eh oui !

M. le ministre délégué au budget. Quand je fais des économies, ce ne sont jamais les bonnes !

M. Francis Delattre. Faire des économies sur les dépenses d'investissement, ce n'est pas bon car ce sont celles qui préparent l'avenir ! L'aménagement du territoire est en rade !

M. Gilbert Gantier. Les infrastructures nécessaires, en particulier les routes - nous avons déjà eu ce débat - sont pénalisées du fait du non-respect par l'Etat de ses engagements pris sous la forme de contrats de plan.

M. le ministre délégué au budget. Les dépenses d'investissement de 1987 ont été les plus faibles de toute l'histoire de la République !

M. Gérard Bapt. Il faut le rappeler !

M. Gilbert Gantier. Ces annulations apparaissent d'autant plus surprenantes que les priorités inscrites dans la loi de finances initiale comprenaient l'investissement, l'emploi, la lutte contre les inégalités, sans parler du logement, qui fait les frais d'annulations considérables. Je note dans *Le Monde* de ce soir qu'il y a non seulement un ralentissement mais une stagnation complète de la construction de logements en France, alors que nous manquons de logements.

M. le ministre délégué au budget. Il lit en même temps *Le Monde* à la tribune ! Il est fort ! (*Souires.*)

M. Gilbert Gantier. La T.V.A. sur certains biens et services a été majorée : petite recette de poche. En revanche, la suppression du taux majoré a été renvoyée à 1993...

M. le ministre délégué au budget. Elle est votée !

M. Gilbert Gantier. ... et vous avez réduit les délais d'encaissement d'un certain nombre d'impôts.

L'article 26 du collectif, que nous allons examiner tout à l'heure, ne montre-t-il pas à quel point vous êtes pressé de faire rentrer les impôts ? Maintenant, les gros contribuables devront payer par virement et non pas par chèque, car vous n'avez même plus le temps d'attendre un chèque !

M. le ministre délégué au budget. Mais non : cela simplifie le travail de l'administration !

M. Gilbert Gantier. Votre gouvernement a surtout développé ses talents dans le prélèvement sauvage sur les réserves d'organismes divers, et 12 milliards de francs ont été ainsi prélevés. Je vous épargnerai la liste des victimes mais je citerai quand même l'épargne logement, la CACOM, l'ORGANIC, l'Etablissement public de la Défense.

M. Philippe Aubergier. C'est un véritable tableau de chasse !

M. le ministre délégué au budget. J'espère que cette liste ne sera pas publiée ! A Puy-Guillaume, on va pleurer !

M. Gilbert Gantier. Dans le présent projet, la Caisse nationale des télécommunications et l'Institut national de la propriété industrielle doivent verser respectivement une obole de 1 milliard et de 550 millions de francs. La contribution de l'I.N.P.I. m'apparaît absurde. En effet, j'avais cru comprendre que le Gouvernement souhaitait mener une politique active en faveur de l'industrie et de la recherche. Par ailleurs, c'est l'un des établissements que vous voulez délocaliser. Vous lui retirez de l'argent au moment où il doit payer sa délocalisation. Voilà qui est opportun et astucieux !

Avec de telles pratiques, monsieur le ministre, vous incitez à la mauvaise gestion.

M. Francis Delattre. Politique de Gribouille !

M. Gilbert Gantier. La constitution de réserves est punie par un prélèvement de l'Etat.

A la vue des hypothèses économiques pour 1992, j'ai peur que cette politique de fuite en avant ne se poursuive. Les privatisations partielles et la cession des immeubles libérés par les services récemment décentralisés prouvent votre incapacité à maîtriser les finances publiques. Lorsqu'une société vend ou brade ses meilleurs actifs, cela signifie, hélas ! que la liquidation se rapproche.

Votre collectif budgétaire pour 1991 ne marquera certainement pas l'histoire des finances publiques.

Plusieurs députés des groupes du rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Si, hélas !

M. Francis Delattre. C'est la chronique d'une faillite annoncée !

M. Gérard Bapt. Il faudrait vous mettre d'accord !

M. Gilbert Gantier. Vous semblez résigné devant la conjoncture.

Je voudrais, pour conclure, citer un article paru dans un journal du soir sous le titre : « La France inerte ». Il est signé par M. Christian Saint-Etienne, professeur associé à l'université Paris-Dauphine, qui est une excellente université.

M. le ministre délégué au budget. Il n'est pas socialiste, il est barriste !

M. Gilbert Gantier. Je vous lis son analyse : « La France n'opère plus les choix nécessaires, même les plus parfaitement balisés, parce que son modèle de croissance est inadapté au monde moderne ». Il ajoute : « Tout ce qui réduit l'épargne des entreprises et aggrave la charge fiscale et sociale de la population active affaiblit la France et il n'y a pas de priorité plus pressante que la réduction des charges fixes administratives et sociales de la nation ».

C'est une réponse, monsieur le ministre, à votre remarque de tout à l'heure, lorsque vous avez dit : « Il faudrait que j'augmente les impôts ! ». Non ! Il faut diminuer les charges, et notamment les charges administratives.

Votre collectif ne nous donne aucune satisfaction. Bien entendu, nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Bapt. C'est un scoop !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. On voit comment il vote, votre professeur !

M. le ministre délégué au budget. Nous avons assez souffert de la République des professeurs !

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Il va certainement faire mieux et plus fort !

M. Philippe Auberger. Le moment est venu, monsieur le ministre, de tirer les leçons de la chute de l'activité observée au cours de l'année 1991, chute très importante qui a des conséquences évidentes sur l'ensemble de nos équilibres économiques et financiers.

M. le ministre délégué au budget. Très bien !

M. Philippe Auberger. Habituellement, les lois de finances rectificatives examinées en fin d'année constituaient de simples documents d'ajustement ; leur équilibre n'était pas très difficile à assurer. Au cours des dernières années, on avait même constaté des plus-values fiscales abondantes, ce qui avait permis d'assurer la gestion avec une certaine aisance. Nous avons d'ailleurs, à cette occasion, mis en garde le gouvernement socialiste contre l'excessive facilité qui en résultait et contre la tentation d'utiliser l'essentiel à augmenter les dépenses courantes de fonctionnement alors que cette situation d'aisance devait, de toute évidence, ne pas être permanente. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus.

M. Francis Delattre. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Philippe Auberger. On ne peut aujourd'hui que le regretter.

En 1991, des mesures d'ajustement importantes ont été prises en cours d'année, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre : deux trains d'annulation de dépenses, l'un de 10 milliards, l'autre de 8 milliards de francs ; des décisions d'augmentation ponctuelle de la fiscalité prises dans le cadre de la loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal, ce qui donne des recettes supplémentaires de l'ordre de 5 milliards de francs pour cette année ; de nombreuses ponctions non reconductibles sur des soldes divers, en particulier de trésorerie, ce qui représente au total près d'une vingtaine de mil-

liards ; les contributions venant de pays étrangers pour assurer le financement de la guerre du Golfe, qui dépassent les dépenses militaires et cela a été souligné. Bref, on a procédé à de nombreux ajustements qui auraient justifié, à eux seuls, la présentation d'un collectif budgétaire au printemps dernier ; cela n'a malheureusement pas été fait.

M. Francis Delattre. Ils ont peur !

M. Philippe Auberger. En dépit de tous ces ajustements, l'exécution du budget de 1991 s'est révélée très difficile, exceptionnellement difficile si on en juge par rapport à ce qui se passait les années précédentes.

Aussi le présent collectif budgétaire cache mal le dérèglement de nos finances publiques et une extrême difficulté à contenir le déficit.

Le déficit budgétaire va être porté à 99,8 milliards de francs, alors que les prévisions n'étaient que de 80 milliards de francs, soit une augmentation de 25 p. 100. Ce n'est pas rien !

En outre, ce chiffre de 99,8 milliards de francs - plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi - a toutes les apparences trompeuses d'une fausse précision. Si ce montant retenu en fin de compte, c'est pour éviter - chacun en est conscient - de donner l'impression de dépasser les 100 milliards de francs, comme si ce chiffre de 100 milliards constituait une sorte de barre fatidique dont le franchissement aurait produit un effet désastreux sur l'opinion publique et les opérateurs, en particulier les opérateurs des marchés financiers internationaux.

Mais, chacun le sait, le déficit est largement sous-estimé et la réalité devrait nous conduire, en dépit de tous les artifices utilisés, à un chiffre plus proche de 110, 115, peut-être même, comme certains l'affirment, de 120 milliards de francs.

A cet égard, deux postes importants, traditionnellement importants dans le collectif budgétaire, méritent d'être examinés.

D'abord, le poste de la dette publique, qui a été réajusté dans ce collectif pour 5,6 milliards de francs. C'est bien peu. En réalité, c'est beaucoup trop peu, car cela représente à peine 4 p. 100 des crédits prévus dans la loi de finances initiale, alors que les taux d'intérêt très normatifs qui avaient été utilisés pour cette loi de finances se sont trouvés, pendant la majeure partie de l'année, inférieurs d'un demi-point à un point aux taux réels. Cela signifie qu'il faudrait sans doute, compte tenu des réajustements encore à prévoir, doubler ces crédits supplémentaires pour couvrir la totalité des charges de la dette. Il y a donc une sous-estimation manifeste de ces crédits.

Il est vrai qu'ils ont un caractère évaluatif mais il serait plus clair et plus honnête de ne pas les minimiser inconsidérément.

Le second poste qui mérite notre attention est celui de l'assurance-crédit COFACE.

J'ai écouté avec attention vos explications, monsieur le ministre : vous nous avez affirmé que les 8 milliards de francs inscrits dans la loi de finances initiale ne seraient pas dépassés. Tout le monde sait que c'est absolument faux !

M. Raymond Douyère. Tous les engagements que vous avez pris en 1987 et 1988 ont été payés !

M. Philippe Auberger. Il y a eu également des défaillances classiques importantes, que nous déplorons année après année ; l'excellent rapport de notre rapporteur spécial, M. Edmond Hervé, en fait état pour l'année 1991 comme pour l'année 1992, et il faut vous y reporter, monsieur Douyère. Il y a eu enfin les défaillances consécutives à la guerre du Golfe.

Lorsque nous avons interrogé le ministre d'Etat, lors de l'examen de la loi de finances initiale pour 1991, il nous avait dit qu'il n'était pas nécessaire de prévoir les conséquences financières de cette guerre en ce qui concerne l'assurance-crédit puisque ces créances n'étaient pas nées, que le début du conflit, le 2 août 1990, était trop proche, qu'il convenait donc d'attendre et que l'on ferait le nécessaire dans le collectif budgétaire.

Si ce collectif ne contient aucun crédit supplémentaire, ce n'est pas parce que les dépenses de l'espèce pourront être contenues dans le chiffre prévu initialement de 8 milliards de francs, mais parce que l'on a préféré, pour masquer l'ampleur du déficit, demander à la B.F.C.E. de reprendre ses consolidations sur des créances pratiquement perdues,...

M. Yves Fréville. C'est vrai !

M. Philippe Auberger. .. au mépris des règles prudentielles élémentaires. Cela permet de masquer les effets de l'augmentation des sinistres en 1991, mais cela reportera inévitablement sur les années suivantes les conséquences de la manœuvre en capital et en intérêt, ce qui, en définitive, coûtera plus cher aux finances publiques. Le journal *Les Echos* en avait d'ailleurs fait et, lorsque j'avais posé la question au ministre d'Etat, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1992, il n'avait pu démentir.

On peut donc dire, sans crainte d'être démenti, que le nouveau déficit affiché pour 1991 est largement entaché de manque de sincérité, et que, avec ce collectif, la maîtrise des finances publiques est abandonnée.

Mais il y a plus : la succession des reports de dépenses, la multiplication des recettes exceptionnelles non reconductibles, les promesses, les dérapages auxquels on assiste semaine après semaine, voire jour après jour, pour les fonctionnaires, les agriculteurs, le personnel hospitalier, les décentralisations hâtives - et j'en oublie certainement - font que l'équilibre de la loi de finances pour 1991 sera affecté, comme celui de la loi de finances pour 1992.

On sait d'ores et déjà que le déficit annoncé de 90 milliards de francs ne pourra être tenu. On assiste à un véritable jeu de dominos et les déséquilibres financiers créés une année se répercutent immanquablement sur l'année suivante, et peut-être même sur les années ultérieures.

Pour expliquer tous ces dérapages, on nous dit qu'ils étaient inévitables et qu'ils sont entièrement dus à la dégradation de la situation internationale.

Ces dérapages étaient-ils inévitables ? Certainement pas !

Rien ne vous obligeait, monsieur le ministre, à faire des prévisions de recettes sur des bases aussi irréalistes, et en particulier sur un taux de croissance de 2,7 p. 100 pour l'année 1991 !

Rien ne vous obligeait non plus à prévoir un taux d'augmentation des dépenses tel que l'emballement du budget devenait difficilement évitable !

Rien enfin ne vous empêchait, face à l'incertitude conjoncturelle qu'on connaissait à l'automne 1990, de prévoir, dès la préparation du budget, la création d'un fonds d'action conjoncturelle dans lequel auraient été inscrites les dépenses susceptibles d'être différées dans l'attente d'une amélioration de la conjoncture, plutôt que de pratiquer en cours d'année des coupes claires, brutales, aveugles, mal acceptées et mal ressenties.

Assurément, le Gouvernement, dans sa loi de finances pour 1991, a péché par imprévoyance, par imprudence et même par inconséquence.

Mais, par delà les heurs et les malheurs de la gestion budgétaire, il convient de rétablir la vérité des faits : non seulement le ralentissement de la conjoncture internationale est bien antérieur à l'intervention de la guerre du Golfe, puisqu'il remonte pour la France au mois de mai 1990 et qu'il pouvait parfaitement être intégré dans les prévisions économiques pour 1991, mais on veut au surplus faire jouer à ce ralentissement extérieur un rôle tout à fait exagéré par rapport à son influence réelle sur l'activité de notre pays.

D'abord, il est un peu comique, mes chers collègues, de voir les socialistes invoquer le ralentissement extérieur pour excuser les faiblesses de leur gestion, alors qu'ils refusaient toute influence, ou pratiquement, à ce même contexte extérieur lorsque leurs adversaires étaient au pouvoir - je veux parler notamment des périodes 1974-1981 et 1986-1988.

Les comptes prévisionnels de la nation pour 1991 montrent que le ralentissement de la conjoncture extérieure, sans être négligeable, est bien loin d'expliquer à lui seul, ni même pour une part importante, le ralentissement de la conjoncture française.

Qu'on en juge par les chiffres qui figurent à la page 27 de ce document : la croissance des exportations d'une année sur l'autre s'est trouvée ramenée de 5,1 p. 100 en 1990 à 3,8 p. 100 en 1991, ce qui a eu un effet négatif sur la croissance globale de notre économie de 0,4 p. 100, alors qu'entre les deux années la croissance avait diminué de 1,2 p. 100.

On peut en déduire que le ralentissement de nos exportations intervient, en gros, pour un tiers dans le ralentissement de notre croissance, mais pour un tiers et un tiers seulement.

Les deux principaux facteurs du ralentissement économique ont été l'affaiblissement de la consommation des ménages et, pour une part quasiment égale, la chute très importante des investissements des entreprises.

Le ralentissement de notre économie est donc beaucoup plus lié à des facteurs internes qu'à des facteurs externes. Il serait donc vain de penser qu'une éventuelle reprise de notre commerce extérieur permettrait à elle seule de rétablir notre croissance. Malheureusement, c'est bien ce que font depuis six mois les pouvoirs publics.

Comment ne pas dénoncer les illusions semées par ceux qui prétendent que le chômage diminuera en 1992 ? Tout porte à croire - d'après les prévisions, on table pour 1992 sur un taux de croissance de 2,4 p. 100 - que la croissance sera à peine suffisante pour stabiliser le chômage et qu'il faudrait arriver à une croissance nettement plus forte pour obtenir une reprise de la création nette d'emplois.

En fait, on a semé depuis six mois l'illusion de la reprise et, actuellement, on sème en plus l'illusion d'une diminution du chômage pour 1992 !

M. Raymond Douyère. Je vous répondrai sur ce point tout à l'heure !

M. Philippe Auberger. Ce gouvernement socialiste est véritablement celui des illusions, et pour certains - mais pas pour nous, mes chers collègues - celui des illusions perdues !

Mauvaise prévision, mauvaise gestion, mais aussi mauvaise information sur les perspectives prochaines !

Il est symptomatique de constater que les voix les plus autorisées nous prédisent, depuis le mois de mars, une reprise imminente de l'activité. Mois après mois, ces voix ont été démenties par les faits, mais cela ne les empêche pas de continuer d'affirmer que la reprise va venir. Et d'ailleurs, c'est un peu ce qu'on a entendu de votre bouche, monsieur le ministre délégué.

Ces prévisions sont aussi flatteuses qu'elles sont peu réalistes.

Il ne suffit pas, comme cela a été fait, d'incriminer la morosité des agents économiques, des consommateurs comme des entreprises. Cette morosité vient du manque de confiance...

M. le ministre délégué au budget. Entretenu par des fausses nouvelles !

M. Philippe Auberger. ... et ce manque de confiance vient tout simplement du fait qu'à force d'annoncer des perspectives flatteuses mais démenties par les faits, la crédibilité de vos augures, monsieur le ministre, se trouve largement entamée, pour ne pas dire réduite à néant.

M. le ministre délégué au budget. Les augures sont combattus par les oies du Capitole !

M. Philippe Auberger. On s'interroge sans cesse ici ou là sur la cause profonde de la perte de crédibilité des hommes politiques. Eh bien, à force de voir certains d'entre eux s'escrimer à proposer, à défendre et soutenir des prévisions irréalistes, rapidement démenties par les faits, on finit pas se demander pourquoi l'on continuerait de s'interroger sur cette perte de crédibilité car la cause en est évidente.

Mes chers collègues, nous avons condamné en son temps un projet de budget pour 1991 qui nous paraissait totalement irréaliste. Nous avons dénoncé les réajustements de bric et de broc pratiqués au printemps dernier dans le D.D.O.E.F. Nous ne pouvons aujourd'hui que juger peu sincères et peu réalistes les comptes qui nous sont présentés. Ils nous semblent même, par certains côtés, tout à fait artificiels.

Il ne suffit pas, pour redresser notre situation économique, d'en appeler à une plus grande confiance des Français dans leur économie et à des anticipations plus favorables. Encore faut-il leur montrer que leur confiance est bien placée et qu'on ne leur masque pas sans cesse la réalité. Or tout nous indique que ce n'est pas le cas.

C'est pourquoi, mes chers collègues, le groupe du R.P.R. votera contre ce collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990, ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 (n° 2386).

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1991, n° 2379 (rapport n° 2382 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 2390 de M. Yves Dollo, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

LuraTech

www.luratech.com